

90 ans au service de l'excellence en éducation!

SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION DU CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION

Genève, 28 – 30 janvier 2015

COMPTE RENDU ET DÉCISIONS

1. Ouverture de la session

1. La 64^e session du Conseil du BIE a été ouverte le vendredi 28 janvier 2015 à 10 heures par le Président du Conseil du BIE, S.E. Prof. Godswill OBIOMA (Nigéria), qui a souhaité la bienvenue à tous les participants, ainsi qu'à M. Svein Osttveit (D/ED/EO) représentant le Sous-Directeur général pour l'éducation (AGD/ED).

2. Avant de passer à l'adoption de l'ordre du jour, le Président a présenté la nouvelle Directrice du BIE, Mme Mmantsetsa Marope, qui participait pour la première fois à la réunion du Conseil, et l'a félicitée des résultats impressionnants obtenus depuis sa nomination officielle, il y a quelques mois seulement. Il a également rendu hommage à l'ancienne Directrice, Mme Clementina Acedo, et l'a remerciée de ses efforts et de son engagement ; il a également rendu hommage au Directeur adjoint, M. Joseph Ngu, qui vient de prendre sa retraite, en soulignant son dévouement et son engagement, et lui a souhaité une bonne retraite. Le Président a informé les membres du Conseil qu'en 2015, le BIE célébrera son 90^e anniversaire, celui-ci ayant été établi en 1925 ; évidemment, beaucoup de changements sont intervenus ces 90 dernières années, notamment la Stratégie visant à faire du BIE un Centre d'excellence, adoptée par la Conférence générale en 2011. A cet égard, il a souligné le rôle fondamental que joue le Conseil du BIE pour assurer la mise en œuvre de cette stratégie avec succès.

3. M. Obioma a fait état des principales conclusions et recommandations dégagées de la réunion du Bureau du Conseil tenue en septembre 2014. Lors de cette réunion, la Directrice du BIE a proposé d'opérationnaliser la Stratégie visant à faire du BIE un Centre d'excellence et d'accélérer sa mise en œuvre de façon plus efficiente et plus efficace, au travers des six domaines d'intervention reliés aux trois axes de programmes de la Stratégie (c'est-à-dire, développement des capacités et assistance technique ; production et gestion de connaissances ; et dialogue politique). Comme l'a rappelé le Président, ces six domaines d'intervention, approuvés par le Bureau du Conseil, sont les suivants : Innovation et leadership en matière de curriculum et d'apprentissage ; questions fondamentales en matière de curriculum et à l'apprentissage ; production et gestion de connaissances en matière de curriculum et d'apprentissage ; renforcement systématique de la qualité et de l'adéquation au développement de l'éducation et de l'apprentissage ; rôle de leadership dans le dialogue mondial sur le curriculum et l'apprentissage ; et développement institutionnel et organisationnel. M. Obioma a également mentionné le nouveau format de rapport qui a été très apprécié et bien accueilli par les membres du Bureau du Conseil, dans la mesure où il présente les activités du BIE en les reliant aux résultats escomptés du document C/5, à l'impact escompté et aux défis associés, ainsi qu'aux recommandations de l'IOS. Le Président a ensuite brièvement exposé les principaux points à l'ordre du jour, notamment le reclassement d'un poste, la nécessité d'achever la révision des statuts du BIE en vue de leur soumission à la Conférence générale, ainsi que la révision du Règlement intérieur du Conseil du BIE.

4. Le Président a terminé sa présentation en exprimant sa sincère gratitude, au nom du Conseil, à l'égard du « *Fonds du projet du Prince Sultan bin Abdulaziz pour le développement de la langue arabe à l'UNESCO* » qui permet d'assurer l'interprétation et la traduction en arabe pendant la session. Il a également souhaité rappeler aux participants au Conseil la disparition du roi d'Arabie Saoudite, Abdullah bin Abdulaziz, et a invité les délégués à s'associer aux condoléances des responsables du monde en observant une minute de silence. Enfin, le Président a déclaré la session ouverte, en souhaitant à tous les délégués une réunion productive et fructueuse.

5. Dix-sept États Membres étaient représentés à cette session, et le représentant du Koweït y a participé en qualité d'observateur. La liste des participants figure à l'annexe VII.

2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre du jour commenté

Document : UNESCO/BIE/C.64/1/Prov/Rev.+ Add, Annexe I

6. Lors de l'adoption de l'ordre du jour et de l'ordre du jour commenté, le Président et la Directrice du BIE ont proposé d'ajouter les deux nouveaux points suivants : comptes rendus présentés à la Directrice générale de l'UNESCO sur les progrès du BIE vers la réalisation du statut de Centre d'excellence ; et le renforcement de la collaboration stratégique au sein des instituts de catégorie I. Cette proposition a été approuvée à l'unanimité et l'ordre du jour modifié a ensuite été adopté, afin de permettre à M. Osttveit, représentant l'ADG/ED, de s'adresser au Conseil.

DÉCISION

Le Conseil adopte l'ordre du jour et l'ordre du jour commenté de sa 64^{ème} session, tels que modifiés.

3. Rapport d'activités et budget 2014

Documents:

*UNESCO/BIE/C.64/2 Report of the Director (Annexe II); and
UNESCO/BIE/64/Inf.2 Pre-Final Accounts 2014 (Annexe III).*

7. Avant de passer au point 3 de l'ordre du jour, le Président a donné la parole à M. Osttveit, qui a souhaité la bienvenue à tous les participants au nom de l'ADG/ED. M. Osttveit a rappelé que l'UNESCO se trouve toujours dans une situation financière difficile, et qu'il faut donc s'attendre à une nouvelle baisse du budget ordinaire. Cette baisse sera probablement compensée par une augmentation du financement extra-budgétaire, mais la situation restera difficile puisque les ressources extrabudgétaires ne sont pas prévisibles et qu'un financement de base est nécessaire. Soulignant le côté positif, le représentant de l'ADG/ED a indiqué que l'agenda de l'éducation pour l'après 2015 est une formidable occasion pour le BIE, pour d'autres instituts d'éducation et l'UNESCO dans son ensemble, de consolider leur position et leur rôle de leadership. Le BIE est très bien positionné, puisque le curriculum est au cœur de l'agenda de l'après 2015, et même si l'Institut doit encore relever plusieurs défis, il sera à même de le faire, grâce aux directives et au soutien du Conseil. M. Osttveit a terminé son intervention en réaffirmant que l'agenda pour l'après 2015 offre beaucoup de possibilités, et que les fonds extrabudgétaires, même s'ils ne sont malheureusement pas encore accessibles au BIE, ont été récemment augmentés. Il a également rappelé à la réunion que l'Objectif de développement durable lié à l'éducation doit encore être officiellement adopté.

8. Remerciant le représentant de l'ADG/ED pour sa présentation, le Président a indiqué qu'il faut trouver un moyen d'inclure le BIE dans les efforts de mobilisation extrabudgétaire, et a ensuite donné la parole à la Directrice du BIE, en l'invitant à présenter les principaux éléments de son rapport.

9. La Directrice du BIE a souhaité encore une fois la bienvenue à tous les délégués et au représentant de l'ADG/ED. La Directrice a ensuite présenté le rapport d'activités 2014, en s'attachant à l'impact de ces activités et, lorsque possible, aux données démontrant cet impact, ainsi qu'aux principaux défis à relever. Mme Marope a commencé sa présentation en indiquant que les activités en 2014 ont été mises en œuvre à la lumière des principaux axes d'action de l'UNESCO et des résultats escomptés du BIE associés pour 2014-2017, comme énoncés dans le Document 37 C/5 de l'UNESCO, et la Stratégie et programme de travail du BIE 2012-2017 approuvée par le Conseil. En ce qui concerne le Résultat escompté 1 du BIE, la Directrice a brièvement illustré les activités les plus importantes menées à bien, notamment

l'organisation des cours relevant du Diplôme en conception et développement du curriculum, la mise au point du matériel pédagogique associé, le lancement du réseau des Alumni du Diplôme, et l'exécution du projet sur trois ans intitulé « Résultats de l'apprentissage de la lecture dans les trois premières années de primaire : intégration du curriculum, enseignement, support didactique et évaluation », financé par le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE). Dans le cadre du Diplôme, le rôle de leadership en matière de curriculum devrait progressivement être renforcé, et le curriculum devrait gagner de l'importance dans les systèmes éducatifs, ce qui devrait renforcer le rôle de leadership intellectuelle du BIE dans ce domaine. La Directrice du BIE a ensuite indiqué qu'il conviendrait de collecter plus systématiquement les données démontrant l'impact du Diplôme, et d'assurer un suivi plus étroit. Les principaux défis à relever concernent la durabilité et l'expansion du modèle du Diplôme, en particulier en ce qui concerne les interventions après la formation, la couverture de toutes les régions de l'UNESCO, ainsi que la prévisibilité et la durabilité du financement. Le projet financé par le GPE devrait avoir pour effet d'élargir la base de connaissances relatives à la pédagogie de la lecture, de renforcer les capacités analytiques de trois États Membres (Burkina Faso, Niger et Sénégal), et d'établir de nouveaux partenariats. L'un des principaux défis consiste à faire comprendre aux ministères de l'éducation l'importance d'harmoniser le curriculum dans tous les systèmes éducatifs.

10. En ce qui concerne le Résultat escompté 1a du BIE, Mme Marope a brièvement fait état des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre de diagnostic/analyse et de suivi de la qualité de l'enseignement général de l'UNESCO (GEQAF), et s'est concentrée en particulier sur l'impact escompté, portant sur les éléments suivants : renforcer les capacités des ministres de l'éducation à entreprendre une analyse approfondie de leur système éducatif, à recenser les contraintes, et aux moyens d'y faire face en temps utile ; faciliter la coopération Sud-Sud et partager les compétences ; et élargir les partenariats techniques. L'expérience acquise de la phase I montre que faciliter l'apprentissage avec efficacité demeure un défi de taille et complexe à relever, et que les ministres doivent être davantage soutenus. La partie essentielle de la phase II consiste à renforcer les capacités des systèmes éducatifs à offrir des possibilités d'apprentissage efficaces et à faciliter l'apprentissage. Pour ce qui est du Résultat escompté 2 du BIE, l'impact escompté des travaux du BIE est de rendre les connaissances et les informations sur le curriculum plus disponibles et plus accessibles, et de renforcer la visibilité du BIE en tant qu'institution de leadership dans le domaine du curriculum et de l'apprentissage. Bien que l'accès physique s'améliore, il faut encore parvenir à un accès substantiel, en particulier pour assurer l'adéquation des politiques et des pratiques, des publications et des produits liés aux connaissances du BIE. Des mesures sont actuellement prises pour actualiser la plate-forme TCI, rationaliser le site Web, réviser et restructurer la revue *Perspectives*, ainsi que les séries d'ouvrage de référence du BIE, et des propositions ont été soumises pour obtenir des subventions dans ce domaine. En outre, l'évaluation de l'impact est un défi à relever en permanence.

11. Enfin, la Directrice du BIE a présenté un résumé portant sur les efforts de mobilisation de ressources et sur les fonds qui ont été reçus jusque-là, notamment la contribution volontaire confirmée du Nigéria, et a communiqué aux membres du Conseil le taux d'exécution budgétaire 2014, en précisant que les comptes provisoires du BIE au 31 décembre 2014 sont disponibles.

12. Lors de la discussion qui a suivi, plusieurs délégués ont salué la Directrice du BIE et son équipe pour la clarté de son exposé sur les travaux menés, ainsi que pour les résultats et les réalisations importants obtenus, et se sont dits satisfaits des progrès accomplis en 2014. Certains membres du Conseil ont demandé à la Directrice de donner des précisions sur plusieurs questions, notamment concernant les différences dans les taux d'exécution selon les axes de programme, la visibilité du BIE sur son site Web, la possibilité d'étendre l'assistance du BIE à toutes les régions de l'UNESCO, la revalorisation envisagée du Diplôme au niveau Master, le projet financé par le GPE, et la possibilité d'organiser une réunion de donateurs, comme cela a été proposé également lors de précédentes sessions du Conseil.

13. Dans sa réponse, la Directrice du BIE a remercié les membres du Conseil de leurs observations et commentaires constructifs. Elle a indiqué que les variations dans les taux d'exécution des programmes sont principalement dues au report de certaines activités, comme la programmation à une date ultérieure du Diplôme dans les pays d'Afrique subsaharienne en raison de la crise Ebola, et le retard pris dans le recrutement du fonctionnaire de la catégorie professionnelle pour les publications. L'Administrateur, M. Mohammed Bouassami, a confirmé ces faits. Mme Marope a réaffirmé qu'il faut renforcer la présence du BIE dans les différentes régions de l'UNESCO, cette question devant être débattue en même temps que les activités programmatiques et le budget proposés pour 2015, y compris en ce qui concerne la revalorisation envisagée du Diplôme au niveau Master pour répondre à la demande croissante de formation professionnelle à ce niveau. Elle a également fait état des efforts soutenus et déployés sans relâche dans le secteur de la mobilisation de ressources, efforts qui ciblent aussi le secteur privé. Concernant le site Web, elle a fait observer que c'est l'un des moyens d'accroître la visibilité du BIE, et qu'il est important de collecter plus systématiquement des données liées à son utilisation. M. Renato Operti, Spécialiste de programmes, a donné d'autres informations sur le Diplôme et le matériel qui a été diffusé jusqu'ici, en particulier l'ensemble de ressources, désormais disponible en quatre langues (arabe, anglais, français et espagnol). Il a également rappelé que les cours relevant du Diplôme sont évalués chaque année par les participants, lesquels sont généralement très satisfaits. La revalorisation du Diplôme au niveau Master répond à la nécessité de se doter de compétences professionnelles dans le secteur du développement du curriculum, le Diplôme n'ayant pas de finalité académique.

DÉCISIONS

Conformément aux statuts du BIE (Section II, Article V.b.), stipulant qu' « *il supervise l'exécution du programme d'activités du Bureau* », le Conseil :

- **Approuve le rapport d'activités 2014 de la Directrice du BIE (UNESCO/BIE/C.64/2) ;**
- **Félicite la Directrice du BIE et son personnel pour la mise en œuvre du programme 2014 et les résultats obtenus, ainsi que pour leurs efforts de mobilisation des ressources et pour renforcer les compétences au sein du Bureau ;**
- **Prend note des comptes provisoires du BIE au 31 décembre 2014 (UNESCO/BIE/C.64/Inf.2) ; et**
- **Délègue au Bureau du Conseil le pouvoir d'approuver officiellement les comptes 2014, certifiés par le Bureau de la gestion financière de l'UNESCO, et vérifiés par la Cour des comptes, à sa prochaine session de 2015.**

4. Accélération des progrès dans la mise en œuvre de la Stratégie visant à faire du BIE un Centre d'excellence

14. Présentant le point 4 de l'ordre du jour, le Président s'est référé aux trois axes de programme de la Stratégie visant à faire du BIE un Centre d'excellence, et a rappelé la demande du Bureau du Conseil d'établir les six domaines d'intervention à la lumière de ces axes de programme. Il a ensuite donné la parole à la Directrice du BIE.

15. Mme Marope a souligné que c'est par le biais de ces six domaines d'intervention que le BIE mettra en œuvre la stratégie et accélérera les progrès vers sa réalisation, et que ces domaines sont reliés aux trois axes de programme de la Stratégie, qu'ils sont orientés par la Stratégie et programme de travail du BIE 2012-2017 et le Document 37 C/5, et donnent également suite aux recommandations de l'IOS. La Directrice a ensuite présenté dans les

détails l'initiative « Innovation et leadership en matière de curriculum et d'apprentissage », qui est conforme à la fonction normative et vise à repositionner le curriculum en tant qu'élément central du dialogue et des interventions au niveau national et mondial pour le développement, en particulier dans le contexte des Objectifs de développement durable pour l'après 2015. Un curriculum bien équilibré, holistique et inclusif est un outil fondamental pour donner effet aux politiques nationales pour le développement et l'apprentissage tout au long de la vie, et c'est l'un des instruments indispensables pour assurer la transition entre les niveaux et les modalités de l'éducation, ainsi que pour faciliter l'acquisition des compétences qui favoriseront le développement individuel et social. Pourtant, ce rôle fondamental du curriculum est rarement pris en considération dans les politiques éducatives nationales et les agendas internationaux. A cet égard, la Directrice a informé les membres du Conseil que le BIE prépare actuellement un document qui sera présenté lors du prochain Forum mondial sur l'éducation, et devrait contribuer à accorder une place importante au curriculum dans les débats pour l'après 2015, en soulignant le rôle de passerelle qu'il joue entre l'éducation et le développement. Mme Marope a ensuite présenté un aperçu concis des autres domaines d'intervention, en illustrant la façon dont les activités menées dans chaque domaine sont reliées en particulier aux trois axes de programme, leur impact escompté, et comment elles donnent suite aux recommandations de l'IOS. La Directrice du BIE a terminé sa présentation en mentionnant le nouvel organigramme et la nouvelle structure du personnel du BIE qui devraient faciliter encore la mise en œuvre de la Stratégie visant à faire du BIE un Centre d'excellence.

16. Donnant la parole aux participants, le Président a remercié la Directrice de sa présentation claire et succincte, et a rappelé qu'il conviendrait que le Conseil aborde aussi la question du reclassement du poste de responsable d'un axe de programme, comme l'a recommandé le Bureau du Conseil.

17. Plusieurs délégués se sont dits satisfaits des six domaines d'intervention proposés et ont fait part de leur soutien, ces domaines allant dans la bonne direction. Les principaux points soulevés ont porté notamment sur la collaboration avec d'autres instituts de l'UNESCO, le repositionnement du curriculum, le suivi et l'évaluation de l'impact, et la possibilité d'établir un calendrier ou une feuille de route de mise en œuvre, précisant les cibles, les ressources nécessaires et les résultats escomptés à court, moyen et long terme.

18. Dans sa réponse, la Directrice a reconnu qu'il faut renforcer la collaboration avec d'autres instituts, en particulier avec l'UIL dans le secteur de l'apprentissage tout au long de la vie, avec le MGIEP pour l'éducation à la citoyenneté mondiale, avec l'IIEP concernant des questions liées à la planification et au curriculum. À cet égard, elle a rappelé qu'un nouveau point portant précisément sur cette question a été ajouté à l'ordre du jour. Après avoir apporté des précisions sur l'importance de reconnaître le rôle central que joue le curriculum en tant que passerelle entre l'éducation et le développement, et par conséquent, l'importance de promouvoir un changement de paradigme, Mme Marope a confirmé l'importance de suivre et d'évaluer l'impact avec rigueur, activités qui devraient faire partie intégrante de la mise en œuvre et nécessitent des outils et des instruments appropriés. Par ailleurs, elle a indiqué que les travaux du BIE sont déjà orientés par plusieurs cadres de mise en œuvre, à savoir la Stratégie 2012-2017, la Stratégie visant à faire du BIE un Centre d'excellence et le Document C/5, et que la mise en œuvre des six domaines d'intervention est prévue sur une période de cinq ans qui débutera avec le programme d'activités 2015 proposé au Conseil. C'est pourquoi, l'établissement d'un autre calendrier ou d'une feuille de route de mise en œuvre n'apporterait pas de valeur ajoutée, puisque la priorité première est de donner effet aux cadres déjà en place. Enfin, la Directrice du BIE a fait observer qu'il serait approprié de donner suite à la recommandation de l'IOS de faire du BIE le centre de liaison et de coordination de toutes les activités liées au curriculum de l'UNESCO.

Le Conseil :

- **Remercie** la Directrice de BIE et le Secrétariat de leurs efforts pour accélérer les progrès vers la réalisation du statut du BIE en tant que Centre d'excellence, ainsi que pour la nouvelle structure du personnel qui a pour objectif de réaliser les progrès escomptés ;
- **Prend note** de la mise en œuvre de la Stratégie visant à faire du BIE un Centre d'excellence, étant entendu que les futurs rapports et les programmes des activités et du budget feront mention des six domaines d'intervention proposés, selon les trois axes de programme (développement des capacités et assistance technique ; création et gestion des connaissances ; et dialogue politique), formulés dans les résultats escomptés du BIE tels qu'indiqués dans le document 37 C/5 ;
- **Approuve** les recommandations concernant les six domaines d'intervention ;
- **Prend note** des mesures prises par le Président du Conseil du BIE et la Directrice du BIE pour faire valoir, auprès de l'ADG/ED, la nécessité de reclasser le poste de Responsable du programme Innovation et rôle de leadership en matière de curriculum, d'apprentissage et d'évaluation, et charge le Président et la Directrice d'exposer les arguments en faveur de ce point de vue à la Directrice générale ;
- **Appelle** tous les membres et les États membres à appuyer la mise en œuvre de cette stratégie, par le biais notamment de :
 - la mise à disposition, dans toute la mesure du possible, de ressources volontaires et extrabudgétaires, notamment au moyen des contributions ordinaires accordées dans le cadre d'accords pluriannuels, et
 - le détachement d'experts de haut niveau au BIE.

Rappelant la recommandation de l'IOS, formulée à la suite de l'examen du BIE (IOS/EVS/PI/123), de faire de l'Institut le centre de liaison et de coordination de toutes les activités liées au curriculum de l'UNESCO,

Rappelant aussi la Résolution 10, adoptée par la Conférence générale à sa 36^e session,

- **Demande** à la Directrice générale d'émettre un mémorandum pour faire connaître à tous les secteurs de l'UNESCO le rôle de leadership du BIE concernant toutes les questions liées au curriculum, à l'apprentissage et à l'évaluation, celui-ci devant être, dans cet esprit, considéré comme le centre de liaison de toutes les questions touchant ces domaines.

5. Projet de programme d'activités et budget du BIE pour 2015

Document: UNESCO/BIE/C.64/3 (Annexe IV)

19. La Directrice a fait état des principaux éléments du programme d'activités et projet de budget proposé pour 2015, en soulignant l'accent mis en particulier sur l'intégration et l'organisation des activités selon les six domaines d'intervention, avec les résultats et l'impact escomptés associés. Elle a également présenté en détail le nouvel organigramme et la nouvelle structure du personnel du BIE, qui prévoit les compétences nécessaires par le détachement et la mobilisation de ressources extrabudgétaires. M. Mohammed Bouassami, Administrateur du BIE, a ensuite illustré le budget proposé pour 2015, en faisant observer que les réserves estimées à la fin 2015 représentent 5 % du budget total, ce qui est conforme à la réglementation existante.

20. Lors de la discussion qui a suivi, nombre de délégués ont félicité la Directrice du BIE et son équipe pour la qualité et la clarté du document exposé et pour la présentation bien structurée des activités proposées. Certains membres du Conseil ont soulevé des questions portant sur l'inclusion et l'éducation inclusive ainsi que sur l'organisation de la Conférence internationale de l'éducation (CIE).

21. Dans sa réponse, la Directrice du BIE a remercié les délégués de leurs observations et propositions constructives. Elle a confirmé que l'éducation inclusive est une question importante qui pourrait être prise en considération dans le domaine d'intervention portant sur les questions fondamentales liées au curriculum et à l'apprentissage. En ce qui concerne la CIE, la Directrice et le Président ont fait observer que cette question figure à l'ordre du jour et ont proposé de reporter la discussion concernant de cette question au titre de ce point de l'ordre du jour.

DÉCISIONS

Conformément aux statuts du BIE (Section II, Article V.b), stipulant que le BIE est chargé de « *définir de manière détaillée, dans le cadre du programme et budget approuvés par la Conférence générale, et compte tenu, le cas échéant, des ressources extrabudgétaires disponibles, les activités à entreprendre par le Bureau* », le Conseil :

- **Félicite** la Directrice du BIE pour la clarté, la cohérence et l'axe stratégique du programme d'activités proposé pour 2015 (UNESCO/BIE/C.64/3) ;
- **Reconnait** que *l'équité, l'inclusion et la qualité* sont les principes fondamentaux qui orientent les activités de l'UNESCO en matière d'éducation ;
- **Demande** au Secrétariat du BIE d'intégrer l'éducation des personnes ayant des besoins d'apprentissage divers à la liste des questions fondamentales et actuelles en matière de curriculum, d'apprentissage et d'évaluation ;
- **Approuve** le programme d'activités proposé pour 2015 (UNESCO/BIE/C.64/3), en invitant la Directrice du BIE à tenir compte de la discussion sur ce point, ainsi que de la décision concernant la CIE ;
- **S'engage** à mobiliser les ressources humaines et financières dont a besoin le BIE, comme indiqué dans les statuts du BIE (Article V.b) ;
- **Demande** au Secrétariat du BIE d'organiser une réunion de donateurs en 2015, en vue de mobiliser les ressources nécessaires aux principales activités du BIE, et de rendre compte des progrès accomplis en ce sens au Bureau du Conseil ; et
- **Approuve** la Résolution portant ouverture de crédit N° 1/2015 pour 2015 (UNESCO/BIE/C.64/3).

6. Projet de révision des statuts du BIE

Document: UNESCO/BIE/C.64/Inf.3 (Annexe V)

22. Présentant ce point de l'ordre du jour, le Président du Conseil a rappelé que la structure de gouvernance du BIE a fondamentalement changé, et qu'après la 38e session de la Conférence générale, le Conseil sera constitué de 12 membres. Il a aussi fait savoir au Conseil que le Bureau du Conseil a proposé d'apporter des modifications au projet de révision des articles proposés par le Secrétariat, et qu'une nouvelle version des articles révisés est à la

disposition des membres du Conseil. Le Président a ensuite invité la Directrice du BIE à présenter les articles révisés.

23. La Directrice a confirmé que la révision des articles répond aux modifications demandées par le Bureau du Conseil à la réunion du Conseil, cette révision visant principalement à aligner les statuts du BIE sur la Stratégie visant à faire du BIE un Centre d'excellence (Article II) et sur la taille du Bureau du Conseil (Article IV). M. Mark Mason, Spécialiste principal de programmes, a précisé que l'Article II des statuts a été reformulé afin de mentionner la Stratégie visant à faire du BIE un Centre d'excellence, et que la révision de l'Article IV tient compte de l'importance d'une réelle représentation régionale au sein du Bureau du Conseil et de la possibilité d'étendre le mandat de la présidence au-delà de quatre ans.

24. La discussion qui a suivi a porté principalement sur la nécessité de mentionner la dénomination appropriée du BIE en tant qu'Institut de catégorie 1 dans les statuts, ainsi que sur l'inclusion du terme 'évaluation' associée au curriculum et à l'apprentissage lorsqu'il y a lieu dans les articles révisés, en particulier à l'Article II.

25. Le Président a remercié les membres du Conseil de leurs propositions constructives et des travaux productifs qui ont permis d'atteindre un consensus sur la révision des articles.

DÉCISION

Concernant le projet de révision des articles des statuts du BIE, le Conseil :

- **Approuve le projet de révision des articles des statuts du BIE qui sera présenté à la 38^{ème} session de la Conférence générale.**

7. **Projet de révision du Règlement intérieur du Conseil du BIE**

Document: UNESCO/BIE/C.64/Inf.4 (Annexe VI)

26. Le Président a présenté ce point de l'ordre du jour, en informant le Conseil que, comme pour les statuts, le Bureau du Conseil a proposé d'apporter des modifications au projet de révision du Règlement intérieur du Conseil. Les membres du Conseil ont débattu du projet de révision proposé.

DÉCISION

Concernant le projet de révision du règlement intérieur du Conseil du BIE, le Conseil :

- **Approuve le projet de révision du règlement intérieur du Conseil du BIE.**

8. **Utilisation de la langue arabe lors des réunions du Bureau du Conseil et du Conseil**

27. Le Président a présenté ce point de l'ordre du jour, en rappelant la recommandation formulée par le Bureau du Conseil. Il a exprimé une fois encore sa gratitude à l'égard du Fonds du projet du Prince Sultan bin Abdulaziz pour le développement de la langue arabe à l'UNESCO.

DÉCISION

Concernant l'utilisation de la langue arabe lors des réunions du Bureau du Conseil et du Conseil, le Conseil :

- **Accueille favorablement l'utilisation de la langue arabe, sous réserve du financement durable du *Fonds du projet du Prince Sultan bin Abdulaziz pour le développement de la langue arabe* actuellement géré au siège de l'UNESCO ou pouvant être directement géré par le BIE.**

9. Discussion des délais pour la préparation de la prochaine Conférence internationale de l'éducation (CIE)

28. Présentant ce point de l'ordre du jour, le Président a fait observer que le dialogue politique et la CIE relèvent de la Stratégie visant à faire du BIE un Centre d'excellence et que le domaine d'intervention « Rôle de leadership dans le dialogue mondial sur le curriculum et l'apprentissage » vise à normaliser la CIE et à accroître son importance en vue de renforcer la position du BIE en tant qu'entité efficace et indispensable contribuant à la réalisation des Objectifs de développement durable liés à l'éducation, et de renforcer la position du BIE en tant que Centre d'excellence en matière de curricula et d'apprentissage. M. Obioma a souligné la nécessité de rendre le BIE globalement plus visible et d'assurer son rôle de leadership dans le dialogue mondial. Il a également insisté sur la question fondamentale du financement de la Conférence, dans la mesure où les ressources financières nécessaires doivent être accordées en dehors du budget ordinaire du BIE.

29. La Directrice du BIE a ensuite résumé les principales questions liées à la CIE. Elle a d'abord indiqué qu'il faut organiser la Conférence régulièrement, de manière à examiner périodiquement les faits nouveaux (fonction rétrospective) et, en même temps, de faire l'inventaire des questions qui se posent (fonction prospective). Ainsi, la CIE pourrait faire office de mécanisme d'établissement de l'agenda. Elle a ensuite rappelé les différentes catégories de réunion de l'UNESCO, en précisant que la CIE est une réunion de catégorie 2, regroupant les ministres de l'éducation ; les réunions de catégorie 4 (congrès internationaux) regroupent également les ministres de l'éducation, mais les conclusions de ces réunions ne sont pas contraignantes pour les États Membres de l'UNESCO. La Directrice a également mis en lumière la question fondamentale du financement, dans la mesure où il est essentiel de présenter une proposition solide, comprenant des fonds sécurisés, au Conseil exécutif et à la Conférence générale. Enfin, Mme Marope a attiré l'attention des délégués sur l'importance de définir un thème pour la CIE qui soit aligné sur le mandat du BIE de Centre d'excellence en matière de questions liées aux curricula.

30. Une discussion fructueuse a ensuite eu lieu, et beaucoup de membres du Conseil ont indiqué que la CIE est aussi importante en tant qu'instrument pour renforcer les synergies et élargir les partenariats. En ce qui concerne la fréquence de la CIE, la plupart des délégués ont proposé d'organiser la Conférence en principe tous les quatre ans. À cet égard, le représentant de l'ADG/ED a rappelé que l'UNESCO suit également un cycle de quatre ans dans le cadre du document C/5 et un cycle de huit ans au titre du document C/4. Tous les membres du Conseil ont approuvé la nécessité d'établir un groupe de travail chargé de préparer une proposition détaillée à soumettre au Bureau du Conseil, contenant les principales questions liées à la préparation de la CIE. Les membres du Conseil ont également demandé au Secrétariat de préparer une note d'information afin de faciliter les délibérations du groupe de travail.

DÉCISIONS

Suite à la discussion approfondie à propos de la préparation de la prochaine CIE, le Conseil :

- **Décide** de mettre en place un Groupe de travail chargé d'aider la Directrice du BIE à préparer la prochaine CIE ;
- **Demande** au Groupe de travail de mettre au point une proposition détaillée qui sera soumise au Bureau du Conseil, en conformité avec le mandat de Centre d'excellence du BIE et ses six domaines d'intervention, ainsi qu'avec l'agenda pour l'éducation après 2015, tout en prenant en considération les points suivants :
 1. Catégorie
 2. Thème
 3. Structure
 4. Pays d'accueil
 5. Budgétisation et financement
 6. Participation (participants et invités)
 7. Échéances des travaux préparatoires, comprenant les dates de la Conférence prévue ;
- **Déclare élus** en tant que membres du Groupe de travail les groupes suivants :
 - Groupe I (Europe occidentale et Amérique du Nord) : M. Constantinos CARTALIS (Grèce) ;
 - Groupe II (Europe centrale et Europe de l'Est) : Dr Dagmar KOPCANOVÁ (Slovaquie) ;
 - Groupe III (Amérique latine/Caraïbes) : M. João Lucas QUENTAL NOVAES DE ALMEIDA (Brésil) ;
 - Groupe IV (Asie/Pacifique) : S.E. Mme Ruchira KAMBOJ (Inde) ;
 - Groupe Va (Afrique) : Prof. Amadé BADINI (Burkina Faso) ;
 - Groupe Vb (États arabes) : S.E. Dr Majed AL NOAMI (Bahreïn) ;
- **Décide** que le Groupe de travail désignera son Président lors de sa première réunion, et que la Directrice du BIE et le Secrétariat appuieront les travaux de ce Groupe ;
- **Accepte** d'intégrer la Directrice du BIE et le représentant de l'ADG/ED parmi les membres du Groupe de travail ;
- **Délègue** au Bureau du Conseil le pouvoir de prendre des décisions au nom du Conseil du BIE sur les questions liées aux travaux préparatoires de la CIE, en vue de les soumettre à la 197^e session du Conseil exécutif, puis à la 38^e session de la Conférence générale en 2015 ;

10. Comptes rendus présentés à la Directrice générale sur les progrès du BIE vers la réalisation du statut de Centre d'excellence

31. Le Président du Conseil a invité la Directrice à présenter ce nouveau point de l'ordre du jour.

32. La Directrice du BIE a fait avoir au Conseil qu'il serait utile d'informer la Directrice générale des progrès du BIE vers la réalisation du statut de Centre d'excellence, ainsi que sur des questions stratégiques, de manière à assurer à la Directrice générale de la bonne direction du BIE, sous la direction de son Conseil. Mme Marope a précisé que ces comptes rendus informels porteraient principalement sur des questions stratégiques générales et sur le soutien nécessaire pour améliorer et/ou consolider les progrès, plutôt que sur des aspects déjà couverts dans d'autres rapports.

33. Les membres du Conseil ont approuvé la proposition de présenter des comptes rendus à la Directrice générale sur des questions stratégiques lorsque nécessaire, en assurant la coordination informelle avec l'ADG/ED. Il a également été recommandé que le Président informe les membres du Conseil avant chaque réunion à propos des questions à soulever, et de discuter avec eux ensuite des résultats de chaque réunion.

DÉCISION

Le Conseil convient que le Président, avec un ou deux Vice-Présidents selon les besoins, et en consultation avec la Directrice du BIE, pourront faire connaître à la Directrice générale les questions fondamentales et stratégiques que le Conseil pourrait identifier de temps à autre.

11. Renforcement de la collaboration stratégique au sein des instituts de catégorie I

34. Le Président du Conseil a invité la Directrice à présenter ce nouveau point de l'ordre du jour.

35. La Directrice a indiqué que cette proposition émanait de la recommandation de l'IOS visant à garantir une communication régulière et des discussions au sein des instituts à propos de questions spécifiques, de manière à définir les secteurs de coopération possibles dans une perspective plus prospective.

36. Les membres du Conseil ont approuvé cette proposition à l'unanimité.

DÉCISION

Le Conseil prend note de la nécessité de renforcer la collaboration stratégique au sein des instituts de catégorie I, et demande au Président et à la Directrice du BIE de prendre les mesures appropriées à cet égard, et d'en rendre compte au Conseil.

12. Dates de la 65^e session du Conseil du BIE

37. Le Président a présenté la proposition faite par le Secrétariat de tenir la réunion du Conseil au mois de décembre plutôt qu'en janvier, afin de s'aligner sur les cycles de l'UNESCO, notamment le cycle budgétaire.

38. Tout en reconnaissant la nécessité d'un meilleur alignement sur les cycles de l'UNESCO, certains membres du Conseil ont fait observer que la Conférence générale a lieu cette année et qu'il n'y a donc pas assez de temps pour organiser la réunion du Conseil lors de la première quinzaine de décembre. Par ailleurs, il a été estimé approprié de tenir la réunion du Conseil en décembre pendant les années entre les sessions de la Conférence générale.

DÉCISION

Le Conseil décide de proposer à la Directrice générale de l'UNESCO de :

- Tenir la 65^e session du Conseil du BIE du 13 au 15 janvier 2016 ;
- Tenir la réunion du Bureau du Conseil en juin 2015, la date exacte étant à déterminer en consultation avec le Président et les Vice-Présidents.

13. Adoption des décisions de la 64^e session du Conseil du BIE

Document: UNESCO/BIE/C.64/Decisions/Prov.

DÉCISION

Conformément à son règlement intérieur (IV, Section XI, Rule 22.1 and 22.2), qui prévoit que « *le Conseil approuve à chaque session le texte des décisions adoptées au cours de la session* » et que « *le texte est publié dans le mois qui suit la fin de la session* », le Conseil :

- Approuve le texte de ses décisions (UNESCO/BIE/C.64/Decisions) ; et
- Charge le Secrétariat du BIE de publier ce texte d'ici à début mars 2015.

14. Clôture de la 64^e session

39. A la fin de la session, le Président a remercié chaleureusement les membres du Conseil pour leurs travaux productifs, et a salué la Directrice du BIE et son équipe pour l'excellente qualité des documents et des services d'appui. Il a rappelé que la prochaine session de la Conférence générale élira un nouveau Conseil qui sera constitué de 12 États Membres, et a remercié les membres sortants de leur précieuse contribution.

40. Le Président a déclaré close la 64^e session du Conseil le vendredi 30 janvier 2015 à 13h.



UNESCO/BIE/C.64/1/Prov./Rev.+ Add.
Genève, 18 décembre 2014
Original : anglais

90 ans au service de l'excellence en éducation !

SOIXANTE- QUATRIÈME SESSION DU CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION

Genève, 28 - 30 janvier 2015

PROJET D'ORDRE DU JOUR ET PROJET D'ORDRE DU JOUR COMMENTÉ

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Mercredi 28 janvier 10h – 13h

1. **Ouverture de la session**
2. **Adoption de l'ordre du jour (UNESCO/BIE/C.64/1/Prov.) et de l'ordre du jour commenté (UNESCO/BIE/C.64/1/Prov.+ Add.)**
3. **Rapport d'activités et budget 2014 (UNESCO/BIE/C.64/2)**
4. **Accélération de la mise en œuvre de la Stratégie visant à faire du BIE un Centre d'excellence en matière de curriculum**

Mercredi 28 janvier 15h – 18h

5. **Projet du programme d'activités et budget 2015 (UNESCO/BIE/C.64/3)**

Jeudi 29 janvier 10h – 13h

6. **Projet de révision des statuts (UNESCO/BIE/C.64/Inf.3)**
7. **Projet de révision du règlement intérieur (UNESCO/BIE/C.64/Inf.4)**
8. **Utilisation de la langue arabe lors des réunions du Bureau du Conseil et du Conseil**

Jeudi 29 janvier 15h – 18h

9. **Discussion des délais pour la préparation de la CIE**

Vendredi 30 janvier 10h – 13h

10. **Dates de la 65^e session du Conseil du BIE**
11. **Questions diverses**
 - Comptes rendus présentés à la Directrice générale sur les progrès du BIE vers la réalisation du statut de Centre d'Excellence
 - Renforcement de la collaboration stratégique au sein des instituts de catégorie I
12. **Adoption des décisions de la 64^e session (UNESCO/BIE/C.64/Decisions/Prov.)**
13. **Clôture de la 64^e session**

PROJET D'ORDRE DU JOUR COMMENTÉ

La 64^e session du Conseil du BIE se tiendra au Bureau international d'éducation, 15 Route des Morillons, 1218 Le Grand-Saconnex, Genève.

Elle débutera le mercredi 28 janvier 2015 à 10h et il est prévu qu'elle se termine le vendredi 30 janvier 2015 à 13h.

L'horaire de travail de la session sera le suivant: mercredi 28 janvier et jeudi 29 janvier de 10h à 13h et de 15h à 18h, et vendredi 30 janvier de 10h à 13h.

Mercredi 28 janvier de 10h à 13h

1. Ouverture de la session

La session s'ouvrira le mercredi 28 janvier à 10h par S.E. Prof. Godswill Obioma (Nigéria), Président du Conseil du BIE.

2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre du jour commenté

DOCUMENT : UNESCO/BIE/C.64/1/Prov./Rev. + Add.

Ce projet a été préparé conjointement par le Président du Conseil du BIE et le Secrétariat du BIE. Conformément à son Règlement intérieur (section IV, article 4, par.5), « *Après l'adoption de l'ordre du jour le Conseil peut, au cours d'une session, modifier l'ordre des questions inscrites à l'ordre du jour ou ajouter ou supprimer des questions. La majorité des deux tiers des membres présents et votants est requise pour ajouter ou supprimer une question au cours d'une session* ».

Projets de décisions dans le document : UNESCO/BIE/C.64/Décisions/Prov.

3. Rapport d'activités et budget 2014

DOCUMENTS: UNESCO/BIE/C.64/2 Rapport de la Directrice et UNESCO/BIE/64/Inf.2 Comptes pré-définitifs 2014.

- La Directrice présentera les points saillants du rapport d'activités 2014, en mettant l'accent sur la preuve de leur impact.
- Le Conseil débatera du rapport des activités réalisées en 2014.
- La Directrice et/ou les chefs de section répondront aux questions du Conseil.
- Le Conseil procédera à l'approbation du rapport d'activités 2014.
- Le Conseil prendra connaissance des Comptes pré-définitifs 2014 et délèguera à son Bureau la compétence d'approuver les comptes certifiés pour 2014.

Projets de décisions dans le document : UNESCO/BIE/C.64/Décisions/Prov.

4 Accélération de la mise en œuvre de la Stratégie visant à faire du BIE un Centre d'excellence en matière de curriculum

La Directrice présentera le projet avalisé par le Bureau du Conseil (septembre 2014) pour l'accélération de la mise en œuvre de la Stratégie visant à faire du BIE un Centre d'excellence en matière de curriculum, ainsi que les recommandations que le veut soumettre au Conseil. La Directrice fournira spécifiquement des explications au sujet des trois axes de programme et des six domaines d'intervention opérationnelles, et comment ceux-ci correspondent au C/5.

Le Conseil sera alors invité à

- (i) Noter et approuver les recommandations sur les six domaines d'intervention ;
- (ii) Discuter des progrès réalisés au sujet de la mise en œuvre de la Stratégie du Centre d'excellence ;
- (iii) Prendre note des mesures prises par le Président du Conseil et la Directrice du BIE pour faire valoir la nécessité de reclasser le poste de Responsable du programme Innovation et leadership en matière de curriculum et d'évaluation.

Projets de décisions dans le document : UNESCO/BIE/C.64/Décisions/Prov.

Mercredi 28 janvier de 15h à 18h

5. Programme d'activités et budget 2015

DOCUMENT : UNESCO/BIE/C.64/3 Rapport de la Directrice

- La Directrice présentera la proposition de programme d'activités, ainsi que le projet de budget pour 2015 en mettant l'accent sur les résultats et leur impact, tel que le Bureau du Conseil l'a requis.
- Le Conseil discutera la proposition de programmes pour 2015.
- La Directrice et/ou les chefs de section répondront aux questions du Conseil.
- Le Conseil procédera à l'approbation du programme d'activités pour 2015.
- Approbation de la Résolution portant ouverture de crédit pour 2015.

Projets de décisions dans le document : UNESCO/BIE/C.64/Décisions/Prov.

Jedi 29 janvier de 10h à 13h

6. Projet de révision des statuts

DOCUMENT: UNESCO/BIE/C.64/Inf.3

Tel que l'a requis le Bureau du Conseil, la Directrice et/ou les chefs de section présenteront au Conseil la révision des statuts du BIE afin que celui-ci se prononce sur les modifications envisagées.

Le Conseil sera invité à procéder à l'examen du document.

Projets de décisions dans le document : UNESCO/BIE/C.64/Décisions/Prov.

7. Projet de révision du règlement intérieur

DOCUMENT: UNESCO/BIE/C.63/Inf.4

Tel que l'a requis le Bureau du Conseil, la Directrice et/ou les chefs de section présenteront au Conseil la révision du règlement intérieur du BIE afin que celui-ci se prononce sur les modifications envisagées.

Le Conseil sera invité à procéder à l'examen du document.

Projets de décisions dans le document : UNESCO/BIE/C.64/Décisions/Prov.

8. Utilisation de la langue arabe lors des réunions du Bureau du Conseil et du Conseil

La Directrice rendra compte des progrès de la régularisation de l'utilisation de la langue arabe lors des réunions du Bureau du Conseil et du Conseil.

Jeudi 29 janvier de 15h à 18h**9. Discussion des délais pour la préparation de la CIE**

La Directrice initiera la discussion des délais pour la préparation de la CIE.

Le Conseil sera invité à procéder à un échange de vue sur ce sujet.

Projets de décisions dans le document : UNESCO/BIE/C.64/Décisions/Prov.

Vendredi 30 janvier de 10h à 13h**10. Dates de la 65^e session du Conseil du BIE**

Le Conseil sera invité à déterminer les dates de la 65^e session du Conseil du BIE et la réunion du Bureau du Conseil de l'été 2015

11. Questions diverses

- Comptes rendus présentés à la Directrice générale sur les progrès du BIE vers la réalisation du statut de Centre d'Excellence
- Renforcement de la collaboration stratégique au sein des instituts de catégorie I

12. Adoption des décisions de la 64^e session

DOCUMENT: UNESCO/BIE/C.64/Décisions/Prov.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil du BIE (IV, section XI, article 22), qui prévoit que « le Conseil approuve à chaque session le texte des décisions adoptées au cours de la session » et que « le texte est publié dans le mois qui suit la fin de la session », le Conseil est invité :

- à examiner le texte du projet de décisions de la 64^e session ;
- à l'adopter ;
- à demander au BIE de publier le texte d'ici à la fin février 2015.

13. Clôture de la 64^e session



UNESCO/BIE/C.64/2
Genève, 18 décembre 2014
Original : anglais

90 ans au service de l'excellence en éducation!

SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION DU CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION

Genève, 28 - 30 janvier 2015

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET BUDGET 2014





Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Bureau international
d'éducation

Bureau international d'éducation

90 ans au service de l'excellence en éducation !



BIE

Bureau
international
d'éducation
de l'UNESCO

Table des matières

- I. **Présentation des résultats escomptés du BIE**
- II. **Résultat escompté 1 du BIE** : Les capacités individuelles et institutionnelles en conception, en élaboration et en mise en œuvre de processus curriculaires de qualité sont renforcées, et les innovations et initiatives de réforme et de révision en matière de curricula sont soutenues
- III. **Résultat escomptés 1a du BIE** : Les capacités des États membres à analyser et à éliminer les contraintes systémiques afin d'assurer de manière équitable une éducation et un apprentissage de qualité adaptés au développement sont renforcées
- IV. **Résultat escompté 2 du BIE** : Une base de connaissances solide pour éclairer des prises de décision et des pratiques fondées sur des données probantes en matière de curriculum, d'apprentissage et d'évaluation est mise en place
- V. **Mobilisation des ressources et Communication**
- VI. **Développement institutionnel et organisationnel**
- VII. **Donnés budgétaires**

I. Présentation des résultats escomptés du BIE

Présentation du BIE

En tant qu'Institut de l'UNESCO spécialisé dans le curriculum, le Bureau international d'éducation (BIE) collabore étroitement avec les États membres et les institutions partenaires pour améliorer la qualité de l'apprentissage des élèves, en encourageant et en soutenant l'excellence dans les processus et produits curriculaires ainsi que dans les processus d'apprentissage et d'évaluation. À cette fin, les objectifs du BIE sont définis comme suit :

- Renforcer les capacités des États membres à concevoir, développer et mettre en œuvre des processus curriculaires solides;
- Soutenir l'innovation, les réformes et les initiatives de révision curriculaires; et
- Développer une base de connaissances solide pour éclairer des prises de décision et des pratiques fondées sur des données probantes en matière de curriculum, d'apprentissage et d'évaluation.

En outre, dans les activités et initiatives qu'il met en œuvre, le BIE cherche à élargir ses réseaux et partenariats pour renforcer la coopération internationale, régionale et sous régionale dans les domaines du curriculum, de l'apprentissage et de l'évaluation.

Pour soutenir la vision de l'UNESCO de l'éducation pour la paix et le développement durable, le BIE s'emploie en particulier à encourager efficacement l'intégration, dans le curriculum, des compétences, connaissances et valeurs essentielles qui contribueront à inculquer la paix dans l'esprit des enfants, ainsi qu'à agir dans l'optique d'un développement équitable et durable et de l'éducation à la citoyenneté mondiale, en prêtant une attention particulière aux pays en situation de post-conflit et de post-catastrophe, et aux pays frappés par la pauvreté.

Le curriculum oriente l'organisation de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'évaluation, en répondant à des questions telles que les disciplines que devraient étudier les élèves, pourquoi, quand et comment, ainsi que les modalités d'évaluation de l'apprentissage. Dans ses activités, le BIE prend en compte tous les aspects du processus de développement curriculaire, et aide les États membres à harmoniser efficacement la conception des cadres curriculaires et des programmes d'études, le matériel pédagogique et d'apprentissage, la formation des enseignants et les programmes de développement professionnel, les processus de mise en œuvre du curriculum et l'évaluation. La pertinence et la qualité du curriculum, ainsi que des processus de développement curriculaires efficaces, sont essentiels pour parvenir

à un enseignement de qualité et au bout du compte, à un apprentissage de qualité pour l'élève.

Le BIE reconnaît aussi que l'efficacité et l'incidence finale des processus curriculaires dépendent largement d'autres éléments du système éducatif, entre autres les suivants : l'environnement physique et psychologique dans lequel sont mises en œuvre les curricula, les enseignants chargés de mettre en œuvre les curricula, l'évaluation pour vérifier l'efficacité de la mise en œuvre des curricula. C'est pourquoi, le BIE adopte une approche systémique pour améliorer la qualité de l'éducation et de l'apprentissage. Les processus de développement curriculaires sont orientés à la fois par les besoins locaux et par les tendances et modèles transnationaux au sens large. De même, les décideurs, les concepteurs de curriculum et les enseignants font face à toute une gamme de problèmes complexes concernant le « quoi » et le « comment » de l'enseignement et de l'apprentissage dans un monde qui évolue rapidement. Le soutien du BIE aux États membres consiste à leur offrir une perspective internationale exhaustive des tendances, problèmes et approches en matière de curriculum, tout en accordant la priorité aux besoins des parties prenantes aux niveaux local et national et en œuvrant pour parvenir à un équilibre efficace et durable entre la fonction éducative essentielle, la réactivité, l'intégration, la personnalisation et l'innovation dans la conception et le développement curriculaires. Dans son action, le BIE poursuit sa vision à long terme en mettant l'accent sur une approche intégrée de prestation de services qui associe des initiatives de développement des capacités et les conseils connexes, et sur un dialogue fondé sur des données probantes, dans l'objectif de répondre de la manière la plus efficace et complète possible aux besoins des États membres.

Résultats escomptés du BIE pour 2014-2017 (37 C/5)

Les résultats escomptés qui orientent les activités du BIE prévues pour 2014-2017 ont été définis à la lumière des principaux axes d'action du Grand programme I de l'UNESCO, des objectifs stratégiques et actions exposés dans le document Stratégie et programme de travail du BIE pour 2012-2017, ainsi que de la Stratégie visant à faire du BIE un centre d'excellence en matière de curriculum.

Axe d'action 1:

Soutenir les États membres pour le développement de systèmes éducatifs qui favorisent un apprentissage pour tous tout au long de la vie, à la fois inclusifs et de grande qualité

Résultat escompté 1 du BIE : Les capacités individuelles et institutionnelles en conception, en élaboration et en mise en œuvre de processus curriculaires de qualité sont renforcées,

et les innovations et initiatives de réforme et de révision en matière de curricula sont soutenues

Résultat escompté 1a du BIE *: Les capacités des États membres à analyser et à éliminer les contraintes systémiques afin d'assurer de manière équitable une éducation et un apprentissage de qualité adaptés au développement sont renforcées

Axe d'action 3:

Faire avancer l'éducation pour tous (EPT) et concevoir le futur agenda international de l'éducation

Résultat escompté 2 du BIE : Une base de connaissances solide pour éclairer des prises de décision et des pratiques fondées sur des données probantes en matière de curriculum, d'apprentissage et d'évaluation est mise en place

* Il s'agit d'un nouveau résultat escompté intégré dans les activités du BIE en 2014.

II. Résultat escompté 1 du BIE

Les capacités individuelles et institutionnelles en conception, en élaboration et en mise en œuvre de processus curriculaires de qualité sont renforcées, et les innovations et initiatives de réforme et de révision en matière de curricula sont soutenues

Le BIE présente un avantage comparatif important dans le domaine du curriculum et s'emploie à renforcer les capacités des États membres pour atteindre les résultats d'apprentissage escomptés, en offrant un appui technique, le développement des capacités, l'accès à des connaissances pertinentes, ainsi qu'un appui technique à l'ensemble du processus de développement curriculaire.

Afin de garantir l'application d'une approche fondée sur les droits qui respecte et remplit les besoins socioculturels et économiques propres à chaque Etat membre, le BIE propose des cours et des ateliers pour le développement personnalisé des capacités, en mettant l'accent sur les compétences particulières dont ont besoin les décideurs, les concepteurs de curriculum, les formateurs d'enseignants et les spécialistes pour conduire des processus de développement et de réforme curriculaires adaptés à leur propre environnement.

En outre, le BIE poursuit une vision de soutien à long terme et fournit des conseils de politiques aux pays qui le demandent, ainsi qu'un appui technique aux pays qui mettent en œuvre des initiatives d'innovation, de réforme et de gestion en matière de curriculum, en s'attachant en particulier aux pays en situation de post-conflit, de post-catastrophe et de transition qui ont entamé un processus global de développement curriculaire à l'échelle du système. Plus particulièrement, le BIE s'emploiera à renforcer l'apprentissage à tous les niveaux par un soutien à la formulation, à l'adoption et à la révision des documents de politiques et liés au curriculum qui tiennent compte de l'importance de développer des compétences, de l'inclusion, de l'égalité des genres, des compétences fondamentales comme la lecture et le calcul, ainsi qu'en promouvant la paix, les droits de l'homme et l'éducation pour le développement durable.

Ces initiatives recouvrent également le développement d'outils et de matériel d'enseignement et d'apprentissage. En partenariat avec les Etats membres, les établissements scolaires et les organisations locales, nationales et internationales, le BIE améliorera en permanence ce matériel pour mettre des ressources à jour, pertinentes et de qualité à la disposition des intéressés.

Le développement des capacités et les interventions sur le terrain du BIE contribuent à faire gagner de l'importance au curriculum dans les systèmes éducatifs. Les pays ont davantage conscience du rôle moteur que jouent le curriculum et l'innovation dans le développement du capital humain et le développement inclusif. Ils connaissent aussi davantage les

compétences en matière de curriculum et les services de soutien que le BIE peut offrir pour renforcer les capacités des ministères de l'éducation. Plusieurs pays ont entamé des processus de réforme du curriculum avec l'assistance du BIE (voir les exemples proposés dans les sections « Impact et données probantes » ci-après).

Formation de pointe: Diplôme en conception et développement du curriculum

Depuis 2010, le BIE propose un diplôme de troisième cycle agréé en conception et développement du curriculum, en partenariat avec les bureaux de l'UNESCO, des universités et des instituts d'éducation. Le Diplôme cible actuellement les pays d'Afrique subsaharienne et d'Amérique latine et des Caraïbes, pour apporter un soutien aux dirigeants des Etats membres dans les processus de développement curriculaires. Le Diplôme est adapté aux besoins régionaux et nationaux et permet aux participants de se forger d'autres points de vue, grâce à une analyse éclairée des avantages comparatifs des différentes possibilités et stratégies. Le BIE prévoit de continuer à étendre la mise en œuvre du Diplôme à deux autres régions, à savoir les Etats arabes, et l'Asie-Pacifique.

(1) Mise en œuvre du Diplôme

Edition 2013 du Diplôme:

Au total, 115 professionnels de 31 pays ont participé aux sessions en ligne dispensées dans le cadre du Diplôme en Afrique subsaharienne et en Amérique latine et les Caraïbes.

En Amérique latine et les Caraïbes, 40 professionnels (55% de femmes et 45% d'hommes) ont suivi la formation. Les participants venaient de sept pays : Allemagne, Chili, Équateur, Haïti, Mexique, Pérou et Uruguay. En novembre 2014, on dénombrait 20 diplômés.

En Afrique, 75 professionnels (41% de femmes et 59% d'hommes) ont suivi la formation. Les participants venaient de 22 pays d'Afrique : Afrique du Sud, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Niger, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Soudan du Sud, Swaziland, Tanzanie, Togo, Tunisie et Zambie – ainsi que des participants de la Finlande et des États-Unis. En novembre 2014, on dénombrait 62 diplômés.

Édition 2014 du Diplôme:

En Amérique latine et les Caraïbes, 39 professionnels (54 % de femmes et 46 % d'hommes) ont suivi des sessions en face-à-face (septembre 2014) et suivent actuellement des sessions en ligne. Les participants viennent de 10 pays : Bolivie, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Mexique, Paraguay, Pérou, République Dominicaine et Uruguay.

En Afrique, la session en face-à-face prévue dans le cadre du Diplôme pour novembre 2014 a été reportée à 2015 (provisoirement en mars) en raison de l'épidémie d'Ebola (EVD) qui sévit actuellement en Afrique de l'Ouest.

(2) Élaboration des matériels de formation du Diplôme

Les principaux matériels de formation du Diplôme (ensemble de ressources liées au curriculum *Banque de ressources*, version 2013) ont été publiés en arabe (après leur publication en anglais, en français et en espagnol). Cela comprend un cadre conceptuel, différentes activités de formation et des ressources, et plus de 200 études de cas menées à l'échelle mondiale. Outre cet ensemble de ressources, le BIE a mis au point un portail pour le Diplôme et une série de présentations (version 2014) portant sur la conception et le développement du curriculum (par exemple, approches par compétence).

Deux nouveaux modules de formation thématique sont maintenant disponibles en anglais, en français et en espagnol :

1. Développement et mise en œuvre de cadres curriculaires
2. Apprentissage personnalisé

Le module de formation thématique sur l'évaluation des étudiants pour l'inclusion (disponible en anglais) est au stade final de vérification.

(3) Analyse du profil et du retour d'informations des participants

Les 8 sessions du Diplôme dispensées entre 2010 et 2014 dans les deux régions (Amérique latine et les Caraïbes et Afrique) ont regroupé 348 participants (55% de femmes) de 57 pays. Les participants sont essentiellement des spécialistes du curriculum, des superviseurs, des directeurs d'écoles, des enseignants et des formateurs d'enseignants de différentes tranches d'âge (42% des participants ont entre 41 et 50 ans). Dans l'ensemble, 96% des participants se sont dits satisfaits de la formation reçue dans le cadre du Diplôme et 92 % ont estimé que leurs compétences en matière de conception et de développement du curriculum ont été renforcées.

(4) Lancement du réseau des Alumni du Diplôme

Un réseau d'Alumni du Diplôme a été lancé pour les diplômés de toutes les régions, afin de promouvoir des échanges inter-régionaux sur les tendances et questions internationales en matière de curriculum, ainsi que pour tirer durablement profit des connaissances et des compétences acquises dans le cadre de la formation. Trente-cinq diplômés ont rejoint le réseau et des échanges en ligne ont débuté.

(5) Extension prévue du Diplôme dans la région arabe

Une première proposition de Diplôme pour la région arabe a été mise au point. Des discussions préliminaires ont actuellement lieu avec les partenaires potentiels, notamment le Ministère de l'éducation d'Oman, l'Université de Sultan Qaboos et l'Université du monde arabe (*Arab Open University - AOU*), qui ont exprimé leur intérêt à accueillir le Diplôme au niveau régional. Le BIE est actuellement en attente de confirmation des pays d'accueil potentiels.

(6) Projet d'élever le Diplôme au niveau Master

Sur la base des développements et enseignements tirés des sessions du Diplôme mises en œuvre en Amérique latine et les Caraïbes entre 2010 et 2014, le BIE franchira une autre étape en créant un groupement d'universités en Amérique latine et les Caraïbes qui proposera un Master en matière de curriculum et d'apprentissage, dans le cadre de l'agenda de l'éducation post-2015.



Session en face-à-face du Diplôme 2013 en Amérique latine et les Caraïbes



Session en face-à-face du Diplôme 2013 en Afrique

Impact et données probantes

Un leadership pour améliorer le curriculum

Les Alumni du Diplôme en conception et développement du curriculum aident leur pays à mettre en œuvre des processus de réforme curriculaires. Par exemple, ils sont parvenus avec succès à :

- intégrer l'éducation pour l'inclusion dans le curriculum en Colombie;
- gérer une réforme curriculaire au niveau du secondaire supérieur en République Dominicaine;
- intégrer la langue Kiswahili dans le curriculum des écoles primaires en Ouganda; et
- organiser des ateliers de formation d'enseignants au Pérou.

Le Diplôme a contribué au développement professionnel des participants. Un certain nombre de diplômés a été promu à des postes de dirigeants (par exemple, au Bénin, en Éthiopie, en Gambie, en Haïti en Ouganda, en République Dominicaine ainsi qu'au sein de l'UNESCO).

Le curriculum gagne de l'importance dans les systèmes éducatifs

En 2014, le Conseil de l'enseignement initial et primaire (CEIP) d'Uruguay a demandé à 15 **diplômés de donner des informations pour éclairer les axes des politiques d'éducation 2010-15 et les prévisions 2015-2020**, dans des domaines liés au curriculum tels que : diversité, nouveau modèle scolaire, temps d'instruction-pédagogique, développement professionnel des enseignants et programme artistique (musique, théâtre, littérature, arts visuels et plastiques).

En 2014, le Ministère de l'éducation haïtien a créé la Commission nationale pour la réforme du curriculum à laquelle participent des diplômés, dans l'objectif de concevoir de nouveaux curricula dans l'éducation initiale, élémentaire, secondaire et professionnelle, à la lumière des orientations politiques et des besoins sociaux éducatifs du pays.

Renforcement du rôle de chef de file intellectuel du BIE dans la formation en matière de curriculum

Les huit sessions du Diplôme mises en œuvre avec succès depuis 2010 en Afrique subsaharienne et en Amérique latine et les Caraïbes ont renforcé le rôle de chef de file intellectuel du BIE dans la formation et en tant que centre d'excellence en matière de curricula, en associant des approches internationales, globales et durables du développement des capacités dans le domaine du curriculum. La satisfaction des participants au Diplôme, toujours plus importante d'année en année, témoigne d'une meilleure aptitude du BIE à répondre aux besoins des participants dans les ministères de l'éducation.

Défis et réponses

Les principaux défis qui se posent dans le cadre du Diplôme concernent la durabilité et l'extension du Diplôme dans ce format pour le développement des capacités, à savoir :

- évaluation des besoins des Etats membres en ce qui concerne les interventions post-formation nécessaires pour mettre en œuvre les programmes scolaires dans l'éducation de base, des jeunes et des enseignants;
- assistance à toutes les régions de l'UNESCO;
- suivi et communication d'informations concernant l'impact à moyen et long terme de la formation; et
- durabilité des ressources.

Afin de relever ces défis, des efforts ont été faits et seront maintenus pour :

- suivre les besoins des pays, et y répondre, en ce qui concerne l'assistance technique post-formation nécessaire dans le cadre des réformes du curriculum, par l'intermédiaire des participants au Diplôme, leurs institutions et les bureaux hors siège de l'UNESCO;
- étudier les possibilités d'élargir encore le programme en créant d'autres partenariats dans d'autres régions, en particulier avec des universités, les ministères de l'éducation, le siège et les bureaux hors siège de l'UNESCO;
- identifier d'autres données probantes sur l'impact du Diplôme, en se servant plus souvent des résultats d'évaluation des diplômés;
- renforcer la collaboration dans les activités d'appel de fonds, y compris concernant les propositions de partage des coûts et les accords entre les donateurs du programme, les bureaux hors siège de l'UNESCO, le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), d'autres organismes des Nations Unies, les ministères de l'éducation, les employeurs des participants et les participants eux-mêmes, ainsi que pour la présentation des propositions pour obtenir des subventions (Hamdan Foundation, OFID, UNESCO Complementary Additional Program, etc.).

Améliorer les acquis de la lecture dans les trois premières années du primaire en Afrique par l'intermédiaire du Partenariat mondial pour l'éducation

En 2014, le BIE a lancé un projet de trois ans intitulé « Améliorer les acquis de la lecture dans les trois premières années du primaire: intégration du curriculum, enseignement, support d'apprentissage et évaluation ». Financé par le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), ce projet a pour objectif d'aider les ministères de l'éducation au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal à améliorer les acquis des élèves en lecture dans les trois premières années du primaire.

Au cours de la première année du projet, le BIE a collaboré avec des partenaires pour mettre en œuvre plusieurs activités clés:

D'abord, l'Institut a organisé trois missions préparatoires au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal pour établir des lettres d'entente et des accords de partenariat avec chaque ministère de l'éducation.

Les spécialistes du curriculum du BIE ont ensuite procédé à la collecte de plus de 200 documents (programmes d'études, manuels scolaires, initiatives pilotes en lecture, évaluations, etc.) en vue d'analyser le programme de lecture de chaque pays.

Ensuite, trois missions sur le terrain ont été organisées (une par pays) au cours desquelles 36 leçons de lecture ont été observées dans des écoles publiques et privées de zones urbaines et rurales de différentes régions du Burkina Faso (Ouagadougou et Koudougou), du Niger (Dosso, Maradi et Niamey) et du Sénégal (Dakar, Kafrine et Luga). L'équipe du BIE a interrogé 36 directeurs et 72 enseignants d'écoles primaires et organisé 6 groupes de discussions avec des formateurs d'enseignants dans les centres de formation des enseignants.

Dans le cadre de ces efforts, une étude documentaire comparative internationale et des analyses nationales des curricula de lecture, comprenant une recherche documentaire et sur le terrain, a été conduite, analysée et communiquée aux trois pays partenaires, à l'Organisation internationale de la Francophonie, à l'Agence française de développement, à l'UNICEF, des ONG, ainsi qu'à des experts nationaux et internationaux lors de deux réunions internationales:

- Réunion d'experts sur la lecture (Genève, Suisse, 25-27 juin 2014) pour communiquer les informations et les premiers résultats de l'étude internationale et nationale (24 participants de ministères, universités et ONG) et pour collaborer avec les partenaires afin d'adapter le projet aux besoins du Burkina Faso, du Niger et du Sénégal.

- Débat régional sur l'enseignement de la lecture au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal (Dakar, Sénégal, 20-24 octobre 2014) pour communiquer les résultats de l'étude internationale et nationale (65 participants) et pour finaliser le rapport avant sa validation. Au cours de ce débat, trois plans d'action nationaux ont été mis au point par les ministères, avec le soutien technique du BIE.

Sur la base des résultats des rapports internationaux et nationaux, les trois équipes nationales du projet ont conçu un plan d'action axé sur le renforcement des capacités des enseignants et des formateurs d'enseignants. Dans le cadre de la première activité de mise en œuvre de ces plans d'action, un atelier national dans chaque pays a été organisé (Bobo Dioulasso, Niamey et Dakar, décembre 2014 et janvier 2015).

Dans le cadre de ce projet, le BIE a aussi offert une formation à neuf spécialistes de l'éducation (représentants des ministères de l'éducation) au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal par le biais du Diplôme, afin d'accroître leurs connaissances et compétences en conception et développement du curriculum.



Impact et données probantes

Renforcement de connaissances sur la pédagogie de la lecture, à la fois pour le BIE et les ministères de l'éducation

Le BIE a renforcé ses compétences en matière de curriculum de la lecture en conduisant des études diagnostiques nationales et internationales qui ont défini les éléments nécessaires pour améliorer les résultats en lecture dans chacun des pays du projet. Cette recherche comprenait deux éléments complémentaires, à savoir une analyse comparative internationale des initiatives couronnées de succès en matière de lecture, ainsi qu'une analyse des curricula nationaux des trois pays participant au projet. Sur la base d'une large gamme de documents curriculaires (plus de 200) et de l'observation des pratiques d'enseignement de la lecture

dans la classe (36), ainsi que des entretiens avec des directeurs d'école (36) et des enseignants (72), et des réunions et séminaires d'experts internationaux (2), un rapport a été publié (220 pages) et constitue une base solide de référence, grâce à laquelle les ministères de l'éducation du Burkina Faso, du Niger et du Sénégal peuvent accroître leurs connaissances sur la question et apporter des changements éclairés à leur curriculum.

Renforcement des capacités analytiques des trois États membres

Les ministères de l'éducation des trois pays ont élaboré des plans d'action dans le cadre du projet, en vue de contribuer à améliorer les résultats d'apprentissage en lecture dans les trois premières années du primaire, en appliquant les recommandations issues de l'analyse comparative internationale et des évaluations et contributions nationales des projets pilotes en cours dans le secteur de l'alphabétisation à un stade précoce. Suite aux recommandations du rapport, les trois pays ont décidé d'axer leurs efforts sur la formation des formateurs d'enseignants et des enseignants.

En outre, neuf représentants ministériels ont suivi avec succès le Diplôme en conception et développement du curriculum.

Création de partenariats techniques

Au cours de la première année de mise en œuvre du projet, le BIE a établi des partenariats formels avec l'Université de Genève (Suisse) et trois chercheurs nationaux de l'Université d'Abdou Moumouni (Niger), de Koudougou (Burkina Faso) et de Cheick Anta Diop (Sénégal) en vue de collaborer sur l'élément de recherche du projet.

En 2014, des alliances avec d'autres agences de développement comme l'OIF (Organisation internationale de la Francophonie) et l'AFD (Agence française de développement) ont été consolidées grâce au projet.

Défis et réponses

L'un des principaux défis qui se posent est de s'assurer que les ministères de l'éducation comprennent l'importance d'harmoniser les processus liés au curriculum dans l'ensemble de leur système éducatif. L'expérience montre que ce n'est pas toujours le cas, dans la mesure où les différents départements ministériels travaillent séparément, sans assurer une coordination étroite entre les départements chargés du curriculum, les instituts de formation des enseignants et les organes d'évaluation. Toutefois, des progrès considérables ont été faits dans le cadre du projet pour organiser des réunions collaboratives entre les différents acteurs intervenant dans le curriculum et les processus éducatifs des enseignants. Nous espérons que ces progrès se consolideront à mesure que le projet se poursuivra.

En raison des troubles qui ont agité le Soudan du Sud, le Ministère de l'éducation n'a pas été en mesure de concrétiser son intention officielle de participer à l'initiative en tant que quatrième pays bénéficiaire. Le Ministère de l'éducation du Soudan du Sud n'a pas été en mesure de tirer profit des trois subventions accordées pour la formation par le biais du Diplôme en conception et développement du curriculum. Le BIE a proposé, au Secrétariat du GPE du Programme d'activités mondiales et régionales, trois autres pays pour remplacer le Soudan du Sud, mais ces propositions n'ont pas été acceptées. En conséquence, une demande de réaffectation des fonds initialement alloués au Soudan du Sud aux trois autres pays du projet, à savoir le Burkina Faso, le Niger et le Sénégal, vient d'être présentée.

Enfin, en raison de la situation d'instabilité politique qu'a connue le Burkina Faso en novembre et décembre 2014, la mission prévue pour décembre 2014 a été reportée à janvier 2015.

Question transversales liées au curriculum

Repositionnement du curriculum dans l'éducation

En Uruguay, le BIE est partenaire du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ». Dans ce cadre, le BIE a participé à l'élaboration du plan d'action du programme national 2013-2014. Plus particulièrement, le BIE a facilité une série de réunions de dialogue politique qui visaient à discuter et à parvenir à un consensus concernant l'agenda de réforme de l'éducation pour 2015-2025. Le document « Contributions à un accord politique et social à long terme sur les propositions et politiques éducatives après 2015 » porte entre autres sur la mise en œuvre d'un cadre curriculaire pour les 4-14 ans.

En Côte d'Ivoire, le BIE a participé à une réunion consultative et technique organisée par le bureau de l'UNESCO à Abidjan (avril 2014), dans l'objectif de concevoir une proposition conjointe de l'UNESCO pour le développement des capacités du pays dans le secteur de l'éducation.

En Argentine, le BIE a facilité la réunion « Débat à propos du curriculum du XXI^e siècle » organisée par la province de Cordoba (Argentine) et l'Université catholique de Cordoba (UCC). La réunion a regroupé 100 spécialistes de l'éducation, essentiellement des équipes chargées du curriculum du Ministère de l'éducation, des superviseurs, des directeurs d'écoles, des formateurs d'enseignants et des enseignants.

Éducation à la citoyenneté

Au Royaume de Bahreïn, à la demande du Ministère de l'éducation et dans le cadre de l'accord de coopération avec le BIE sur le projet d'assistance technique 2012-2017, le BIE a élaboré une proposition pour soutenir l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme à Bahreïn. La proposition a été finalisée et doit être signée et mise en œuvre début

2015 ; elle porte sur la formation des enseignants et les activités scolaires pour soutenir le curriculum dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté.

Le BIE a mis au point la proposition de projet « *Global Citizenship Education Across Curricula : Giving Effect to the Construct* » qui a été présentée aux différents partenaires, entre autres, le Collège Universitaire Henry Dunant (Genève), le Centre de recherche sur l'éducation des Etats arabes du golfe (GASERC, Koweït City) et le Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale (APCEIU, Séoul, République de Corée). L'APCEIU s'est engagé à financer la production par le BIE de directives pour l'élaboration d'un curriculum dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté mondiale.

Education pour l'inclusion

La Division pour l'enseignement, l'apprentissage et les contenus (ED/TLC) de l'UNESCO et le BIE ont co-organisé la réunion internationale d'experts sur le thème « Adopter des approches inclusives de l'apprentissage : répondre à la diversité des attentes et des besoins des apprenants » qui a regroupé 30 spécialistes de l'éducation pour l'inclusion de toutes les régions de l'UNESCO. Le BIE a contribué à élaborer la note conceptuelle et l'agenda de la réunion (Discours « *Core Ideas on Inclusive Education: An Evolving Perspective* »), à la facilitation et la feuille de route visant à renforcer le rôle de chef de file de l'UNESCO pour les questions d'inclusion.

Le BIE a coordonné la publication de deux brochures sur l'éducation pour l'inclusion pour les écoles de la région arabe : « Promouvoir l'éducation pour l'inclusion, guide de développement scolaire » et « Mise en place de classes d'éducation pour l'inclusion: Guide à l'intention des enseignants » validés par les ministères de l'éducation des Etats membres du Centre de recherche sur l'éducation des Etats arabes du golfe (GASERC) (Bahreïn, Royaume d'Arabie Saoudite, Koweït, Oman, Qatar, Émirats arabes unis et Yémen). Le BIE a présenté une proposition de projet au GASERC, portant sur la diffusion de ces brochures dans les écoles.

En Colombie, le BIE a appuyé l'élaboration et la finalisation d'un cadre politique pour l'éducation inclusive, en partenariat avec le Ministère de l'éducation colombien et les Fondations « *Empresarios por la Educación (EXE)* » et « *Saldarriaga Concha* ». En 2014, ce cadre politique a été diffusé plus largement lors de manifestations nationales et régionales auxquelles le BIE a participé en tant qu'intervenant principal.

Le BIE s'est associé aux efforts du Comité du *Special Olympics* pour préparer une proposition en vue de subventions (3,87 million USD sur une période de trois ans) pour promouvoir l'éducation pour l'inclusion et mettre des ressources/outils à disposition des pays pour la mise en œuvre

de l'éducation pour l'inclusion. La proposition est actuellement discutée par les partenaires potentiels.

Planification, programme et curriculum pertinents en temps de crise dans les états fragiles et touchés par des conflits

L'équipe du projet « Protéger l'éducation de l'insécurité des conflits » (PEIC)¹ a demandé la contribution technique de l'IIEP et du BIE pour appuyer le développement d'un ensemble de ressources liées à la planification et au curriculum à l'intention des ministères de l'éducation, des concepteurs de programmes et des spécialistes du curriculum/manuels scolaires/formation des enseignants, dans les pays exposés au risque de conflits ou touchés par des conflits. Le projet a pour objectif d'aider les ministères de l'éducation à intégrer dans leurs systèmes éducatifs les dimensions liées à l'apprentissage à vivre ensemble, à la réduction des conflits et au risque de catastrophe. Les ressources publiées visent principalement à aider les ministères de l'éducation et les spécialistes internationaux qui appuient leurs activités.

L'ensemble de ressources liées au curriculum offre un aperçu synthétique et facile à lire des principales questions qui intéresseront les décideurs et les responsables (processus curriculaires, manuels scolaires, formation d'enseignants, évaluations, etc.). Le BIE a soutenu le processus de définition des objectifs et du contenu des brochures (organisation en mars 2014 au BIE d'un atelier technique regroupant des experts et des spécialistes de l'éducation aux situations d'urgence/questions prenant en compte le risque de conflit, et plusieurs tables rondes pour la révision des brochures). En outre, le BIE a contribué à la recherche pour mettre au point des ressources ciblées et fournit actuellement les dernières directives et observations sur les versions finales des brochures qui devraient être publiées en janvier 2015.

VIH et SIDA

Le BIE a produit un guide d'enseignement pour le développement des compétences en éducation à la santé reproductive, au VIH et au SIDA à l'intention des enseignants et des formateurs d'enseignants, dans l'objectif de contribuer à la riposte mondiale au VIH et au SIDA dans le cadre de la stratégie de l'UNESCO et d'EDUCAIDS. Cet outil a été mis au point sur la base des résultats de l'évaluation du matériel d'enseignement et d'apprentissage en matière d'éducation à la sexualité et au VIH et SIDA dans les pays africains de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) (Cameroun, République Centrafricaine, Tchad, Congo, Gabon et Guinée) et contribue à améliorer le développement des compétences liées aux contenus prioritaires de l'éducation au VIH et SIDA.

¹ Protéger l'éducation de l'insécurité et des conflits (PEIC) est un programme d'éducation financé par la fondation Qatari *Education Above All Foundation*

Ce guide est le fruit d'une solide coopération avec le bureau régional de l'UNESCO à Yaoundé qui a débuté avec l'évaluation faite par le BIE des curricula VIH et SIDA des six pays de la CEMAC. Cette publication a nécessité la mise en œuvre de deux ateliers de formation et de développement, l'un organisé à Yaoundé (août 2013), l'autre à Douala (novembre 2013). Plusieurs révisions et reformulations du texte ont aussi eu lieu, ainsi que des échanges continus avec l'équipe du bureau de l'UNESCO à Yaoundé, les délégations des ministères de l'éducation du Cameroun, du Congo et du Tchad pendant tout le processus de développement.

Le bureau régional de l'UNESCO à Yaoundé a testé préalablement les contenus du guide en septembre 2014. Le guide sert maintenant à la formation de 1000 enseignants au Cameroun, dans le cadre d'un projet en cours avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). La formation sera dispensée dans 78 écoles de deux régions du pays.

Impact et données probantes

Le curriculum gagne de l'importance dans les systèmes éducatifs

En Uruguay, l'agenda pour la réforme de l'éducation pour 2015-2025, « Contribution à un accord politique et social à long terme sur les propositions et politiques éducatives après 2015 » prévoit la mise en œuvre d'un cadre curriculaire pour la tranche d'âge 4-14.

Renforcement des capacités des Etats membres à développer et mettre en œuvre des cadres politiques pour l'éducation inclusive

Le ministère de l'éducation colombien a développé et met actuellement en œuvre un cadre politique pour l'éducation inclusive aux niveaux national et local.

Défis et réponses

L'un des défis auxquels fait face le BIE est d'assurer l'application d'approches systémiques et des interventions pour venir en aide aux pays. Les pays reconnaissent et soutiennent de plus en plus l'importance d'une éducation de qualité, et adoptent de ce fait une vision globale du système éducatif, en concevant ce système comme un moyen de faciliter les possibilités d'apprentissage. De même, les pays ont davantage conscience des limites que posent des interventions fragmentées. Le BIE devrait donc concevoir plus largement encore sa vision de l'assistance technique, de manière à relier les discussions et les interventions en matière de curriculum à d'autres éléments fondamentaux du système éducatif et démontrer le bien-fondé d'appréhender le curriculum en tant qu'outil puissant permettant de répondre aux ambitions nationales de développement ; cela permet aussi de fournir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, en conformité avec les politiques et la planification pour l'éducation. En outre, on accorde toujours plus d'importance aux questions liées au curriculum dans la mesure où elles relèvent d'un large éventail de questions liées à l'éducation et à l'apprentissage, en particulier dans le cadre de l'agenda pour l'éducation post-2015.

L'autre principal défi à relever en ce qui concerne l'assistance aux pays et la collaboration concerne les retards que prennent les ministères/partenaires ou donateurs dans les décisions à prendre sur la mise en œuvre des projets. Pour relever ce défi, des efforts ont été faits et se poursuivront pour : assurer un suivi étroit avec les ministères/partenaires ou donateurs davantage axé sur l'amélioration des stratégies et des processus et résultats escomptés ; et explorer de nouveaux schémas de mise en œuvre de projet en vertu desquels les partenaires et parties prenantes clés participeront dès le début du processus, de manière à assurer la durabilité des projets et des processus décisionnels.

III. Résultat escompté 1a du BIE

Les capacités des États membres à analyser et à éliminer les contraintes systémiques afin d'assurer de manière équitable une éducation et un apprentissage de qualité adaptés au développement sont renforcées

Evolution dans l'application du cadre de diagnostic/analyse et de suivi de la qualité de l'enseignement général (GEQAF)

Au cours de l'exercice biennal 2012/2013 et du premier semestre 2014, 10 pays au total (Afrique du Sud, l'Arabie Saoudite, Arménie, Botswana Égypte, Gabon, Inde, Oman, Pérou et Seychelles) ont appliqué le GEQAF pour analyser et identifier les obstacles systémiques critiques qui empêchent ces pays de fournir un enseignement général de qualité à leurs apprenants par des moyens équitables, durables et abordables (Phase I). Ce nombre est largement supérieur au nombre initialement considéré comme étant approprié (5 à 7) par le siège de l'UNESCO pour l'exercice biennal. Les rapports de neuf pays ont été élaborés et reçus. Le dernier rapport du Royaume d'Arabie Saoudite doit encore être reçu.

Outre les 10 pays qui ont appliqué le cadre, cinq autres pays (Bahreïn, Bélarus, Chili, Iran et Koweït) ont indiqué leur engagement à appliquer le GEQAF. En conséquence, au total, 16 pays auraient appliqué le GEQAF pour la période 2014-15. D'autres pays comme la Colombie et le Brésil ont fait part de leur intérêt mais cela ne s'est pas traduit au niveau ministériel.

Le GEQAF a été traduit dans sept langues et la majorité des coûts associés ont été pris en charge par les États membres. Pendant la Phase II, les résultats des analyses serviront à concevoir des interventions réalisables pour éliminer les contraintes identifiées. La feuille de route de la Phase II a été discutée et validée par 10 pays lors de la réunion sur le GEQAF qui s'est tenue à Riyad (mars 2014), et organisée par le Ministère de l'éducation du Royaume d'Arabie Saoudite et le siège de l'UNESCO. La feuille de route contient les mesures liées aux activités, exécutants, exigences, échéances, commentaires et alertes en ce qui concerne le processus de mise en œuvre. L'Égypte et l'Arabie Saoudite ont entamé la phase de mise en œuvre, tandis que le Botswana et les Seychelles sont prêts à entamer cette phase. De même, lors de cette réunion, les représentants des pays sont convenus que le Royaume d'Arabie Saoudite serait le point focal pour le GEQAF et coordonnerait la Phase II en collaboration avec l'UNESCO. Il a été aussi convenu que l'Institut de catégorie II de l'UNESCO pour l'enseignement général de qualité, basé à Riyad, mettrait en place et hébergerait une plate-forme pour assurer un suivi systématique des progrès vers l'amélioration de la qualité de l'éducation et de l'apprentissage, en mettant l'accent sur des indicateurs qualitatifs pour suivre l'évolution de l'application du GEQAF. Des représentants des pays ont

indiqué qu'ils s'engageaient à appuyer l'élaboration et la collecte de données liées aux indicateurs.

Au nom des pays appliquant le GEQAF, des représentants de l'Arabie Saoudite ont présenté les faits nouveaux à ce jour et la feuille de route mise au point lors de la Convention internationale sur les sciences de l'apprentissage et les modalités de son application pour faciliter l'apprentissage qui s'est tenue en mars 2014 à l'Université normale de la Chine de l'Est à Shanghai. Lors de cette réunion, il a aussi été décidé que, pour renforcer l'application du GEQAF, il faudrait renforcer les liens institutionnels avec la communauté et les centres de recherche, de manière à réduire l'écart entre les résultats de recherche, les politiques et les pratiques.

Dans le cadre de la feuille de route approuvée par les représentants des pays pour la Phase II du GEQAF, le BIE organise des réunions et des ateliers bilatéraux avec les pays pour poursuivre les travaux préparatoires et commencer la mise en œuvre des plans d'intervention pour la période 2014-15. En Égypte en particulier, le Ministère de l'éducation et le BIE ont lancé la Phase II du GEQAF (novembre 2014) en vue d'identifier les principaux défis et d'exposer les interventions pour chacun des 15 outils analytiques couvrant les aspects fondamentaux de l'éducation, alignés sur la vision 2030 du pays (approche intersectorielle commune à tous les ministères), le Plan stratégique national (NSP 2015-25) et les politiques du Ministère de l'éducation. Ces défis et interventions orientent l'élaboration du programme d'investissement sectoriel 2015-25, conduit par le point focal du GEQAF et le Ministre adjoint pour le développement et la qualité, avec le soutien du bureau de l'UNESCO au Caire et du BIE. Ce programme d'investissement intitulé « Investir dans l'éducation pour établir une société durable et inclusive » devrait être présenté aux donateurs et aux institutions concernées lors de la Conférence économique convoquée par le Président égyptien, M. Abdel Fattah El Sisi (prévue en mars 2015).

Impact et données probantes

Renforcement des capacités analytiques des États membres

L'évolution dans l'application du GEQAF contribue à revoir les modalités d'assistance aux États membres par des interventions globales et systémiques. D'abord, le GEQAF permet toujours de renforcer les capacités des ministères de l'éducation à analyser eux-mêmes leur système éducatif, afin de développer leur aptitude à identifier les contraintes et à les éliminer en temps utile.

Facilitation de la coopération Sud-Sud et partage des compétences

Le GEQAF encourage la coopération Sud-Sud, la mobilisation des compétences et le partage des expériences entre les régions. Par exemple, des experts de l'Inde qui ont reçu une formation de l'UNESCO ont co-facilité l'application du GEQAF à Oman et en Afrique du Sud, et des experts d'Oman ont co-facilité l'application du GEQAF aux Seychelles. Le GEQAF a offert des possibilités aux pays partenaires d'identifier les défis communs et d'échanger leurs expériences en la matière.

Élargissement des partenariats techniques

Le GEQAF encourage l'élargissement des partenariats techniques avec d'autres organisations qui souhaitent travailler dans le domaine de la qualité de l'éducation au niveau du système. Ces partenariats comprennent maintenant le RTI à Washington, NSF à Washington, l'OCDE et CISED à Moscou, NCERT en Inde, Casual Links à Boston, l'Université Tasghighi à Hong Kong, et plus important encore, les ministères de 16 Etats membres.

Défis et réponses

L'expérience acquise de la Phase I du GEQAF montre que la facilitation de l'apprentissage avec efficacité reste un défi considérable et complexe à relever. Les ministères dans les pays participants devraient recevoir une assistance substantielle pour relever ce défi. En outre, le soutien actuellement fourni par la communauté internationale semble être davantage axé sur l'évaluation des résultats d'apprentissage plutôt que sur la facilitation systémique et systématique de l'apprentissage. C'est pourquoi, la deuxième partie de la Phase II portera sur le renforcement des capacités des systèmes éducatifs à offrir des possibilités d'apprentissage efficace et à faciliter l'apprentissage.

Pour régler les problèmes auxquels font face ces pays, il est essentiel d'assurer un suivi ciblé avec ces pays, dans le cadre de l'UNESCO. Pour ce faire, le BIE a recruté un fonctionnaire au grade P4 qui fournira un appui technique et assurera le suivi nécessaire.

Il conviendrait aussi de diversifier la base de ressources pour garantir la durabilité des activités du GEQAF. Le financement assuré par les pays partenaires eux-mêmes est l'un des moyens de relever ce défi.

III. Résultat escompté 2 du BIE

Une base de connaissances solide pour éclairer des prises de décision et des pratiques fondées sur des données probantes en matière de curriculum, d'apprentissage et d'évaluation est mise en place

Le BIE aide les Etats membres à relever des défis toujours plus complexes auxquels font face les systèmes éducatifs dans l'offre équitable d'une éducation de qualité et de possibilités d'apprentissage efficaces ; le BIE sert de courtier du savoir (*knowledge broker*), en collectant et en communiquant les connaissances et les compétences les plus récentes et les plus pertinentes dans le domaine des politiques et des pratiques liées au curriculum dans le monde.

L'objectif principal est à la fois de consolider les processus existants pour la production, la transmission et le partage de connaissances et de données de recherche, et de renforcer et d'étendre ces processus dans le cadre de la stratégie visant à faire du BIE un centre d'excellence en matière de curriculum, en vue de permettre l'élaboration de politiques et de pratiques novatrices efficaces en matière de curriculum.

Le centre d'information et d'échanges (Clearinghouse) et les services de gestion d'informations mettent à jour et alimentent continuellement la base de connaissances du BIE sur le développement et les réformes curriculaires dans le monde et sur l'apprentissage.

Les services de recherche en matière de curriculum et de développement des politiques du BIE renforce leur collaboration avec des chercheurs universitaires et des instituts et réseaux de recherche et de développement en matière de curriculum pour mettre les plus récentes conclusions de la recherche, les bonnes pratiques, et les propositions et tendances politiques sur le terrain à disposition des chefs de file de l'innovation et du développement curriculaires dans le monde. Développer et rendre largement accessibles les conclusions de la recherche les plus récentes et les tendances en matière de curriculum contribuera à éclairer les débats internationaux sur l'éducation et aidera les Etats membres à formuler et appliquer des politiques et des pratiques adaptées à leur environnement et éclairées par la recherche comparative.

Centre d'information et d'échanges (Clearinghouse) et services de gestion des informations

Documents de travail du BIE

En 2014, cinq documents de travail ont été produits : quatre dans la série « Documents de travail du BIE sur les questions curriculaires » et un dans la série « Note thématique de l'équipe de recherche et de prospective en éducation (ERF) de l'UNESCO », publié en tant que contribution à l'initiative « Repenser l'éducation dans un monde en mutation » (Axe d'action 3 Résultat escompté11). Ces documents de travail

sont les suivants : Le rôle du curriculum dans la promotion de la cohésion et de l'intégration nationales: opportunités et défis au Kenya (No. 11); approche par compétences et autonomie curriculaire en République de Corée (No. 12); Écosse: éducation, curriculum et apprentissage. Les points forts, les défis et les solutions de l'apprentissage tout au long de la vie (No. 13); Educación ciudadana en América Latina: Prioridades de los currículos escolares (éducation à la citoyenneté en Amérique latine: priorités dans les curricula, No. 14, juin; version anglaise à venir en 2015); et Curriculum au XXI^e siècle : défis, tensions, et questions ouvertes (Note thématique ERF No. 9 de l'UNESCO, disponible en anglais, en français et en espagnol).

Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous

En ce qui concerne la collaboration bien établie avec l'équipe du Rapport mondial de suivi de l'éducation pour tous, un ensemble de données sur le temps d'instruction escompté a été élaboré à l'aide des données du BIE et de l'ISU pour le Rapport mondial de suivi 2015. Le BIE a aussi contribué à vérifier les contributions, et en a apporté plusieurs autres, dans le cadre du projet « Aperçu mondial des évaluations nationales de l'apprentissage conduites entre 1995 et 2014 » qui figureront dans le Rapport mondial de suivi 2015. Des observations et des recommandations ont été aussi formulées pour le projet de rapport du groupe d'experts "Repenser l'éducation dans un monde en mutation".

Services d'alertes et de documentation

Au total, 25 alertes, quatre condensés et trois alertes thématiques (sur l'éducation mondiale à la citoyenneté, sur l'évaluation, et une alerte thématique révisée sur les conflits et l'éducation) ont été produits et diffusés. Afin de garantir que les alertes et condensés du BIE offrent les services pour lesquels ils ont été conçus, une enquête a été conduite auprès des utilisateurs en avril. Les questions portaient sur l'utilité de ces services, la présentation, le format et le contenu, ainsi que sur les informations qu'il conviendrait d'offrir pour satisfaire les utilisateurs. Les résultats de l'enquête, comme pour les précédentes, ont été très positifs. Les services d'alerte ont été très bien évalués par les personnes interrogées (principalement dans la catégorie « excellent » ou « bon »), en particulier en ce qui concerne les alertes bi-hebdomadaires: le total des évaluations dans la catégorie « excellent » ou « bon » ont constitué un retour positif à 94% pour les alertes bi-hebdomadaires, à 79 % pour les condensés trimestriels et à 80 % pour les alertes thématiques. La plupart des personnes interrogées ont indiqué que les services d'alerte les aident à: avoir connaissance des tendances actuelles en matière d'éducation; trouver les informations

dont elles ont besoin pour leurs activités; se tenir informées des développements en matière de curriculum en cours; prendre connaissance des récents développements en matière de curriculum; et à gérer le volume d'informations. Quelque 43% des personnes interrogées utilisent les matériels contenus dans les alertes dans leurs activités, 34% pour leur apprentissage et développement personnels, et 19% en tant que source d'information pour orienter la stratégie de leur organisation.

En ce qui concerne le nombre de requêtes, le centre de documentation a répondu à plus de 390 demandes.

Collection de curricula du BIE

La collection de curricula en ligne a été encore enrichie et offre l'accès à 1500 matériels curriculaires (dont environ 150 cadres curriculaires) de 106 pays. En ce qui concerne le catalogue en ligne IBEDOC, 420 nouvelles entrées ont été enregistrées (dont 320 dans le cadre de la collection de curricula) et 300 enregistrements ont été révisés.

Collection de manuels scolaires historiques du BIE

Une subvention de 1,18 millions USD a été versée par le Prince Abdulaziz bin Fahad bin Abdulaziz en 2014 pour la première phase de la numérisation de la collection de manuels scolaires historiques du BIE. La diversité du matériel d'enseignement et d'apprentissage qu'offre cette collection en fait l'une des collections historiques les plus complètes en termes de nombre de pays, régions et langues représentées (plus de 100 langues et dialectes différents et plus de 140 pays du monde entier). L'objectif général du projet est d'offrir aux chercheurs, aux historiens de l'éducation, aux spécialistes de l'éducation et à la communauté internationale de l'éducation au sens large un accès facile à ces matériels, et de les préserver pour les générations à venir. Le BIE a commencé à systématiser le matériel en 2013. Une base de données a été créée et contient actuellement 20 660 titres qui peuvent être recherchés à l'aide de filtres par sujet, année de publication, langues, pays et régions de l'UNESCO. Environ 5 000 autres manuels doivent encore être numérisés. La première phase du projet consistera à achever la systématisation, à numériser et à cataloguer une sélection d'environ 4 000 manuels, dont 300 atlas et 200 titres datant des années 1700 à 1800. Une exposition d'atlas historiques et de manuels scolaires géographiques datant du début des années 1800 jusqu'aux années 1970 du monde entier, est visible au centre de documentation depuis janvier 2014. Une réunion avec une équipe de l'Institut Georg Eckert de recherche internationale sur les manuels scolaires (GEI, Allemagne), de renommée internationale, a été organisée au BIE à la fin du mois d'octobre, afin de discuter ensemble et d'identifier toutes les solutions possibles pour numériser, cataloguer et faire une sélection des matériels pour la collection en ligne. Le GEI offre aussi accès aux matériels curriculaires, cet insti-

tut et le BIE ayant des points forts complémentaires en ce qui concerne leur collection de curricula: le BIE dispose d'un nombre plus élevé de curricula des pays en développement, alors que le GEI dispose d'un plus grand nombre de curricula des pays développés. Ensemble, les deux instituts pourraient offrir l'accès à la plus grande collection de curricula au monde. Des discussions ont aussi été entamées sur la possibilité d'élaborer un document d'accord qui servirait de cadre pour leurs futures initiatives de collaboration.

Site Web et Intranet du BIE

Le site Web du BIE a été déplacé et pleinement intégré dans le site Web principal de l'UNESCO depuis janvier 2014. Il est actuellement remodelé et amélioré. Au total, 36 nouveaux articles avaient été publiés en trois langues (et dans certains cas aussi en arabe, en chinois et en russe) à la fin du mois de novembre 2014. De nouveaux outils de suivi pour évaluer le trafic sur le Web ont été mis en œuvre, afin d'offrir des données de meilleure qualité et plus détaillées. En conséquence, à partir de 2014, les données statistiques concernant l'utilisation du site Web du BIE ne pourront pas être comparées aux précédentes pour la période 2002-2012. Pour la période allant de janvier à octobre 2014, le nombre de pages visitées a augmenté de 5,4 % par rapport à l'année précédente. Le nombre total d'utilisateurs (environ 127 000) est resté relativement stable. Pour la première fois, les utilisateurs du Mexique ont été plus nombreux que les utilisateurs des États-Unis et constituent le groupe d'utilisateurs le plus important, tandis que les pays asiatiques (en particulier l'Inde et les Philippines) sont des utilisateurs de plus en plus actifs. La plupart des pages Web consultées et téléchargements des ressources du BIE concernent toujours les deux éditions les plus récentes de la base de données *Données mondiales de l'éducation*, les profils des *Penseurs sur l'éducation*, les séries *Pratiques éducatives*, ainsi que la bibliothèque numérisée des rapports nationaux et les alertes du BIE.

Pour la période allant de janvier à octobre, les documents et publications du BIE accessibles par UNESDOC-Paris ont été téléchargés plus de 224 000 fois, ce qui représente une augmentation de 11 % par rapport à la même période en 2013 (202 000 téléchargements).

En outre, l'intranet du BIE a été complètement remanié et réorganisé, en vue de servir d'outil de travail plus efficace et plus efficace pour l'ensemble de l'équipe du BIE.

Recherche en matière de curriculum et développement de politiques

Publication de revues

Perspectives est la revue trimestrielle du BIE, publiée en collaboration avec Springer, un éditeur universitaire de premier plan dans le monde. **Quatre numéros** de la revue ont été publiés en 2014:

- Numéro 169, mars: Numéro spécial, « Apprentissage mobile pour la formation des maîtres et le développement curriculaire »
- Numéro 170, juin: Numéro spécial, « Compétences pour un développement inclusif et durable »
- Numéro 171, septembre, Numéro régulier, comprenant des articles sur l'équité, la pauvreté et l'exclusion dans l'éducation, et des axes régionaux sur l'Amérique latine, l'Afrique et l'Asie
- Numéro 172, décembre, Numéro spécial: « Principes pour l'apprentissage au XXI^e siècle »

Perspectives est diffusée à 8 859 institutions et organisations professionnelles dans le monde. En 2013 (la dernière année où des chiffres sont disponibles), 39 096 articles complets ont été téléchargés, ce qui représente une hausse annuelle régulière de consultation de la revue, et une hausse de 27% depuis 2010.

Le BIE œuvre avec Springer pour donner une nouvelle image à cette revue et la recentrer pour en faire une synthèse semestrielle de l'Institut en matière de curriculum, d'apprentissage et d'évaluation.

Une proposition de mobilisation de ressources pour traduire la revue *Perspectives* en arabe a été mise au point et présentée aux donateurs potentiels. Des efforts sont en cours dans cet objectif.

Cinq numéros de la *Revue internationale d'éducation*, la première revue mondiale dans le domaine de l'éducation, publiée par Elsevier, ont été édités au BIE, le BIE ayant été désigné comme la maison d'édition de la revue pour cette période. La revue a ensuite été communiquée à l'Université Vanderbilt.

Série Pratiques éducatives

La série Pratiques éducatives est un ensemble de brochures publiées par le BIE en collaboration avec l'Académie internationale de l'éducation, une association mondiale constituée d'universitaires de l'éducation qui encourage la recherche, la diffusion et la mise en œuvre de ses résultats, dans le domaine de l'éducation. Cette série offre une synthèse de la recherche sur des sujets éducatifs d'importance mondiale, en particulier concernant les politiques et pratiques, sous une

forme accessible aux décideurs, aux responsables scolaires, aux enseignants et autres spécialistes.

Trois numéros ont été publiés dans cette série en 2014 :

- No. 24: *Emotions and Learning*
- No. 25: *Nurturing creative thinking*
- No. 26: *Facilitating the development of intellect*

Études du BIE en matière de curriculum et d'éducation comparée

Les *Études du BIE en matière de curriculum et d'éducation comparée* est une série d'ouvrages publiés par le BIE en collaboration avec Sense Publishers. **Quatre volumes** sont en cours de préparation, sur des sujets portant sur l'éducation humanitaire et le curriculum, les travaux de Cecilia Braslavsky sur la réforme scolaire en Amérique latine, et sur les écoles et les classes inclusives.

Présentation et publication des documents de travail concernant la recherche, les politiques et les pratiques

Les documents de travail publiés par le BIE ont été axés sur la traduction de la recherche en des politiques et pratiques, sur des sujets tels que les suivants : *Complexity theory in education governance (Théorie de la complexité dans la gouvernance de l'éducation : initier et maintenir un changement systémique)*; *Culture and educational outcomes in 'Confucian heritage' societies in Asia (Culture et résultats éducatifs dans les sociétés issues de « l'héritage de Confucius » en Asie)* ; *'Best practice' in local development contexts (Meilleures pratiques dans des environnements locaux de développement)* ; et *Putting teaching and learning at the centre of the post-2015 education and development agenda (Mettre l'enseignement et l'apprentissage au cœur de l'agenda pour l'éducation et le développement après 2015)*.

Le BIE a aussi co-organisé une conférence de premier plan dans le domaine de l'éducation internationale et le développement mondial, la Conférence internationale sur l'éducation et le développement UKFIET à Oxford, sur le thème « Education et développement après 2015 ».

Rapport mondial sur l'innovation curriculaire

Deux propositions pour mobiliser des ressources en vue de l'élaboration du *Rapport mondial sur l'innovation curriculaire* ont été mises au point et présentées à des donateurs potentiels. Ce rapport a pour principal objectif de servir de ressources et de source d'inspiration pour le développement curriculaire aux niveaux national et régional. Il consisterait essentiellement à extraire et évaluer systématiquement les principales caractéristiques et tendances en matière de développement curriculaire aux niveaux régional et mondial, par les moyens suivants: études de cas et vue d'ensemble des bonnes pratiques curriculaire au niveau mondial; présentation des derniers résultats de recherche dans ce domaine;

conceptualisation et définition de curricula appropriés et de qualité; conseils pratiques sur le développement de cadres curriculaires de qualité. Le rapport porterait sur les Etats membres de l'UNESCO dans le monde qui créent des innovations, des réformes et leur mise en œuvre en matière de curriculum.

Défis et réponses

Évaluation de l'impact

L'impact escompté des travaux du BIE dans ce domaine est entre autres : disponibilité et accès élargis à l'information en matière de curriculum ; meilleure visibilité du BIE en tant que principale ressource dans le domaine du curriculum et de l'apprentissage. Toutefois, évaluer l'impact du BIE est un défi permanent qui doit encore être relevé.

Partager les connaissances avec efficacité et efficacité à l'intérieur comme à l'extérieur du BIE

En raison de l'infrastructure obsolète des technologies de l'information, partager des connaissances avec efficacité et efficacité à l'intérieur comme à l'extérieur du BIE est un défi à relever. Des mesures sont actuellement prises pour actualiser la plate-forme TCI, intégrer le site Web, et pour présenter des propositions visant à obtenir des subventions dans ce domaine.

Contraintes de temps et de ressources liées au personnel

Permettre au BIE de remplir sa fonction de *courtier du savoir* et de faire office de laboratoire d'idées exige d'importantes ressources à la fois en nombre de personnel et en temps nécessaire à l'analyse, la synthèse et la diffusion des résultats de recherche sous forme de politiques et de pratiques pertinentes et accessibles. Pour ce faire, il faut disposer d'une équipe de spécialistes de niveaux supérieur, intermédiaire et débutant ayant des connaissances approfondies et larges du domaine, en particulier au niveau supérieur, et d'excellentes aptitudes rédactionnelles et éditoriales.

Le lancement d'un processus de recherche large et étendu pour produire le Rapport mondial sur l'innovation curriculaire dépend de l'appui financier considérable nécessaire à la mise en place d'une petite équipe qui se consacrera à ce projet. Deux propositions ont été élaborées à cette fin.

Mettre davantage l'accent sur la publication au titre du mandat du BIE

Garantir la pertinence des politiques et pratiques présentées dans les publications du BIE est un défi permanent à relever. La revue *Perspectives*, et les séries d'ouvrages du BIE doivent être (et le sont de fait) remaniés et réorganisés en profondeur, de manière à renforcer à la fois leur importance dans ce domaine et leur adéquation et utilité pour les décideurs et spécialistes en la matière.

IV. Mobilisation des ressources et communication

Mobilisation des ressources

En 2014, le BIE a pris plusieurs mesures pour accroître les contributions volontaires. Un suivi a été assuré auprès des Etats membres du Conseil qui ont manifesté leur intérêt à apporter leur contribution au BIE. Des discussions sont également en cours avec la coopération suisse pour négocier un nouvel accord pour les années à venir, ainsi qu'avec les coopérations espagnole et norvégienne.

Au cours du deuxième semestre 2014, plusieurs missions ont été conduites par la nouvelle Directrice du BIE et des cadres dirigeants, dans l'objectif de présenter des propositions de projets et d'explorer les possibilités de créer des partenariats.

Des propositions de projets ont été présentées aux Ministères de l'éducation et de la jeunesse au Koweït, au Ministère de l'éducation d'Arabie Saoudite, au Centre de coopération internationale pour le développement de l'éducation (CICED) de la Fédération de Russie, au Collège Universitaire Henry Dunant (Genève), au Centre de recherche sur l'éducation des Etats arabes du golfe (GASERC, Koweït City) et au Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale (APCEIU, Séoul, République de Corée). Des propositions de projets ont aussi été présentées aux fondations privées suivantes: Nestlé, Google, Microsoft, Nomura, Crédit Suisse et Banque africaine de développement.

Ressources mobilisées

Le Nigéria a confirmé ses contributions volontaires pour les quatre prochaines années et a déjà versé 100 000 USD pour 2014.

De même, un accord lié à la « Collection de manuels scolaires historiques du BIE - King Fahd bin Abdulaziz » conclu avec la Fondation du Prince Abdulaziz Bin Fahd Bin Abdulaziz Al Saud a été approuvé et le premier versement de 500 000 USD a déjà été fait.

En outre, un financement de la Banque interaméricaine de développement a permis à cinq fonctionnaires du Ministère de l'éducation d'El Salvador de suivre l'édition 2014 du Diplôme en conception et développement du curriculum.

Communication : visibilité et reconnaissance du BIE

En 2014, le BIE a mené plusieurs activités pour accroître sa visibilité et sa reconnaissance en tant que centre d'excellence en matière de curricula et d'apprentissage.

Une note d'information sur le BIE et six fiches d'information ont été produites pour permettre aux donateurs potentiels de comprendre clairement la future vision du BIE et ses principaux domaines d'activité prévus.

Des spécialistes du BIE ont été invités à partager leur expérience et compétences, et à présenter un discours d'ouverture à l'occasion des réunions et conférences internationales, comme la Conférence annuelle sur la diplomatie culturelle 2014 « Un monde sans murs : possibilités de construire la paix en temps d'insécurité mondiale » (Allemagne), le 11^e Forum international sur l'éducation intégrée tout au long de la vie (Japon), le Congrès international « Education pour l'inclusion : de réelles possibilités » (Mexique), la 25^e Réunion et le 2^e Congrès international sur l'état actuel de la recherche en éducation (400 participants), organisé par UCC (Argentine), et « Diriger des systèmes éducatifs complexes », une réunion accueillie par l'OCDE et le Ministère de l'éducation et de la recherche de la Norvège.

Le BIE a aussi été invité à appuyer un dialogue politique de haut niveau en Uruguay entre des entreprises privées, le gouvernement et des organisations publiques, en vue de présenter l'agenda de la réforme en matière d'éducation/curriculum relevant du plan du pays pour le développement.

Le BIE a déployé des efforts pour accroître sa visibilité par le biais d'entretiens avec les médias internationaux, la télévision, la radio et les journaux, ainsi qu'au niveau national en Uruguay, en Colombie, au Sénégal et autres.

Par ailleurs, les matériels du BIE ont été diffusés à chaque événement du BIE aux parties prenantes, aux donateurs et/ou partenaires du domaine de l'éducation de différentes régions.

En ce qui concerne le Diplôme, une vidéo internationale (en anglais, en français et en espagnol) a été produite et postée sur le site Web du BIE. Une nouvelle brochure du Diplôme (en anglais), présentant ses caractéristiques et développements clés a aussi été publiée. Le thème du Diplôme a été mentionné à 35 reprises dans les médias (télévision/radio/journaux/Internet).

V. Développement institutionnel et organisationnel

Ressources financières

Le budget total approuvé pour 2014 s'élève à 4 802 775 USD. L'allocation financière de l'UNESCO (budget ordinaire) au BIE s'est élevée à 1 762 400 USD, soit 31% de moins que le montant des allocations approuvées par la Conférence générale à sa 36^e session. Ces allocations ne représentent que 33,4 % de l'ensemble des ressources du BIE (y compris les fonds extrabudgétaires). Le taux de mise en œuvre du budget était de 75,7% au 31 octobre 2014. Pour les programmes extrabudgétaires en 2014, un montant total de 1 061 402 USD a été mobilisé pour des activités spécifiques. Le BIE continue de mettre en œuvre sa politique de recouvrement des coûts: au 31 octobre 2014, 399 659 USD avaient été recouverts. Un tableau des ressources financières au 31 décembre 2014 sera mis à la disposition du Conseil en janvier 2015.

Ressources humaines

Afin d'accélérer la mise en œuvre de la Stratégie visant à faire du BIE un centre d'excellence en matière de curricula, axé sur les secteurs identifiés, une évaluation des compétences et des aptitudes disponibles au BIE a été conduite pour identifier les domaines à renforcer. Dans ce contexte, les trois nouveaux postes de la catégorie professionnelle suivante ont été annoncés selon les modalités de nomination dans le cadre de projets:

Responsable principal de projet - P4 - Spécialiste du curriculum pour le projet "*Supporting countries improving the quality in education of their systems, policies and programs*" - GEQAF;

Responsable de projet - P3 - Editeur pour appuyer l'équipe '*curriculum research and publications*';

Responsable de projet associé - P1 - pour assister l'équipe "*Innovation and leadership in curriculum and learning*";

Les professionnels nouvellement recrutés pour ces rejoindront le BIE en janvier 2015. Des consultants de haut niveau seront également recrutés pour renforcer l'équipe des professionnels, en particulier dans les domaines de la lecture dans les premières du primaire et l'éducation et la protection de la petite enfance.

En conséquence, sept personnes seront recrutées dans la catégorie des professionnels selon les modalités de nomination dans le cadre de projets en 2015.

En outre, afin de renforcer les compétences du BIE dans les domaines prioritaires prévus dans la stratégie du centre d'excellence, selon des modalités de 'détachement', les termes de référence de quatorze postes d'experts ont été élaborés et communiqués aux États membres du BIE et aux différents partenaires pour étudier la possibilité de 'détacher' des experts de haut niveau au BIE. Deux réponses positives ont déjà été reçues et au moins deux experts rejoindront le BIE en 2015.

De même, les termes de référence de quatre postes de jeune expert associé ont été présentés au siège de l'UNESCO pour identifier les candidats qui pourraient rejoindre le BIE en 2015.

Le BIE a continué de mettre en œuvre sa politique de formation de jeunes professionnels. Au total, neuf diplômés universitaires au niveau Master ou au-delà ont reçu des bourses de recherche (BARDS). De plus, 12 diplômés des universités ont bénéficié d'un programme de stage financé par leur institution respective.

Catégories de personnel	2014
Professionnels	6 contrats ordinaires 4 nominations dans le cadre de projets
Services généraux	3 postes permanents 1 nomination dans le cadre de projets
Total	14

Jeunes administrateurs et stagiaires	2014
Chercheurs universitaires	9
Stagiaires	12
Total	21

VI. Données budgétaires

ÉTAT I
BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 OCTOBRE 2014

	31/10/2014	31/12/2013
	USD	USD
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	166 065	49 907
Placements à court terme	631 579	732 807
Montants à recevoir (opérations sans contrepartie directe)		
Montants à recevoir d'opérations avec contrepartie directe	7 490	17 263
Inventaires		
Paievements anticipés	13 657	10 859
Autres actifs courants	4 812 029	4 620 116
Total actifs courants	5 630 820	5 430 952
Actifs non courants		
Montants à recevoir (opérations avec contrepartie directe)		
Placements à long terme		
Immobilisations corporelles	38 298	35 509
Immobilisations incorporelles		
Autres actifs non courants		
Total actifs non courants	38 298	35 509
TOTAL ACTIF	5 669 118	5 466 461
PASSIF		
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	202 372	107 658
Prestations dues au personnel	736	40 437
Transferts à payer	-	
Contributions Volontaires conditionnés		
Avances reçus	1 557 396	1 987 846
Autres passifs courants	42	770
Solde Interfund/Intercompany balances		
Total passifs courants	1 760 546	2 136 711
Passifs non courants		
Prestations dues au personnel	134 481	134 481
Emprunts et comptes rattachés		
Autres passifs non courants		
Total passifs non courants	134 481	134 481
TOTAL PASSIF	1 895 027	2 271 192
ACTIF NET	3 774 091	3 195 269
ACTIF NET / SITUATION NETTE		
Excédents de la période	578 822	1 348 021
Variation des réserves		6 575
Autres réserves	3 195 269	1 840 673
TOTAL ACTIF NET / SITUATION NETTE	3 774 091	3 195 269

ÉTAT II
BUREAU INTERNATIONAL D'EDUCATION
ETAT DE LA PERFORMANCE FINANCIERE AU
31 OCTOBRE 2014

	31/10/2014	31/12/2013
	<i>USD</i>	<i>USD</i>
PRODUITS		
Allocation financière de l' UNESCO	1 765 600	1 742 200
Contributions volontaires - Extra-budgetaire	1 912 329	2 530 089
Contributions en nature	651 319	742 643
Autres activités génératrices de produits	51 528	46 055
Autres produits	121 068	138 909
Produits financiers	9 317	8 004
TOTAL, PRODUITS	4 511 161	5 207 900
DEPENSES		
Prestations dues au personnel	2 275 585	2 088 435
Consultants et experts externes et Coûts des missions	179 196	221 062
Formations externes, subventions et autres transferts	264 980	223 564
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	1 022 388	1 099 453
Services contractuels	100 502	209 837
Dotation aux provisions et aux amortissements	12 992	12 655
Autres dépenses	73 472	
Charges financières	3 224	4 873
TOTAL, CHARGES	3 932 339	3 859 879
EXCEDENT POUR LA PERIODE	578 822	1 348 021

ANNEXE 1

2014
OCTOBRE

COMPTÉ SPÉCIAL POUR LE BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION (BIE)
COMPARAISON DE LA DOTATION DES DÉPENSES ET DE LA BALANCE DISPONIBLE
ÉTAT POUR LA PÉRIODE DU 01 JANVIER AU 31 OCTOBRE 2014

(Exprimés en Dollar des États Unis)

LIGNE DE DOTATION / CHAPITRE DU PROGRAMME	DOTATIONS		DÉPENSES		SOLDE	TAUX D'EXÉCUTION DE LA PÉRIODE	TAUX D'EXÉCUTION GLOBAL
	Budgets Révisés	Dépenses	Obligations non liquidées de la période	Obligations non liquidées période future	Total période de reporting		
I. ACTIVITÉS DU PROGRAMME							
Ligne 1 : SERVICES D'APPUI EN MATIÈRE DE CURRICULUM AUX ÉTATS MEM	1 270 300	518 795	9 237	221 676	520 591	41,6%	59,0%
Programme de développement des capacités	92 241	31 423	1 593	9 757	49 468	35,8%	46,4%
GASERC- Ecoles inclusives	18 801	-	-	-	18 801	0,0%	0,0%
Bahrain "Education à la citoyenneté et aux droits de l'homme"	72 500	1 846	-	-	70 652	2,5%	2,5%
Projets coopération technique/appui aux États membres	123 758	67 114	107	6 372	50 184	54,3%	59,5%
Projet « Les résultats de l'apprentissage dans les premières années de primaire : intégration du curriculum, enseignement, supports d'apprentissage et évaluation »	963 000	418 410	7 537	205 547	331 506	44,2%	65,6%
Ligne 2 : "CLEARINGHOUSE" ET GESTION DE L'INFORMATION	500 917	278 435	10 017	151 853	60 613	57,6%	87,9%
Banque de ressources et observatoire des tendances de l'éducation	77 069	50 267	67	10 797	15 937	65,3%	79,3%
Documentation et Information	30 861	11 190	27	6 468	13 177	36,3%	57,3%
Développement du site web du BIE	392 987	216 978	9 923	134 588	31 499	57,7%	92,0%
Ligne 3: RECHERCHES EN CURRICULUM ET DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES	522 332	259 338	305	255 803	6 887	49,7%	98,7%
Recherche	374 271	151 725	135	217 057	5 354	40,6%	96,6%
Publications	148 061	107 613	170	38 746	1 533	72,8%	99,0%
ACTIVITÉS DU PROGRAMME (I)	2 293 549	1 056 568	19 559	629 332	588 091	46,9%	74,4%
II. ORGANE DIRECTION, ADMIN. GEN & DEV. INSTITUTIONNEL.							
Ligne 1 : Conseil/ Bureau	80 000	54 244	-	-	25 756	67,8%	67,8%
Ligne 2 : Frais généraux de fonctionnement	153 711	104 024	17 761	24 103	7 823	79,2%	94,9%
Ligne 3 : Développement institutionnel:	170 757	133 883	262	27 186	9 426	78,6%	94,5%
CdE, Coordination et dev du programme	148 975	115 559	262	25 091	8 062	77,7%	94,6%
Activités de mobilisation de ressources	21 782	18 324	-	2 095	1 364	84,1%	93,7%
ORGANE DIRECTION, ADMIN. GEN & DEV. INSTITUTIONNEL. (II)	404 468	292 151	18 023	51 289	43 005	76,7%	89,4%
COÛTS DU PERSONNEL (postes établis)	2 010 360	1 492 898	3 221	41	514 201	74,4%	74,4%
EXECUTION DU PROGRAMME (I + II + III)	4 708 377	2 841 617	40 803	680 662	1 145 297	61,2%	75,7%



UNESCO/BIE/C.64/Inf.2
Genève, 26 janvier 2015
Original : anglais

90 ans au service de l'excellence en éducation !

SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION DU CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION

Genève, 28 – 30 janvier 2015

COMPTES INTERMÉDIAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2014

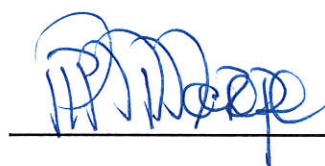


BUREAU INTERNATIONAL DE L'EDUCATION (BIE)

**ETATS FINANCIERS I & II INTERMEDIAIRES
COUVRANT LA PERIODE D'ACTIVITE PARTANT
DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014**

Les Etats Financiers I, II et L'Annexe 1 au 31 DECEMBRE 2014
sont :

Marope MMANTSETSA
Directrice
Bureau international d'éducation



26/01/2015

ÉTAT I
BUREAU INTERNATIONAL D'EDUCATION
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE INTERMEDIAIRE AU 31 DECEMBRE 2014

	31/12/2014	31/12/2013
	<i>USD</i>	<i>USD</i>
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29 721	49 907
Placements à court terme	828 598	732 807
Montants à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	-	-
Montants à recevoir d'opérations avec contrepartie directe	5 855	17 263
Inventaires	-	-
Paiements anticipés	37 288	10 859
Autres actifs courants	4 435 219	4 620 116
Total actifs courants	5 336 681	5 430 952
Actifs non courants		
Montants à payer (opérations avec contrepartie directe)	-	-
Placements à long terme	-	-
Immobilisations corporelles	36 325	35 509
Immobilisations incorporelles	-	-
Autres actifs non courants	-	-
Total actifs non courants	36 325	35 509
TOTAL ACTIF	5 373 006	5 466 461
PASSIF		
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	25 611	107 658
Prestations dues au personnel	19 094	40 437
Transferts à payer	-	-
Contributions Volontaires conditionnés	-	-
Avances reçus	1 481 726	1 987 846
Autres passifs courants	42	770
Solde Interfund/Intercompany balances	-	-
Total passifs courants	1 526 473	2 136 711
Passifs non courants		
Prestations dues au personnel	134 481	134 481
Emprunts et comptes rattachés	-	-
Autres passifs non courants	-	-
Total passifs non courants	134 481	134 481
TOTAL PASSIF	1 660 954	2 271 192
ACTIF NET	3 712 052	3 195 269
ACTIF NET / SITUATION NETTE		
Excédents de la période	516 783	1 348 021
Variation des réserves	-	6 575
Autres réserves	3 195 269	1 840 673
TOTAL ACTIF NET / SITUATION NETTE	3 712 052	3 195 269

COMPTES INTERMEDIAIRES

ÉTAT II
BUREAU INTERNATIONAL D'EDUCATION
ETAT DE LA PERFORMANCE FINANCIERE INTERMEDIAIRE AU
31 DECEMBRE 2014

	31/12/2014	31/12/2013
	USD	USD
PRODUITS		
Allocation financière de l' UNESCO	1 765 600	1 742 200
Contributions volontaires - Extra-budgetaire	2 326 137	2 530 089
Contributions en nature	770 190	742 643
Autres activités génératrices de produits	57 087	46 055
Autres produits	78 452	138 909
Produits financiers	15 505	8 004
TOTAL, PRODUITS	5 012 971	5 207 900
DEPENSES		
Prestations dues au personnel	2 609 439	2 088 435
Consultants et experts externes et Coûts des missions	199 667	221 062
Formations externes, subventions et autres transferts	348 335	223 564
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	1 142 261	1 099 453
Services contractuels	159 088	209 837
Dotation aux provisions et aux amortissements	15 786	12 655
Autres dépenses	17 522	-
Charges financières	4 090	4 873
TOTAL, CHARGES	4 496 188	3 859 879
EXCEDENT POUR LA PERIODE	516 783	1 348 021

COMPTES INTERMEDIAIRES

COMPTE SPÉCIAL POUR LE BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION (BIE)

COMPARAISON DE LA DOTATION DES DÉPENSES ET DE LA BALANCE DISPONIBLE

ÉTAT POUR LA PÉRIODE DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

2014

(Exprimés en Dollar des États Unis)

LIGNE DE DOTATION / CHAPITRE DU PROGRAMME	DOTATIONS		DÉPENSES		TAUX D'EXÉCUTION GLOBAL
	Appropriation approved by council	Budgets Révisés	Obligations non liquidées période future	Total période de reporting	
I. ACTIVITÉS DU PROGRAMME					
Ligne 1 : SERVICES D'APPUI EN MATIERE DE CURRICULUM AUX ETATS MEME	1 273 360	1 270 390	104 542	781 236	69,7%
Programme de développement des capacités	92 241	92 241	1 077	41 410	46,1%
GASERC- Ecoles inclusives	18 800	18 800	-	-	0,0%
Bahrein "Education à la citoyenneté et aux droits de l'homme"	76 333	72 500	-	1 848	2,5%
Projets coopération technique/appui aux Etats membres	122 986	123 849	1 436	97 813	80,1%
Projet « Les résultats de l'apprentissage dans les premières années de primaire : intégration du curriculum, enseignement, supports d'apprentissage et évaluation »	963 000	963 000	102 029	640 165	77,1%
Ligne 2: "CLEARINGHOUSE" ET GESTION DE L'INFORMATION	384 810	419 269	88 728	293 292	91,1%
Banque de ressources et observatoire des tendances de l'éducation	76 867	77 069	898	61 045	80,4%
Documentation et Information	30 747	30 861	555	21 124	70,2%
Développement du site web du BIE	277 196	311 339	87 275	211 123	95,8%
Ligne 3: RECHERCHES EN CURRICULUM ET DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES	735 105	795 344	240 938	334 632	72,4%
Recherche	449 362	443 540	221 079	208 364	96,8%
Publications	285 743	351 804	19 859	126 268	41,5%
ACTIVITÉS DU PROGRAMME (I)	2 393 275	2 485 003	434 208	1 409 160	74,2%
II. ORGANE DIRECTION, ADMIN. GEN & DEV. INSTITUTIONNEL.					
Ligne 1 : Conseil/ Bureau	80 000	80 000	21 628	54 833	95,6%
Ligne 2 : Frais généraux de fonctionnement	150 000	153 712	608	146 585	95,8%
Ligne 3 : Développement institutionnel:	169 140	171 072	8 133	153 912	94,7%
ORGANE DIRECTION, ADMIN. GEN & DEV. INSTITUTIONNEL. (II)	399 140	404 784	30 369	355 330	95,3%
COUTS DU PERONNEL (postes établis)	2 010 360	2 010 360	2 915	1 773 182	88,3%
EXECUTION DU PROGRAMME (I + II + III)	4 802 775	4 900 147	467 492	3 537 672	81,7%



UNESCO/BIE/C.64/3
Genève, 16 janvier 2015
Original : anglais

90 ans au service de l'excellence en éducation !

SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION DU CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION

Genève, 28 - 30 janvier 2015

PROJET DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS ET BUDGET 2015





Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Bureau international
d'éducation

Bureau international d'éducation

90 ans au service de l'excellence en éducation !



BIE

Bureau
international
d'éducation
de l'UNESCO

Table des matières

I. Cadre général de programmation

II. Résultat escompté 1 du BIE

Les capacités individuelles et institutionnelles en conception, en élaboration et en mise en œuvre de processus curriculaires de qualité sont renforcées, et les innovations et initiatives de réforme et de révision en matière de curriculum sont soutenues

III. Résultat escompté 1a du BIE

Les capacités des États membres à analyser et à éliminer les contraintes systémiques afin d'assurer de manière équitable une éducation et un apprentissage de qualité adaptés au développement sont renforcées

IV. Résultat escompté 2 du BIE

Une base de connaissances solide pour éclairer des prises de décision et des pratiques fondées sur des données probantes en matière de curriculum, d'apprentissage et d'évaluation est renforcée, soutenue et mise en place

V. Développement institutionnel et organisationnel

VI. Données budgétaires

Annexe 1 : Structure organisationnelle 2015

I. Cadre général de programmation

Ce document présente le programme d'activités que le Bureau international d'éducation (BIE) propose de mettre en œuvre en 2015 (dénommé ci-après le « programme proposé »), en se fondant sur les résultats enregistrés en 2014. Il a aussi pour objectif de mieux définir l'orientation du BIE, renforcer son impact, en particulier sur le terrain, et consolider les données démontrant cet impact.

En tant qu'institut de l'UNESCO de catégorie I, le programme proposé par le BIE est en étroite adéquation avec les fonctions principales de l'UNESCO, et il est guidé par les principaux axes d'action et les résultats escomptés du BIE associés pour 2014-2017, tels qu'énoncés dans le document 37 C/5. Le présent document est donc articulé selon les résultats escomptés du BIE (voir encadré ci-dessous).

Principal axe d'action 1 :

Soutenir les États membres pour le développement de systèmes éducatifs qui favorisent un apprentissage pour tous tout au long de la vie, à la fois inclusifs et de grande qualité

Résultat escompté 1 du BIE

Les capacités individuelles et institutionnelles en conception, en élaboration et en mise en œuvre de processus curriculaires de qualité sont renforcées, et les innovations et initiatives de réforme et de révisions en matière de curriculum sont soutenues

Résultat escompté 1a¹ du BIE

Les capacités des États membres à analyser et à éliminer les contraintes systémiques afin d'assurer de manière équitable une éducation et un apprentissage de qualité adaptés au développement sont renforcés

Principal axe d'action 3

Faire avancer l'éducation pour tous (EPT) et concevoir le futur agenda international de l'éducation

Résultat escompté 2 du BIE

Une base de connaissances solide pour éclairer des prises de décision et des pratiques fondées sur des données probantes en matière de curriculum, d'apprentissage et d'évaluation est renforcée, soutenue et mise en œuvre

A l'échelle de l'Institut, le programme d'activités 2015 est aussi orienté par la Stratégie et le programme de travail du BIE pour 2012-2017 et par la nécessité d'accélérer les progrès pour acquérir et maintenir le statut de centre international d'excellence en matière de curriculum et de questions associées.

Pour accélérer les progrès, il faut se concentrer davantage sur les six principales initiatives dont la mise en œuvre efficace devrait assurer des progrès dans les trois principaux domaines d'action de la stratégie visant à faire du BIE un centre d'excellence, à savoir : le **développement des capacités et l'assistance technique, la production et la gestion de connaissances, et le dialogue politique**. Les six initiatives sont les suivantes:

Innovation et leadership en matière de curriculum et d'apprentissage (Fonction normative) vise à repenser et à repositionner le curriculum pour le placer au cœur du dialogue et des interventions sur le développement aux niveaux national et mondial, dans le contexte des Objectifs de développement durable et l'après-2015. Elle vise aussi à repositionner le curriculum en tant qu'outil indispensable pour mettre en œuvre les politiques sur l'apprentissage tout au long de la vie.

Questions fondamentales en matière de curriculum et d'apprentissage (Fonction de laboratoire d'idées) a pour objectif de mettre au point des cadres et des principes directeurs en matière de curriculum, ainsi que des prototypes dans les domaines où la demande est forte et où les États membres ont peu d'expérience, et/ou dans les domaines où les États membres ne réalisent pas les progrès escomptés.

Production et gestion de connaissances en matière de curriculum et d'apprentissage (Fonction de centre d'information et d'échanges –*Clearinghouse*) vise à améliorer l'accès physique et substantiel aux connaissances fondées sur des données probantes nécessaires pour orienter la conception et le développement du curriculum, ainsi que pour l'apprentissage. Il s'agira de traduire les résultats de la recherche de pointe en un langage facilement accessible, de manière à faciliter la compréhension de leurs répercussions sur les politiques et les pratiques. Il s'agira aussi de rendre les connaissances accessibles par l'intermédiaire de documents imprimés et de la plate-forme informatique.

Renforcement systémique de la qualité et de l'adéquation au développement de l'éducation et de l'apprentissage (Fonction de renforcement des capacités) vise à renforcer les capacités des États membres à analyser et à éliminer les principaux obstacles qui les empêchent d'assurer de manière équitable une éducation de qualité et adaptée au développement, ainsi que des possibilités effectives d'apprentissage tout au long de la vie.

¹ Le résultat escompté 1a a été intégré dans les travaux du BIE en 2014.

Rôle de leadership dans le dialogue mondial sur le curriculum et l'apprentissage (Fonction de leadership intellectuel) vise à organiser régulièrement les réunions de la Conférence internationale de l'éducation (CIE) et à accroître son importance en vue de renforcer la position du BIE en tant qu'entité efficace et indispensable contribuant à la réalisation des Objectifs de développement durable liés à l'éducation, et de renforcer la position du BIE en tant que centre d'excellence en matière de curriculum et d'apprentissage.

Développement institutionnel et organisationnel (Fonction de renforcement des capacités du BIE) a pour objectif de renforcer la capacité du BIE à mettre en œuvre la stratégie visant à en faire un centre d'excellence, et à s'acquitter efficacement de son mandat.

II. Résultat escompté 1 du BIE

Les capacités individuelles et institutionnelles en conception, en élaboration et en mise en œuvre de processus curriculaires de qualité sont renforcées, et les innovations et initiatives de réforme et de révision en matière de curricula sont soutenues

En 2015, le BIE renforcera son rôle de leadership intellectuel mondial, ainsi que ses innovations en matière de curriculum et d'apprentissage. Un document essentiel sera élaboré pour orienter un changement de paradigme dans le curriculum. Ce document visera en particulier à exposer le nouveau concept du curriculum et à mettre en relief sa position centrale dans le dialogue et les interventions sur le développement aux niveaux national et mondial. Le BIE dirigera aussi une consultation mondiale sur le paradigme proposé par l'intermédiaire d'un réseau des institutions des États membres sur le curriculum. Dans le courant de 2015, le BIE propose de renforcer la qualité et la couverture géographique du Diplôme, et de renforcer l'appui technique offert après la formation.

Activités	Impact escompté	Risques	Atténuation des risques
<p>1. Impulser un changement de paradigme dans le curriculum et l'apprentissage, et un dialogue mondial sur le paradigme proposé</p> <ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'un document d'orientation sur le nouveau concept et la nouvelle position du curriculum Conduite d'un dialogue mondial et recherche d'un consensus et d'une adhésion à ces nouveaux concepts et positions 	<ul style="list-style-type: none"> La vision et la compréhension du curriculum sont élargies et remaniées et les États membres y adhèrent Les États membres produisent des documents de politiques, des cadres/lignes directrices curriculaires et des programmes scolaires à la lumière du nouveau paradigme 	<ul style="list-style-type: none"> Déséquilibre dans la participation régionale et, par conséquent, dans l'adhésion 	<ul style="list-style-type: none"> Contact avec des entités régionales (communautés économiques régionales, bureaux régionaux, groupes de réflexion, etc.) pour convoquer des consultations régionales à l'occasion des événements organisés par ces entités
<p>2. Renforcer les réseaux et les partenariats internationaux dans les domaines du curriculum et de l'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> Création d'un annuaire des directeurs de toutes les institutions et tous les organismes liés au curriculum au niveau national Renforcement du réseau des Alumni du Diplôme, mis en place en 2014 Renforcement de la Communauté de pratique (CoP) en matière de développement du curriculum en tant qu'outil de partage de connaissances sur des questions, tendances et pratiques liées au curriculum 	<ul style="list-style-type: none"> La valeur ajoutée du BIE et de ses souteneurs commencent à s'imposer au vu de la participation et de l'approbation du paradigme proposé 		

<p>3. Elever la qualité de la formation du Diplôme post-licence en conception et développement du curriculum</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réviser et actualiser les sessions de formation en face-à-face et en ligne • Approfondir la formation des facilitateurs et des tuteurs afin d'améliorer leur capacité à dispenser les cours • Actualiser l'ensemble de ressources curriculaires et le matériel de formation du Diplôme afin d'ajouter des modules thématiques sur des questions fondamentales et d'actualité concernant le curriculum et l'apprentissage • Suivre l'impact du Diplôme sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> • Les diplômés assument un rôle de direction et de gestion dans la mise en œuvre d'innovations curriculaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible taux d'achèvement de la formation en raison de la charge de travail • Les Ministères de l'éducation ne reconnaissent pas le Diplôme et n'encouragent pas les professionnels à suivre la formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire en sorte que la formation soit plus souple et que chacun puisse la suivre à son rythme
<p>4. Revaloriser le Diplôme au niveau Master</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le Diplôme avec un groupement d'universités et d'institutions de formation des enseignants, initialement en Afrique, en Amérique latine et les Caraïbes, et éventuellement dans les Etats arabes et l'Amérique du Nord 	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnalisation accrue des processus de conception et de développement du curriculum 	<ul style="list-style-type: none"> • Les États membres manquent de ressources pour financer la participation du personnel du Ministère de l'éducation et des institutions associées au programme de Master 	<ul style="list-style-type: none"> • Intensifier la mobilisation de ressources pour des bourses d'études
<p>5. Fournir une assistance technique sur-mesure en fonction des besoins du pays identifiés par les anciens étudiants (interventions post-formation) et les autorités nationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La qualité des curricula nationaux s'améliore 	<ul style="list-style-type: none"> • Les approches fragmentaires des réformes curriculaires restent enracinées et sont résistantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le dialogue avec les États membres sur l'importance d'adopter une approche systématique et durable des réformes curriculaires.
<p>6. Maintenir et élargir la couverture géographique du Diplôme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispenser le Diplôme en Afrique (quatrième édition) et en Amérique latine et les Caraïbes (sixième édition) • Préparer l'extension du Diplôme dans les États arabes et en Asie à partir de 2016 	<ul style="list-style-type: none"> • Une masse critique exigée pour diriger, gérer et évaluer de manière appropriée s'approche du seuil nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Les États membres manquent de ressources pour financer la participation du personnel du Ministère de l'éducation et des institutions associées au programme du Diplôme 	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier les éventuelles sources de bourses d'études

Le BIE abordera aussi des questions fondamentales liées au curriculum, en élaborant des cadres et des principes directeurs liés au curriculum ainsi que des prototypes dans les domaines où la demande est forte et où les États membres ont peu d'expérience. En 2015, le BIE se concentrera sur trois domaines fondamentaux uniquement: lecture dans les premières années de scolarité, éducation à la citoyenneté mondiale, et éducation et protection de la petite enfance. En outre, les enseignements tirés de l'expérience serviront à élaborer un ensemble de stratégies et de méthodologies visant à intégrer les questions fondamentales dans le curriculum et les programmes scolaires sans surcharger le curriculum.

Activités	Impact escompté	Risques	Atténuation des risques
<p>7. Renforcer la capacité des États membres à concevoir et à développer des curricula en lecture dans les premières années de scolarité</p> <p>Mettre en œuvre la deuxième année du projet de trois ans intitulé <i>Améliorer les acquis de la lecture dans les trois premières années du primaire</i> (2013-16) financé par le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE pour son sigle en anglais), afin d'appuyer les efforts du Burkina Faso, du Niger et du Sénégal pour améliorer le niveau de lecture des élèves dans les trois premières années de l'enseignement primaire. Les activités prévues pour 2015 sont les suivantes:</p> <p>Sénégal : organisation d'ateliers de production de principes directeurs monolingues et bilingues pour l'enseignement de la lecture/de l'écriture, de modules de formation des enseignants sur la pédagogie et la lecture en français, et sur la révision des modules de formation des enseignants</p> <p>Niger : organisation d'ateliers de production de deux modules de formation initiale des enseignants, et d'un guide complémentaire d'utilisation des modules, des sessions de formation sur l'utilisation efficace des modules et du guide ; et conduite d'une campagne de sensibilisation à l'importance de la lecture pour une éducation de qualité</p> <p>Burkina Faso : organisation d'ateliers de production d'un module de formation des enseignants à la lecture, d'un guide sur l'enseignement de la lecture/écriture, et d'une boîte à outils pour les enseignants. Adaptation du curriculum existant pour aborder les questions liées à la lecture, et conduite d'ateliers pour réviser le matériel pédagogique</p> <p>Conception d'outils d'évaluation simples et permanents à l'usage des enseignants, afin de suivre l'amélioration des résultats d'apprentissage des élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats d'apprentissage des élèves commencent à s'améliorer • La base de connaissances sur l'enseignement et l'apprentissage en lecture et écriture des trois ministères se consolide 	<ul style="list-style-type: none"> • L'instabilité politique dans les pays participants peut entraver les progrès 	
<p>8. Renforcer la capacité des États membres à concevoir et à développer des curricula en matière d'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM; GCE pour son sigle en anglais)</p> <ul style="list-style-type: none"> • A l'aide de la recherche conduite et consolidée au titre de Résultat escompté 2, développer des cadres génériques pouvant être adaptés, expérimentés et validés dans des pays d'Asie-Pacifique en partenariat avec le centre Asie-Pacifique de l'éducation pour la compréhension internationale (APCEIU) et Institut Mahatma Gandhi (en attente de confirmation) 	<ul style="list-style-type: none"> • La capacité des États membres à développer et intégrer l'éducation à la citoyenneté mondiale dans leur curricula s'améliore 	<ul style="list-style-type: none"> • Les États membres adoptent une approche par sujet de la GCE 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le dialogue avec les États membres et leur appui technique à propos des stratégies et pratiques efficaces pour intégrer la GCE
<p>9. Renforcer les capacités des États membres à concevoir et à développer des programmes d'éducation et de protection de la petite enfance (EPPE; ECCE pour son sigle en anglais)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et expérimenter des programmes EPPE et des principes directeurs à l'intention des enseignants dans 1-2 pays d'Afrique centrale, en partenariat avec Nestlé et en conformité avec le "Cadre d'action et de coopération de Moscou - Mobiliser la richesse des nations " (2010) (en attente de confirmation) 	<ul style="list-style-type: none"> • La capacité des États membres à concevoir et à mettre en œuvre des curricula holistiques de qualité en matière d'éducation et de protection de la petite enfance s'améliore 		

III. Résultat escompté 1a du BIE

Les capacités des États membres à analyser et à éliminer les contraintes systémiques afin d'assurer de manière équitable une éducation et un apprentissage de qualité adaptés au développement sont renforcées

L'un des aspects essentiels du mandat du BIE est d'appuyer l'action des États membres visant à améliorer de manière équitable les résultats d'apprentissage par des curricula de grande qualité et adaptés à chaque contexte. Parallèlement, le BIE reconnaît que la mise en œuvre efficace et influente du curriculum dépend du fonctionnement efficace d'autres segments du système éducatif. En outre, le curriculum est étroitement lié à la plupart, si ce n'est l'ensemble, des éléments fondamentaux du système éducatif. L'efficacité d'un curriculum même excellent peut donc être sérieusement réduite par : le manque d'enseignants qualifiés capables de le dispenser ; un environnement physique de l'enseignement et de l'apprentissage inadapté à la réalisation de ces derniers ; un système d'évaluation qui ne permet pas d'évaluer les éléments contenus dans le curriculum ; des circonstances psychosociales qui rendent inefficace l'apprentissage des apprenants; une pédagogie et des processus d'apprentissage inefficaces et d'autres éléments encore. Pour que le curriculum favorise réellement une éducation de qualité et un apprentissage efficace adaptés au développement, il doit s'inscrire dans un système éducatif qui fonctionne correctement. Pour contribuer aux efforts de l'UNESCO en faveur d'une éducation de qualité et d'un apprentissage tout au long de la vie pour tous et pour exploiter tout le potentiel du curriculum, le BIE, en 2015, prévoit de :

- Renforcer les capacités des États membres à analyser, à identifier et à établir par ordre de priorités les principales contraintes qui entravent la mise en œuvre de manière équitable d'une éducation de qualité et de possibilités d'apprentissage efficaces, et de développer et de mettre en œuvre des interventions adaptées.

Activités	Impact escompté	Risques	Atténuation des risques
1. Appuyer une analyse systémique des principales contraintes dans trois pays	<ul style="list-style-type: none"> • Les capacités des États membres à conduire une analyse systémique des éléments qui font obstacle à la mise en œuvre d'une éducation de qualité et de possibilités d'apprentissage efficaces dans trois pays sont renforcées 	<ul style="list-style-type: none"> • Rythme lent des pays participants 	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection d'institutions éducatives nationales relativement plus stables en tant que point focal des activités
2. Appuyer le développement et la mise en œuvre d'interventions pour éliminer les contraintes systémiques identifiées dans huit pays ayant déjà conduit l'analyse	<ul style="list-style-type: none"> • Les capacités opérationnelles des États membres à concevoir, développer et mettre en œuvre des interventions qui améliorent la qualité de l'éducation et l'efficacité de l'apprentissage dans huit pays sont renforcées 	<ul style="list-style-type: none"> • Les changements fréquents à la tête des pays ont pour conséquence d'interrompre ou de faire cesser les initiatives 	
3. Actualiser et améliorer la base de données des pratiques prometteuses en matière d'amélioration systémique de la qualité de l'éducation et de l'efficacité de l'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> • La coopération Sud-Sud et le partage des compétences continuent d'être facilités 		
4. Mettre en place des dispositifs de jumelage avec deux institutions, dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'éducation et l'efficacité de l'apprentissage			

IV. Résultat escompté 2 du BIE

Une base de connaissances solide pour éclairer des prises de décision et des pratiques fondées sur des données probantes en matière de curriculum, d'apprentissage et d'évaluation est renforcée, maintenue et mise en œuvre

En 2015, le BIE renforcera son rôle de leadership intellectuel mondial dans les questions liées au curriculum et à l'apprentissage. Cela se traduira par un renforcement d'une base de connaissances analytiques fondées sur des données probantes qui servira à éclairer des décisions et des pratiques en matière de curriculum, d'apprentissage et d'évaluation. Un effort concerté sera aussi réalisé pour améliorer la diffusion des connaissances à un public ciblé, en s'attachant en priorité aux spécialistes du curriculum, aux enseignants, aux apprenants et aux décideurs. Les activités spécifiques entreprises dans le cadre de ce programme consisteront notamment en la production de nouvelles connaissances, la gestion des connaissances existantes en vue de combler les lacunes entre les connaissances produites et leur application dans la pratique, la diffusion efficace des connaissances, et le renforcement de l'infrastructure physique pour la gestion des connaissances.

Activités	Impact escompté	Risques	Atténuation des risques
<p>1. Renforcer et réorienter la production de connaissances</p> <ul style="list-style-type: none"> Lancer les travaux relatifs au Rapport mondial sur le curriculum et l'apprentissage, en vue de le diffuser lors de la Conférence internationale de l'éducation (CIE) provisoirement prévue pour 2016, et lors des réunions futures de la Conférence Conduire la recherche s'inscrivant dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté mondiale (GCE) : pratiques actuelles et orientations futures (conjointement avec les activités menées au titre du Résultat escompté 1) et en collaboration avec l'équipe de recherche et de prospective en éducation (ERF) au siège de l'UNESCO et l'Institut Mahatma Gandhi Réorienter l'axe de la revue <i>Perspectives</i> sur le curriculum, l'apprentissage et l'évaluation, lui attribuer un nouveau nom approprié, en harmonisant son image physique avec celle du BIE, et maintenir la publication de cette revue Maintenir la série <i>Pratiques éducatives</i> et publier deux brochures en 2015 sur des questions relatives au curriculum et à l'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> La base de connaissances analytiques fondées sur des données probantes dont les États membres peuvent se servir pour orienter leur processus de développement du curriculum et le volume du matériel lié au curriculum est élargie 		
<p>2. Renforcer la fonction de centre d'information et d'échanges (Clearinghouse) du BIE</p> <ul style="list-style-type: none"> Lancer et maintenir la fonction de passeur d'information de la recherche de pointe en matière d'apprentissage, d'enseignement, de curriculum, de développement curriculaires et d'évaluation Maintenir la production d'alertes bi-hebdomadaires en mettant l'accent sur le curriculum et l'apprentissage Élargir la Collection de curriculum en ligne en intégrant 250 nouveaux documents, et maintenir le catalogue électronique des documents et publications du BIE (IBEDOCs) en ajoutant au moins 200 enregistrements en 2015 Commencer la numérisation de la Collection des manuels scolaires historiques du BIE afin d'établir un catalogue des documents à numériser d'ici à la fin 2015 			

3. Renforcer les capacités de gestion des connaissances du BIE

- Renforcer la plate-forme informatique de manière à conserver et diffuser les connaissances créées et/ou mises à disposition par le BIE de manière plus efficiente et plus efficace

- L'accès physique aux connaissances et au matériel fondés sur des données probantes dont les États membres ont besoin pour améliorer l'apprentissage, l'enseignement et les processus de développement du curriculum est amélioré

4. Améliorer la communication et l'image extérieure sur le site Web du BIE

- Remanier le site Web du BIE pour communiquer de manière appropriée la vision, les stratégies, les programmes, et les domaines d'intervention, les initiatives et les contributions clés, etc.
- Consolider les forums en ligne utilisés par le BIE pour consulter les responsables nationaux du curriculum et entretenir un dialogue technique avec eux (conjointement avec les activités menées au titre du Résultat escompté 1)

- Un consensus mondial et une adhésion concernant les orientations clés et les changements de paradigme proposés par le BIE dans les domaines du curriculum, de l'apprentissage et de l'évaluation sont réalisés

Conférence internationale de l'éducation (CIE)

En 2015, le BIE renforcera son rôle en tant que Secrétariat de la CIE et appuiera efficacement les États membres à préparer la Conférence, provisoirement proposée pour novembre 2016. Le BIE œuvrera sous la direction stratégique du Conseil pour garantir l'alignement de la CIE sur le mandat essentiel du BIE, l'amélioration de la qualité du contenu de la Conférence, et veiller à ce que le dialogue mondial ait davantage de répercussions et que la mobilisation soit forte tout au long de la CIE.

Activités	Impact escompté	Risques	Atténuation des risques
<p>5. Faciliter les travaux préparatoires de la CIE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constitution par les États membres d'un Groupe de travail sur la CIE • Décision prise par les États membres sur la catégorie et la structure de la Conférence ainsi que sur le thème de la CIE, en conformité avec le mandat essentiel du BIE et les résultats de la réunion sur l'après 2015 en Corée • Rédaction d'une note conceptuelle pour orienter la CIE • Elaboration du programme de la CIE • Identification des principaux intervenants/facilitateurs selon le projet de programme • Elaboration d'un accord avec le pays hôte • Identification des co-organisateurs et des co-financeurs de la CIE 	<ul style="list-style-type: none"> • Un consensus sur la catégorie, la structure et le thème de la Conférence est atteint • La décision des organes directeurs de l'UNESCO (Conseil exécutif, Conférence générale) est garantie • Le financement de la Conférence est garanti • Les travaux préparatoires de la CIE progressent au rythme escompté 	<ul style="list-style-type: none"> • L'incertitude liée au financement peut retarder les décisions en temps utile des organes directeurs de l'UNESCO 	<ul style="list-style-type: none"> • L'engagement et l'appui du pays hôte et des États membres sont renforcés

V. Développement institutionnel et organisationnel

L'impact escompté du BIE et, plus important encore, les progrès satisfaisants pour faire du BIE un centre d'excellence, ne peuvent être accomplis sans un effort concerté pour renforcer la capacité du BIE lui-même à fournir des services. La première étape, et condition préalable à ces progrès, a été initiée en 2014 lorsque le BIE a approfondi et articulé des initiatives essentielles par lesquelles il appliquera la stratégie visant à faire du BIE un centre d'excellence, et accélérera les progrès vers la réalisation de ce statut. En 2015, l'accent sera mis sur les moyens dont dispose le BIE pour améliorer sa mise en œuvre et son impact. Plus particulièrement, le programme proposé aura pour objectif de : repositionner le BIE de manière appropriée dans ce domaine, repositionner stratégiquement le BIE dans le cadre du dialogue national et mondial sur le développement, lui redonner une visibilité, et augmenter les ressources humaines et la base de compétences, diversifier et élargir les partenariats stratégiques, diversifier et augmenter les ressources financières ; améliorer l'assurance de la qualité ; et renforcer les capacités à collecter des données probantes sur l'impact des programmes, en particulier sur le terrain.

Activités	Impact escompté	Risques	Atténuation des risques
<p>1. Aligner la structure organisationnelle sur les initiatives essentielles qu'il faut lancer pour appliquer la stratégie visant à faire du BIE un centre d'excellence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Voir la nouvelle structure organisationnelle (Annexe 1) • Renforcer les principaux processus institutionnels, en particulier la communication et les flux d'information, le déroulement des activités et la répartition de la charge de travail, et le partage des connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> • L'efficacité et l'efficacité technique du BIE s'améliorent 	<ul style="list-style-type: none"> • Les efforts du Secrétariat pour mobiliser des ressources financières et nouer des partenariats stratégiques demandent du temps pour produire des résultats • Les Etats membres répondent toujours lentement à la demande du BIE par rapport aux ressources financières et humaines 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les activités en 2015
<p>2. Renforcer la base de compétences et la capacité de services conformément à la demande technique du programme de travail et pour permettre:</p> <p>Innovation et leadership en matière de curriculum et apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recruter : Responsable de projet associé (PA P1) • Demander aux États membres de détacher du personnel (P4) pour : ECCE, éducation à la citoyenneté mondiale, éducation des jeunes • Demander aux États membres de disposer d'un expert associé en : conception et développement du curriculum • Engager un/des consultant (s) P4-P5 pour : ECCE, éducation mondiale à la citoyenneté et curriculum, et évaluation <p>Production et gestion des connaissances</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recruter : Responsable de la communication (PA P3) • Demander aux États membres de détacher du personnel (P4) pour : sciences de l'apprentissage ; bibliothèque et sciences de l'information ; production de connaissances en matière de curriculum et apprentissage • Demander aux États membres de disposer d'un expert associé : collection de manuels scolaires historiques ; médias sociaux et communautés en ligne. • Engager un /des consultant(s) pour : TIC 			

Progrès dans les travaux préparatoires de la CIE

- Placer le secrétariat de la CIE sous la supervision directe de la Directrice
- Recevoir du pays hôte un spécialiste de l'éducation au niveau P5 pour appuyer le Secrétariat en vue de la CIE
- Constituer une équipe qui fera office de Secrétariat

Appui systémique aux efforts des États membres pour fournir de manière équitable une éducation de qualité et des possibilités d'apprentissage efficaces

- Recruter un spécialiste de l'éducation au niveau P4
- Demander aux États membres de détacher du personnel au niveau P4, P3
- Engager un/des consultant(s) au niveau P5 pour appuyer l'équipe

3. Renforcer l'assurance de la qualité des programmes et l'évaluation de l'impact des programmes

- Mettre au point et institutionnaliser des mécanismes pour recueillir des données probantes de l'impact des programmes
- Mettre au point et institutionnaliser l'assurance de la qualité de toutes les contributions phares du BIE

4. Repositionner adéquatement le BIE au sein du secteur de l'éducation et de l'UNESCO

- Avec l'appui de l'ADG, énoncer clairement le rôle de leadership et de soutien du BIE en matière de curriculum et d'apprentissage et éviter les doublons
- Énoncer clairement le rôle de leadership et de soutien du BIE en matière de curriculum et d'apprentissage au sein de l'UNESCO
- Élaborer des mécanismes de collaboration avec les directeurs d'autres instituts, en particulier, l'Institut Mahatma Gandhi, et le directeur d'autres Divisions du secteur de l'éducation

5. Diversifier et élargir la base de partenaires stratégiques du BIE, en mettant l'accent sur

- Pays hôte avant tout
- Institutions des États membres
- Organisations professionnelles
- Secteur privé
- Fondations

- Le nombre et la diversité des principaux partenaires augmentent
- Les relations avec le pays hôte et ses institutions se renforcent de manière importante

"

"

"

6. Diversifier et augmenter les sources de financement du BIE

- Mobiliser des contributions budgétaires ordinaires auprès des États membres qui ne contribuent pas actuellement
- Mobiliser des contributions budgétaires ordinaires additionnelles auprès des États membres qui contribuent actuellement, en commençant par le pays hôte et le pays qui assure la présidence du Conseil du BIE
- Initier un financement du secteur privé des programmes spécifiques du BIE
- Initier un financement des fondations des programmes spécifiques du BIE

- Accroître l'appui financier du pays hôte, d'autres États membres, fondations et du secteur privé

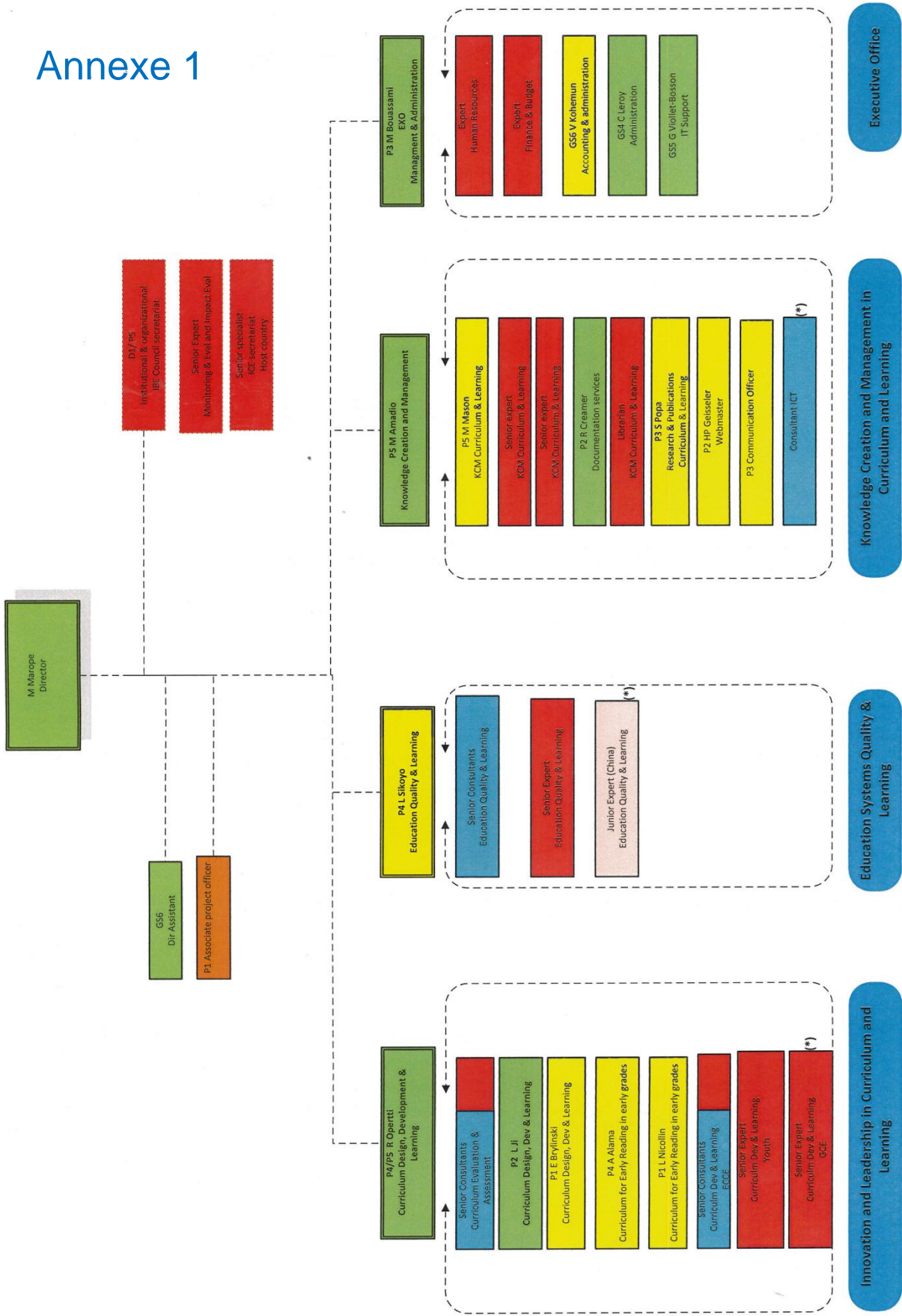
||

||

VI. Données budgétaires

I. ALLOCATIONS (engagements)	en US\$
I. ACTIVITÉS PROGRAMMATIQUES	
I-1 Activités conduites au titre du Résultat escompté I	2 185 525
I-2 Activités conduites au titre du Résultat escompté II	1 427 168
TOTAL I	3 612 693
II. Conseil d'administration/Adm.gen./Dév. institutionnel	
II-1 Conseil/Bureau du Conseil du BIE	80 000
II-2 Frais généraux de fonctionnement	260 000
II-3 Le Bureau de la Directrice	160 000
TOTAL II	500 000
TOTAL I+II	4 112 693
III. Frais de personnel (postes établis)	1 916 883
TOTAL ALLOCATIONS	6 029 576
II. RESSOURCES CRÉDITÉES AU COMPTE SPÉCIAL	
Contribution financière de l'UNESCO	1 762 400
Contributions volontaires	1 613 765
Ressources extrabudgétaires	1 815 689
Report et réserves 2014, recouvrement des coûts 2014	1 185 213
TOTAL RESSOURCES	6 377 067

Annexe 1



(*) In addition, terms of reference of 4 Junior Professionals were submitted to UNESCO HQS

Résolution portant ouverture de crédit N° 1/2015**Le Conseil du BIE,**

Ayant examiné les propositions de la Directrice du BIE pour les activités 2015 contenues dans le document UNESCO/BIE/C.64/3,

Décide que,

a) Pour la période financière allant du 1er janvier au 31 décembre 2015, un montant global de 6'029'576 dollars des Etats Unis est affecté au but mentionné dans le tableau d'ouverture de crédit comme suit:

en dollar des USA

I. ALLOCATIONS (ENGAGEMENTS)

I. ACTIVITIES DU PROGRAMME	2015
I-1 Activités sous Résultats Escomptés I	2'185'525
I-2 Activités sous Résultats Escomptés II	1'427'168
TOTAL I	3'612'693
II. BIE ORGANE DIRECTION, ADMIN. GEN & DEV. INSTITUTIONNEL	
II-1 Conseil du BIE /Bureau du Conseil	80'000
II-2 Frais généraux de fonctionnement	260'000
II-3 Bureau de la Direction	160'000
TOTAL II	500'000
TOTAL I + II	4'112'693
III. COUTS DU PERSONNEL (postes établis)	1'916'883
A. TOTAL ALLOCATIONS	6'029'576

b) La dotation totale, votée au paragraphe (a) ci-dessus, sera financée au moyen de fonds affectés aux activités du Bureau, qui sont ou seront versés au Compte spécial créé par le Directeur général de l'UNESCO conformément aux dispositions correspondantes du Règlement financier de l'Organisation et à l'article 3 du Règlement financier applicable au Compte spécial du Bureau international d'éducation, comme suit:

II. RESSOURCES CREDITEES SUR LE COMPTE SPECIAL

Contribution financière de l'UNESCO	1'742'400
Contributions volontaires	1'613'765
Ressources Extrabudgétaires	1'815'689
Report, Réserves 2014 et recouvrement des coûts 2014	1'185'213
B. TOTAL RESSOURCES	6'377'067
<u>TOTAL RESERVES ESTIMEES FIN 2015 (B-A)</u>	347'491

c) La Directrice est autorisée à accepter et à ajouter à la dotation approuvée au paragraphe (a) ci-dessus les contributions volontaires, les subventions, les dotations, les dons, les legs, les revenus tirés de l'exécution de projets confiés à l'Institut et de la vente de publications ou d'autres activités

particulières et les recettes diverses, en tenant compte des dispositions de l'Article 3.1 du Règlement financier du Compte spécial du Bureau international d'éducation (BIE). La Directrice fournira par écrit, au Conseil, lors de la session qui suit une telle action les informations sur les montants acceptés.

d) La Directrice est autorisée à engager des dépenses pendant la période financière allant du 1er janvier au 31 décembre 2015 à concurrence du montant voté au paragraphe (a) ci-dessus.

e) La Directrice est autorisée à effectuer des virements de crédits entre lignes budgétaires, dans la limite de 20 % du montant total affecté à la ligne de dotation à partir de laquelle les crédits sont transférés.

f) La Directrice est autorisée à opérer des virements de crédits entre lignes de dotation au-delà du pourcentage indiqué au paragraphe (e) ci-dessus après approbation préalable du Conseil ou de son Comité directeur.

g) En cas de circonstances urgentes et spéciales, lorsqu'une action impérative s'impose, la Directrice peut effectuer des virements de crédits, entre lignes budgétaires dépassant le pourcentage indiqué au paragraphe (e) ci-dessus, mais pour un montant ne dépassant pas 50 000 dollars, et informer par écrit les membres du Conseil des détails de ces transferts et des raisons qui y ont présidé lors de la session qui suit une telle initiative.

h) La Directrice est autorisée à recevoir des fonds ou une aide en nature des gouvernements, des organisations internationales, régionales ou nationales, des institutions gouvernementales ou non gouvernementales et d'autres instances ainsi que de personnes physiques, pour la mise en œuvre des programmes, des projets et autres activités conformes aux objectifs, politiques et activités du BIE et en ligne avec les objectifs stratégiques de l'UNESCO. Elle est, en outre autorisée à engager des dépenses pour de telles activités, conformément au Règlement financier du Compte spécial du BIE et/ou du Règlement financier de l'UNESCO et des accords passés avec les donateurs.

i) La Directrice établira et gèrera les réserves en conformité avec l'article 7, paragraphe 7.2 du Règlement financier applicable au Compte spécial du Bureau international d'éducation. Les fonds crédités sur ces réserves peuvent provenir de différentes sources et pourront atteindre de 5 à 10 % du budget annuel. La Directrice du BIE peut utiliser ces fonds en fonction des besoins du programme et faire un rapport au Conseil à la session qui suit immédiatement leur utilisation. La création de telles réserves ne doit pas avoir un impact négatif sur l'exécution des activités adoptées par le Conseil.

j) En conformité avec le Règlement financier du Compte spécial du BIE, Article 6, paragraphes 6.1 et 6.2, la Directrice fera des placements en accord avec la réglementation en vigueur dans l'Organisation des fonds non utilisés pour l'exécution du programme.



90 ans au service de l'excellence en éducation!

SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION DU CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION

Genève, 28 - 30 janvier 2015

PROJET DE RÉVISION DES STATUTS



II. Statuts du Bureau international d'éducation⁴

Article premier

1. Il est créé au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, dont il fait partie intégrante, un centre international international d'excellence de l'UNESCO en matière de curriculum et questions connexes d'éducation comparée qui porte le nom de « Bureau international d'éducation » et qui est ci-après désigné par le terme « L'Institut Bureau ».
2. L'Institute Bureau jouit, dans les conditions fixées par les présents statuts, d'une large autonomie intellectuelle et fonctionnelle au sein de l'UNESCO.
3. L'Institute Bureau est établi en Suisse, à Genève.

Comment [AH1]: Les changements proposés à l'Article II sont axés sur la Stratégie du Centre d'excellence du BIE

Comment [n2]: Le changement est suggéré pour deux raisons: Dans la version française du Recueil des textes fondamentaux, le terme "Bureau" est potentiellement source d'ambiguïté puisqu'il désigne à la fois le Bureau du conseil du BIE et le BIE lui-même ; De plus, le terme « Institut » facilite la distinction entre le BIE et les Bureaux régionaux de l'UNESCO, aussi appelés « Bureaux » en français.

Comment [n3]: Les changements proposés à l'Article II sont axés sur la Stratégie du Centre d'excellence du BIE

Article II

1. En tant que Centre d'excellence de l'UNESCO en matière de curriculum et questions connexes, l'Institut contribue à la conception et à la mise en œuvre du programme de l'Organisation en éducation, et ce, en particulier dans les domaines du curriculum, de l'apprentissage et de l'évaluation. En vue d'atteindre une éducation de qualité équitable et inclusive ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie pour tous, l'Institut a pour fonctions de/d' :
 - a) faire preuve d'innovation et d'agir en tant que chef de file dans le domaine du curriculum et de l'apprentissage en conceptualisant et repositionnant le curriculum dans les agendas de développement nationaux et régionaux, dans le cadre des Objectifs de développement durable, et en tant qu'outil indispensable pour un apprentissage tout au long de la vie ;
 - b) opérer en tant que laboratoire d'idées sur des sujets critiques et actuels dans le domaine du curriculum, et de développer de cadres curriculaires et de prototypes innovants ;
 - c) servir de référence mondiale dans le domaine du curriculum et de l'apprentissage à travers sa fonction de centre d'échanges, de création et de gestion d'informations ;
 - d) contribuer, à travers sa fonction de développement des capacités, au renforcement systémique de la qualité et de la pertinence de l'éducation au service du développement et au renforcement de l'apprentissage tout au long de la vie pour tous ;
 - e) assurer un leadership intellectuel dans le dialogue mondial et le plaidoyer pour le curriculum et l'apprentissage, notamment à travers l'organisation de la Conférence internationale de l'éducation ;
 - f) conserver les archives et les collections historiques de l'Institut et les rendre accessibles au public.

~~1. L'Institut Bureau contribue à la conception et à la mise en œuvre du programme de l'Organisation en matière d'éducation. À cet effet, il a pour fonctions :~~

- ~~a) de préparer et d'organiser les sessions de la Conférence internationale de l'éducation comme forum international de dialogue en matière de politique éducative, conformément aux décisions de la Conférence générale et selon les règles pertinentes en vigueur de l'UNESCO ;~~
- ~~b) de concourir à la diffusion et à la mise en œuvre des déclarations et recommandations adoptées par la Conférence internationale de l'éducation ;~~
- ~~e) de réunir, traiter, analyser, systématiser, produire et diffuser, en utilisant les techniques les plus modernes, la documentation et l'information relatives à l'éducation, plus particulièrement aux innovations concernant les programmes d'études, les méthodes d'enseignement et la formation des enseignants, en coopération avec les autres unités compétentes de l'UNESCO, et en liaison avec des institutions et réseaux nationaux, régionaux et internationaux ;~~
- ~~d) d'entreprendre, en coopération avec les autres unités au Siège et hors Siège, et en harmonisant ou en reliant ses activités avec celles d'autres institutions nationales, régionales et internationales poursuivant des buts analogues, des enquêtes et études dans le domaine de l'éducation, notamment de l'éducation comparée, et d'en publier et d'en diffuser les résultats ;~~
- ~~e) de maintenir et développer un centre international d'information sur l'éducation ;~~
- ~~f) de contribuer et d'apporter un concours technique au renforcement des capacités nationales en matière d'information et de recherche comparée, notamment par la promotion de la formation de personnel spécialisé dans ces domaines ;~~
- ~~g) de conserver les archives et les collections historiques du Bureau international d'éducation et de les rendre accessibles au public.~~

Comment [CN4]: Si le Bureau du Conseil y consent, le BIE propose de remplacer le texte surligné à l'Article I et à l'Article II afin de refléter les six domaines d'intervention pour la mise en œuvre de la Stratégie visant à faire du BIE un Centre d'excellence.

1. Adoptés par la Conférence générale de l'UNESCO lors de sa quinzième session (résolution 14.1), puis modifiés lors de ses dix-neuvième session (résolution 1.521), vingt et unième session (résolution 1/13), vingt-quatrième session (résolution 4.3), vingt-cinquième session (résolution 1.2.1), vingt-huitième session (résolutions 1.10 et 22) et vingt-neuvième session (résolution 3) et trente-septième session (résolution 14).

2. Le programme général et le budget de ~~l'Institut-Bureau~~ font partie du programme et budget de l'UNESCO. Les ressources de ~~l'Institut-Bureau~~ sont constituées par l'allocation financière qui lui est attribuée par la Conférence générale de l'UNESCO ainsi que par les dons, legs, subventions et contributions volontaires reçus conformément au Règlement financier applicable au compte spécial du Bureau international d'éducation.
3. Dans le cadre de l'exécution courante de son programme général, tel qu'approuvé par la Conférence générale, ~~l'Institut-Bureau~~ entretient des relations directes avec les autorités des États membres de l'UNESCO compétentes en matière d'éducation.

Article III

1. ~~L'Institut Le Bureau~~ est doté d'un conseil composé de douze États membres de l'UNESCO désignés par la Conférence générale de l'UNESCO (deux de chacun des six groupes électoraux) en tenant compte de la parité hommes-femmes.

Disposition transitoire

Article III. 1. bis. Cet article entrera en vigueur de la façon suivante : les quatorze États membres dont le mandat expire à la 38e session de la Conférence générale de l'UNESCO (2015) resteront en fonction jusqu'à la fin de leur mandat. Pour assurer la continuité au sein du Conseil de transition, six États membres seront désignés à la 37e session (2013), à raison d'un par groupe électoral. Pour la période comprise entre la 37e et la 38e session de la Conférence générale, le Conseil de transition sera donc composé de vingt États membres. À la 38e session de la Conférence générale de l'UNESCO, six nouveaux États membres seront désignés, à raison d'un par groupe électoral. Au moment de cette désignation, le nouveau Conseil composé de 12 membres entrera en fonction, et le présent article sera supprimé.

[Cette disposition transitoire sera automatiquement supprimée sitôt son application effective.]

2. Les États membres du Conseil exercent leur mandat depuis la fin de la session de la Conférence générale qui les a désignés jusqu'à la fin de la deuxième session ordinaire subséquente de la Conférence générale.
3. Les États membres du Conseil sont immédiatement rééligibles.
4. Lorsqu'ils choisissent leur représentant(e) au Conseil, les États membres veillent à ce que celui-ci composé de membres possédant une expertise et/ou une expérience de l'élaboration des politiques dans le domaine de l'éducation. Ils veillent à ce que les personnalités choisies soient en mesure de les représenter régulièrement aux sessions du Conseil.

Article IV

Disposition transitoire

L'article IV.1 ci-dessous entrera en vigueur à la 38e session de la Conférence générale. Dans la période transitoire comprise entre la 37e et la 38e session de la Conférence générale, le Conseil pourra se réunir en session extraordinaire sur

convocation du Directeur/ de la Directrice général(e) de l'UNESCO ou à la demande de onze de ses membres.

[Cette disposition transitoire sera automatiquement supprimée sitôt son application effective.]

1. Le Conseil se réunit en session ordinaire au moins une fois par an. Il peut se réunir en session extraordinaire sur convocation du Directeur/ de la Directrice général(e) de l'UNESCO ou sur demande de sept de ses membres.

Article IV. 1. bis. Les langues de travail du Conseil sont l'anglais et le français.

2. Ceci n'exclut pas des interprétations et traductions au cas-par-cas si des fonds extrabudgétaires sont mis à disposition.

2-3. Chaque État membre du Conseil dispose d'une voix.

3-4. Le Directeur/La Directrice général(e), ou, à son défaut, le/la représentant(e) qu'il/elle aura désigné(e), prend part sans droit de vote aux réunions du Conseil.

4-5. Le Conseil adopte son Règlement intérieur.

6. Le Conseil élit son Bureau composé d'un(e) Président(e) et de cinq vice-président(e)s, ressortissant(e)s des six groupes régionaux. Le/La Président(e) du Conseil préside le Bureau. Le Conseil renouvelle son Bureau lors de sa première session qui suit la session ordinaire de la Conférence générale ayant procédé au renouvellement partiel dudit Conseil. Les membres du Bureau sont rééligibles, sous réserve que le mandat des États membres du Conseil qu'ils représentent soit renouvelé par la Conférence générale mais ils ne peuvent exercer plus de deux mandats consécutifs. Le Bureau reste en fonction jusqu'à l'élection d'un nouveau Bureau.

L'article IV.5 ci-dessous prendra effet lorsque l'article III sera entré en vigueur.

Article IV.5. Le Conseil élit son Bureau composé d'un(e) président(e) et de deux vice-président(e)s en assurant un roulement entre les six groupes électoraux ressortissants des six groupes régionaux. Le/La Président(e) du Conseil préside le Bureau. Le Conseil renouvelle son Bureau lors de sa première session qui suit la session ordinaire de la Conférence générale ayant procédé au renouvellement partiel dudit Conseil. Les membres du Bureau accomplissent un mandat de deux ans et ne sont pas rééligibles. Le Bureau reste en fonction jusqu'à l'élection d'un nouveau Bureau.

5-7. Le Conseil peut constituer des organes subsidiaires pour l'assister dans l'exécution de ses tâches spécifiques.

Article V

Le Conseil est chargé :

- a) d'établir sur proposition du Directeur/de la Directrice ~~de l'Institut-Bureau~~, en tenant compte des orientations de planification à moyen terme, le projet de programme général et de budget ~~de l'Institut-Bureau~~ qui sera soumis à la Conférence générale accompagné des observations ou

Comment [CN5]: Le Conseil pourrait vouloir revenir à cette version originale de l'Article IV.5.

Une des propositions considérées par la Soixante-troisième session du Conseil (Février 2014) – que le Bureau du Conseil soit constitué de quatre membres (le/la Président(e) et trois vice-président(e)s), dont au plus deux seraient rééligibles pour un mandat supplémentaire – pose problème de trois différentes manières :

1. Dans ces conditions, il y aura toujours deux régions qui ne seront pas représentées dans le Bureau du Conseil.

2. Il y aurait un schéma récurrent de représentation régionale au Bureau du Conseil tous les six ans, ayant pour conséquence que, dans ces conditions, certaines régions ne seraient jamais en mesure de servir en même temps que chaque autre dans le Bureau du Conseil.

3. Il pourrait arriver fréquemment qu'un(e) membre du Conseil ne soit en mesure de servir en tant que Président(e) que pour un mandat de deux ans, en dépit de l'intention du Conseil de permettre la continuité du mandat présidentiel sur quatre ans.

Comment [n6]: Révisions ayant déjà pris effet lors de la Conférence générale (2013)

A noter que pour un Bureau constitué de trois membres, dont un(e) Président(e), le principe d'assurer la rotation dans les six groupes électoraux limitera de fait la durée du mandat du/de la Président(e) à deux ans – ce qui pourrait se révéler problématique en termes de continuité

- recommandations du Directeur/ de la Directrice général(e) et du Conseil exécutif et de veiller à assurer la cohérence et la complémentarité des activités prévues dans le projet de programme général et de budget de ~~l'Institut-Bureau~~ avec les autres activités prévues dans le Projet de programme et de budget de l'UNESCO ;
- b) de définir de manière détaillée, dans le cadre du programme et du budget adoptés par la Conférence générale et compte tenu, le cas échéant, des ressources extrabudgétaires disponibles, les activités à entreprendre par ~~l'Institut-Bureau~~. Le Conseil supervise l'exécution du programme d'activités de ~~l'Institut-Bureau~~ et mobilise des ressources humaines et financières ;
 - c) d'approuver le projet de budget annuel de ~~l'Institut-Bureau~~ qui lui est présenté par le Directeur/la Directrice ;
 - d) de vérifier l'exécution du budget et les comptes auprès de ~~l'Institut-Bureau~~ et le rapport du Commissaire aux comptes de l'UNESCO relatif à ~~l'Institut-Bureau~~ ;
 - e) de formuler des propositions pour la préparation et l'organisation des sessions de la Conférence internationale de l'éducation ;
 - f) de soumettre au Directeur/ à la Directrice général(e) une liste de trois noms au moins en vue de la nomination du Directeur/ de la Directrice, conformément aux dispositions de l'article VI ci- dessous ;
 - g) de présenter à la Conférence générale, lors de chacune de ses sessions ordinaires, un rapport sur les activités de ~~l'Institut-Bureau~~.

Article VI

1. Le Directeur/ la Directrice de ~~l'Institut-Bureau~~ est nommé(e) par le Directeur/ la Directrice général(e) en consultation avec le Conseil, pour un mandat d'une durée maximale de six (6) ans, conformément à l'article V, alinéa (f).
2. Le Directeur/La Directrice prépare les propositions relatives au projet de programme général et de budget de ~~l'Institut-Bureau~~ qu'il/elle présente au Conseil.
3. Le Directeur/La Directrice est responsable de la gestion de ~~l'Institut-Bureau~~ conformément au Règlement financier et au Règlement d'administration financière applicables au compte spécial du Bureau international d'éducation ainsi qu'au Cadre général de la délégation d'autorité accordée au Directeur/à la Directrice du BIE en matière de gestion des postes et du personnel.

Article VII

1. Le Directeur/la Directrice et les membres du personnel de ~~l'Institut-Bureau~~ sont membres du personnel de l'UNESCO et sont régis par les dispositions du Statut du personnel de l'UNESCO approuvé par la Conférence générale, à l'exception des personnels employés occasionnellement, tels que visés par les dispositions réglementaires du Manuel de l'UNESCO.
2. Le Directeur/La Directrice général(e) peut édicter, à l'égard du personnel de ~~l'Institut-Bureau~~, des dispositions réglementaires particulières compatibles avec les dispositions du Statut du personnel de l'UNESCO.

Article VIII

Les présents statuts entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1969.



UNESCO/BIE/C.64/Inf.4
Genève, 18 décembre 2014
Original : anglais

90 ans au service de l'excellence en éducation !

SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION DU CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION

Genève, 28 - 30 janvier 2015

PROJET DE RÉVISION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR



IV. Règlement intérieur du Conseil du Bureau international d'éducation⁶

Section I. Composition

Article premier

1. Le Conseil du Bureau international d'éducation (ci-après dénommé « le Conseil ») est composé de ~~douzevingt-huit~~ États membres de l'UNESCO désignés par la Conférence générale conformément à l'article III des Statuts du Bureau international d'éducation (ci-après dénommé « l'~~Institute-Bureau~~ »).
2. Chaque État membre du Conseil communique au Directeur/à la Directrice de l'~~Institute-Bureau~~ le nom de son/sa représentant(e) au Conseil ainsi que, s'il le désire, ceux de son/sa suppléant(e) et de ses conseillers et experts.

Section II. Représentants et observateurs

Article 2

1. Les représentants des États membres et Membres associés de l'UNESCO qui ne sont pas membres du Conseil peuvent participer sans droit de vote aux sessions du Conseil.
2. Les représentants de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations du système des Nations Unies avec lesquelles l'UNESCO a conclu un accord prévoyant une représentation réciproque peuvent participer sans droit de vote aux sessions du Conseil.

Section III. Sessions

Article 3

1. Les sessions du Conseil sont convoquées par le Directeur/la Directrice général(e) de l'UNESCO, conformément aux indications qui ont pu être données par le Conseil et après consultation du Président/de la Présidente.
2. Les sessions extraordinaires du Conseil sont convoquées par le Directeur/la Directrice général(e) de l'UNESCO soit de sa propre initiative soit à la demande de septquinze des membres du Conseil.

1. Le « Règlement intérieur » a été adopté par le Conseil lors de sa première session (juin 1969) ; il fut amendé lors de sa huitième session (janvier 1973, articles 5 et 6), sa quatorzième session (janvier 1977, articles premier, 3, 5 et 8*), sa quarante-quatrième session (janvier 1998, articles premier, 3, 5 et 8*) et sa quarante-sixième session (janvier 2000, un nouvel article 7).

* = ancienne numérotation ; avec le nouvel article 7 (janvier 2000), les anciens articles 7 à 23 deviennent articles 8 à 24.

Section IV. Ordre du jour

Article 4

1. L'ordre du jour provisoire des sessions est établi par le Directeur/la Directrice de l'Institut~~Bureau~~ en consultation avec les membres du bureau du Conseil et le Directeur/la Directrice général(e) de l'UNESCO.
2. L'ordre du jour provisoire est communiqué aux membres du Conseil deux mois avant l'ouverture de chaque session.
3. L'ordre du jour provisoire d'une session du Conseil comprend :
 - a) les questions que le Conseil a, lors d'une session antérieure, décidé d'inscrire à l'ordre du jour ;
 - b) les questions proposées par les États membres du Conseil ;
 - c) les questions proposées par le Directeur/la Directrice général(e) de l'UNESCO.
4. Au début de chaque session le Conseil adopte l'ordre du jour.
5. Après l'adoption de l'ordre du jour le Conseil peut, au cours d'une session, modifier l'ordre des questions inscrites à l'ordre du jour ou ajouter ou supprimer des questions. La majorité des deux tiers des membres présents et votants est requise pour ajouter ou supprimer une question au cours d'une session.

Section V. Président/Présidente et vice-président(e)s

Article 5

1. Au début de sa première session, qui suit chaque session ordinaire de la Conférence générale, le Conseil élit un/une président(e) et cinq vice-président(e)s, ressortissants des six groupes régionaux, qui constituent le Bbureau du Conseil.
2. Le Bbureau du Conseil est chargé d'aider le/la Pprésident(e) dans ses fonctions et d'accomplir telles autres fonctions que le Conseil peut lui assigner.
3. Les membres du Bbureau sont rééligibles.
4. Le Bureau reste en fonction jusqu'à l'élection du nouveau Bureau.

Article 6

1. Outre les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement, le/la Pprésident(e) a les fonctions suivantes : il/elle prononce l'ouverture et la clôture des séances, dirige les débats, assure l'observation du présent règlement, donne la parole, met les questions aux voix et proclame les décisions. Il/elle se prononce sur les motions d'ordre et, sous réserve des dispositions du présent règlement, règle les délibérations de chaque séance et veille au maintien de l'ordre. Il/Elle peut prendre part aux discussions et aux votes : il/elle n'a pas voix prépondérante.
2. Si le/la Pprésident(e) se trouve absent(e) au cours d'une session, ses fonctions sont exercées par l'un(e) des vice-président(e)s, selon l'ordre alphabétique de leurs noms respectifs.
3. Si le/la Pprésident(e) cesse de représenter un État membre du Conseil ou s'il se trouve dans l'incapacité de continuer à exercer ses fonctions, l'un(e) des vice-président(e)s sera élu Pprésident(e) par le Conseil pour la durée du mandat à couvrir et un(e) autre vice-président(e) sera élu(e) à sa place.

Article 7

1. Si un(e) vice-président(e) n'est plus en mesure de participer aux travaux du ~~B~~bureau du Conseil, un nouveau/une nouvelle vice-président(e) sera élu(e) afin de le/la remplacer, sur la proposition du groupe régional respectif au cours de la session ordinaire suivante du Conseil.
2. Si une réunion du ~~B~~bureau du Conseil est convoquée avant la session ordinaire suivante du Conseil alors qu'un(e) vice-président(e) n'est déjà plus en mesure de participer aux travaux de la session, les autorités compétentes dans le pays concerné désigneront pour ladite session une autre personne qui prendra la place du/de la vice-président(e) absent(e). Cette personne assumera tous les droits et les responsabilités d'un(e) vice-président(e) jusqu'à l'élection par le Conseil d'un(e) nouveau/nouvelle vice-président(e).
3. Les autorités compétentes dans le pays dont les ressortissants agissent comme vice-président(e)s informeront dès que possible le président du Conseil, par l'intermédiaire du Directeur du BIE, de l'incapacité d'un(e) vice-président(e) en particulier d'exercer ses fonctions.

Section VI. Secrétariat*Article 8*

1. Le Directeur/La Directrice général(e) de l'UNESCO ou, à son défaut, le/la représentant(e) qu'il/elle aura désigné(e), et le Directeur/la Directrice de ~~l'Institut~~Bureau participent sans droit de vote aux réunions du Conseil. Ils assistent également aux réunions de son ~~B~~bureau.
2. Le Directeur/La Directrice ~~du Bureau de l'Institut~~ ou un membre du personnel désigné par lui/elle est le/la Secrétaire du Conseil. Le/La Secrétaire assiste à toutes les séances du Conseil et de son ~~B~~bureau.
3. Le Directeur/La Directrice général(e) de l'UNESCO met à disposition du Conseil les autres membres du personnel et les moyens nécessaires à ses travaux.
4. Le Directeur/La Directrice général(e) de l'UNESCO ou son/sa représentant(e), le Directeur/la Directrice de ~~l'Institut~~du Bureau et le/la Secrétaire du Conseil peuvent présenter des observations orales ou écrites au Conseil ou à son ~~B~~bureau sur toute question en cours d'examen.

Section VII. Langues*Article 9*

1. ~~Les langues de travail du Conseil sont -l'anglais et le français- les mêmes que les langues de travail de la Conférence générale.~~
2. ~~Ceci n'exclut pas des interprétations et traductions au cas-par-cas si des fonds extrabudgétaires sont mis à disposition. Tout participant peut prendre la parole dans une langue autre que les langues de travail du Conseil à condition d'assurer l'interprétation de son intervention dans l'une des langues de travail.~~

Comment [n7]: Révisions ayant déjà pris effet lors de la Conférence générale (2013)

Section VIII. Séances*Article 10*

1. La majorité simple des États membres du Conseil constitue le quorum.
2. Toutefois, si, après une suspension de séance de dix minutes, le quorum ci-dessus défini n'est pas réuni, le/la ~~P~~président(e) peut demander aux membres présents en séance de décider à l'unanimité la suspension temporaire de l'application du

paragraphe précédent.

3. Sauf décision contraire du Conseil, toutes les séances du Conseil sont publiques.

Section IX. Conduite des débats

Article 11

Les suppléants, conseillers et experts visés à l'article 1, paragraphe 2 du présent règlement, sur demande du/de la représentant(e) qu'ils accompagnent, ainsi que les représentants visés à l'article 2 peuvent, avec l'assentiment du/de la Pprésident(e), faire des déclarations écrites ou orales devant le Conseil.

Article 12

Le/La Pprésident(e) donne la parole aux orateurs en suivant l'ordre dans lequel ils ont exprimé le désir de parler.

Article 13

Le Conseil peut limiter le temps de parole de chaque orateur.

Article 14

Au cours de la discussion de toute question, un membre du Conseil peut à tout moment présenter une motion d'ordre sur laquelle le/la Pprésident(e) se prononce immédiatement. Il est possible de faire appel de la décision du/de la Pprésident(e). L'appel est immédiatement mis aux voix. La décision du/de la Pprésident(e) est maintenue si elle n'est pas rejetée par la majorité des membres présents et votants.

Article 15

Un membre du Conseil peut à tout moment proposer la suspension, l'ajournement ou la clôture de la séance ou du débat. Les motions de ce genre sont mises aux voix immédiatement. L'ordre de priorité applicable à ces motions est le suivant :

- a) suspension de la séance ;
- b) ajournement de la séance ;
- c) ajournement du débat sur la question en discussion ;
- d) clôture du débat sur la question en discussion.

Section X. Vote

Article 16

Chaque État membre du Conseil dispose d'une voix.

Article 17

1. Aucune résolution ou motion et aucun amendement ne peuvent être mis aux voix s'ils n'ont été appuyés.
2. Sauf disposition contraire du présent règlement et sous réserve des dispositions de l'article 9, paragraphes 1 et 2, les décisions sont prises à la majorité des membres présents et votants.
3. Aux fins du présent règlement, seuls les membres votants pour ou contre sont comptés comme « présents et votants » ; les membres qui s'abstiennent de voter sont considérés comme non votants.

Article 18

1. Les votes ont lieu normalement à main levée, sauf décision contraire du Conseil, mais le vote par appel nominal est de droit lorsqu'il est demandé par deux membres au moins. Le vote ou l'abstention de chaque membre prenant part au scrutin par appel nominal est consigné dans les décisions du Conseil.
2. En cas de doute sur le résultat d'un vote à main levée, le/la ~~P~~président(e) peut faire procéder à un second vote par appel nominal.

Article 19

1. Lorsqu'une proposition fait l'objet d'un amendement, l'amendement est mis aux voix en premier lieu.
2. Si plusieurs amendements à une proposition sont en présence, le Conseil vote d'abord sur celui qui est le plus éloigné, quant au fond, de la proposition primitive. Il vote ensuite sur l'amendement qui, après celui-ci, s'éloigne le plus de ladite proposition et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix.
3. Si un ou plusieurs amendements sont adoptés, on vote ensuite sur la proposition modifiée. Si aucun amendement n'est adopté, la proposition est mise aux voix sous sa forme primitive.
4. Une motion est considérée comme un amendement à une proposition si elle comporte une addition, une suppression ou une modification intéressant une partie de ladite proposition.

Article 20

Pour toute élection et décision concernant des personnes, le vote a lieu au scrutin secret chaque fois que la demande en est faite par deux membres au moins, ou si le/la ~~P~~président(e) en décide ainsi.

Article 21

1. En cas de partage égal des voix lors d'un vote ne portant pas sur des élections, il est procédé à un deuxième vote, après une suspension de séance. Si, lors du deuxième vote, la proposition n'obtient toujours pas la majorité, elle est considérée comme rejetée.
2. En cas de partage égal des voix lors d'un vote portant sur des élections et décisions concernant des personnes, il est procédé à d'autres tours de scrutin jusqu'à ce qu'une majorité se dégage.

Section XI. Décisions et rapports*Article 22*

1. Le Conseil approuve à chaque session le texte des décisions adoptées au cours de la session.
2. Le texte est publié dans le mois qui suit la fin de la session.
3. Le Conseil présente à la Conférence générale, lors de chacune de ses sessions ordinaires, un rapport sur les activités du ~~de l'Institut~~Bureau.

Section XII. Procédures spéciales

Article 23

Lorsque dans l'intervalle des sessions du Conseil l'approbation de celui-ci est requise en vue de mesures d'urgence et d'importance exceptionnelle, le/la ~~P~~Président peut, par l'entremise du Directeur/~~de la Directrice~~ de l'~~Institut~~~~Bureau~~, consulter les membres par correspondance. Pour être adoptée, la mesure proposée doit recueillir l'adhésion des deux tiers des membres.

Section XIII. Amendements et suspension

Article 24

1. Le présent règlement peut être modifié, sauf dans les clauses qui reproduisent des dispositions des Statuts de l'~~Institut~~~~Bureau~~, par décision du Conseil prise à la majorité simple des membres présents et votants, à condition que la proposition ait été préalablement inscrite à l'ordre du jour.
- ~~2.~~—L'application de tout article du présent règlement peut être suspendue par décision prise à la majorité des deux tiers des membres présents et votants.



UNESCO/BIE/C.64/Inf.1
Geneva, 30 January 2015
Original: English/French

A 90 Year Quest for Excellence in Education!

90 ans au service de l'excellence en éducation!

90 عاما من السعي لتحقيق التميز في مجال التعليم !

**SIXTY-FOURTH SESSION OF THE
COUNCIL OF THE INTERNATIONAL BUREAU OF EDUCATION**

Geneva, 28 – 30 January 2015

**SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION DU
CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION**

Genève, 28 – 30 janvier 2015

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

Afrique du Sud / South Africa

Ms Carol NUGA DELIWE
 Chief Director
 Department of Basic Education
 Sol Plaatje House,
 222 Struben,
 Pretoria, 0001
 Afrique du Sud
 Tel.: +27.12 357 3339
 Fax: +27.12 323 5898
 Email: carol.nuga@gmail.com

Arménie / Armenia**Bahreïn / Bahrain**

H.E. Dr. Majed AL NOAIMI
 Minister of Education
 Ministry of Education
 P.O.Box 28636
 Manama
 Bahrain
 Tel.: +973 17 680071
 Fax: +973 680161
 Email: Mn_education@hotmail.com

Ms Nujood AL DOSERI
 Deputy Permanent Delegate of Bahrain to
 UNESCO
 Bureaux MR36/37/38/39
 1 rue Miollis
 75732 Paris Cedex 15
 Tel : +33 1 45683110
 Fax : +33 1 47344804
 Email: njoodaldoseri@live.fr;
dl.bahrein@unesco-delegations.org

Mr. Kamal Mohammed AL DHEEB
 Media Advisor
 Ministry of Education
 P.O.Box 43
 Manama
 Bahrain
 Tel.: +973 39330104/33383005
 Fax: +973 17680219
 Email: ah.moha900@gmail.com

Ms. Dhawa Nasser AL-DOSSERY
 Public Relations Specialist
 23 Flat Road Moots Arad
 Manama
 Bahrain
 Tel. (973) 17678191 / 39223931
 Email: al-dossary-doua@hotmail.com

Brésil / Brazil

Mr. João Lucas QUENTAL NOVAES DE
 ALMEIDA
 Minister Counsellor
 Permanent Mission of Brazil to the United
 Nations Office and other International
 Organizations in Geneva
 15 Ch. Louis-Dunant
 1202 Genève
 Suisse
 Tel.: +41 22 332 5017
 Fax: +41 22 910 0751
 Email: joao.lucas@itamaraty.gov.br

Ms. Cristina ALEXANDRE
 Second Secretary
 Permanent Mission of Brazil to the United
 Nations Office and other International
 Organizations in Geneva
 15 Ch. Louis-Dunant
 1202 Genève
 Suisse
 Tel.: +41 22 332 5017
 Fax: +41 22 910 0751
 Email cristina.alexandre@itamaraty.gov.br

Bulgarie / Bulgaria

H.E. Mr. Ivan PIPERKOV
 Ambassador
 Permanent Representative
 Permanent Mission of Bulgaria
 Chemin des Crêts-de-Pregny 16
 1218 Grand-Saconnex
 Suisse
 Tel: +41 22 798 03 00
 Fax: +41 22 798 03 02
 Email: info@mission-bulgarie.ch

Ms Boyana TRIFONOVA
 First Secretary
 Permanent Mission of Bulgaria
 Chemin des Crêts-de-Pregny 16
 1218 Grand-Saconnex
 Suisse
 Tel: +41 22 798 03 00
 Fax: +41 22 798 03 02
 Email: b.trifonova@mission-bulgarie.ch

Burkina Faso / Burkina Faso

S.E. M. Filiga Michel SAWADOGO
 Ministre des Enseignements Secondaire et
 Supérieur
 Président de la Commission Nationale pour
 l'UNESCO
 Ministère des Enseignements secondaire et
 supérieur
 03 BP 7130

Ouagadougou 03
Burkina Faso
Email: filigams@yahoo.fr

M. Amadé BADINI
Professeur
05 BP 6080
Ouagadougou 05
Burkina Faso
Tél. : +226 70268010 et +226 50356313
Email : badini_amade@yahoo.fr

M. Sanmalmin Aristide DABIRE
Secrétaire général de la Commission
Nationale burkinabé pour l'UNESCO
c/o Ministère des Enseignements secondaire
et supérieur
03 BP 7046
Ouagadougou 03
Burkina Faso
Tél.: +226 71317950
Fax: + 226 25315614
Email: sanmalmin@yahoo.fr ;
conasco@fasonet.bf

M. Samson Arzouma III OUEDRAOGO
2ème Conseiller près l'Ambassade
Mission Permanente du Burkina Faso à
Geneve
Avenue de France 23
1202 Geneve
Suisse
Tél.: +41 78 302 17 47
Email: yirsaona@yahoo.fr

Chine / China (excused)

Grèce / Greece

Mr Constantinos CARTALIS
Associate professor, University of Athens,
Dept. of environmental physics
Panepistimiopolis, build phys-v
Athens 157 84, Greece
Tel.: +30 210 7276774, 7276843
Fax: +30 210 7276774
ckartali@phys.uoa.gr

Honduras / Honduras

Representative
Permanent Mission of Honduras to UNOG
23 Avenue de France
CH - 1202 Genève
Tél.: +41 22 710 06 70
Fax: +41 22 710 07 66
Email: @hondurasginebra.ch

Inde / India

H. E. Ms Ruchira KAMBOJ
Ambassador
Permanent Delegate
Permanent Delegation of India to UNESCO
Maison de l'UNESCO
Bureaux M1.42/M1.38
1, rue Miollis
75015 Paris
France
Tel.: +33 1 45 68 29 88
Fax: +33 1 45 34 51 88
Email: dl.india@unesco-delegations.org

H.E. Ms Satbir BEDI
Joint Secretary
Department of School Education and Literacy
Ministry of Human Resource Development
Room No. 215, C Wing,
Shastri Bhawan, New Delhi – 110 001
India
Tel.: +91 11 23387781
Fax: +91 11 23385327
Email: satbirbedi.edu@nic.in

Lettonie / Latvia

Dr. Liesma OSE
Adviser to Minister of Education and Science
on Inclusive Education
Ministry of Education and Science,
Republic of Latvia
Valnu iela 2
Riga LV-1050
Latvia
Tel.: +371 26498654
liesma.ose@izm.gov.lv

Mr Rolands OZOLS
Education Programme Consultant
Latvian National Commission for UNESCO
Pils Square 4-206
Riga LV-1050
Latvia
Tel: + 371 29179865
E-mail: rolands.ozols@gmail.com

Malaisie / Malaysia

H.E. Mr Mohd ZULKIFLI Bin Mohammed
Ambassador Permanent Delegate
Permanent Delegation of Malaysia to
UNESCO
Maison de l'UNESCO Bureau B. 11.24
1, rue Miollis
75732 PARIS Cedex 15
Tel.: 01.45.68.34.73
Fax: 01.42.73.33.52
E-mail: dl.malaysia@unesco-delegations.org

Mongolie / Mongolia

Ms Bolormaa LKHAGVASUREN
 Councillor
 Permanent Mission of Mongolia to the United Nations Office and other International Organizations in Geneva
 Chemin des Mollies 4
 1293 Bellevue
 Tel.: +41 22 774 19 74
 Fax: +4122 774 32 01
 Email: bolormaalk@gmail.com

Nigéria / Nigeria

H.E. Ms. Mariam Y. KATAGUM
 Ambassador
 Permanent Delegate of Nigeria to UNESCO
 Maison de l'UNESCO
 1, rue Miollis
 F - 75732 Paris Cedex 15
 Tel.: +33 1 45 68 27 27
 Fax: +33 1 45 67 59 41
 Email: m.katagum.ng@unesco-delegations.org

Mrs Elizabeth B. OMOTOWA
 Director
 Educational Planning, Research and Development Department
 Federal Ministry of Education
 Federal Secretariat Phase III
 Abuja, Nigeria
 Tel.: + 234 803 311 71 73
 Email: lizzomoty@gmail.com

Ms. Magdalene ANENE-MAIDOH
 Secretary-General
 Nigerian National Commission for UNESCO
 Federal Ministry of Education
 Plot 243 Ademulegun Street
 Central Area
 Abuja, Nigeria
 Tel.: +234 803 335 8578
 Email: mamaidoh@yahoo.com

Mr Ahmed B. IBRAHIM
 Director (Finance and Accounts)
 Nigerian Educational Research & Development Council
 P.M.B 91 Sheda
 FCT Abuja
 Tel.: +234 08035900439

Ms Carolyn T. OMENE
 Secretary, Education Sector
 Nigerian National Commission for UNESCO
 Federal Ministry of Education
 Plot 243 Ademulegun Street
 Central Area
 Abuja, Nigeria
 Tel.: +234 803 315 40 35
 Email: tcomene@yahoo.com

Oman /Oman

H.E. Dr. Hamood bin Khalfan AL-HARTHI
 Undersecretary of the Ministry of Education for Education and Curriculum
 P.O. Box 3
 P.C.100, Ministry of Education
 Muscat, Oman
 Tel.+968 24141634
 Fax +968 24414198
 Email : hamood99@hotmail.com,
hamood@moe.om

Ms Fathiya Mhammed Amer AL MAAWALIYA
 Senior Supervisor and head of English Language
 Office of the National Center for Educational Evaluation and Testing
 Muscat, Oman
 Email: fathia.al_mawali@moe.om

Ms Fatma S. AL HINAI
 Assitant Secretary General
 Omani National Commission for Education, Culture & Science
 Ministry of Education
 Tel. +968 99362352
 Email: alhinaif2008@hotmail.com

Mr Amer AL AMRI
 First Secretary
 Permanent Mission of the Sultanate of Oman in Geneva
 3a, Ch de Roilbot
 1292 Chambesy
 Tel: +41 22 7589660
 Fax: +4122 7589666
 E-mail: mission.oman@ties.itu.int

Philippines / Philippines**République de Corée / Republic of Korea**

Ms Cha-young CHUNG
 Second Secretary
 Permanent Delegation of the Republic of Korea to UNESCO
 Tour Montparnasse Room 607, 6th Floor
 33 Avenue du Maine
 75015 Paris
 Tel : 01 44 10 24 00
 Fax : 01 43 35 38 24
 Email : dl.coree-rep@unesco-delegations.org

Sénégal / Senegal

S.E. M. Bassirou SENE
Ambassadeur,
Représentant permanent du Sénégal auprès
de l'ONUG
26 chemin de joinville
CH - 1216 Genève
Tel.: +41.22 918 02 30
Fax: +41.22 740 07 11
Email: mission.senegal@ties.itu.int

M. Baba Ousseynou LY
Secrétaire général du ministère de l'éducation
Tel.: +221 775692472
Email : lybabadede@yahoo.fr

M. Aboubacar Sadikh BARRY
Ministre-Conseiller
Mission permanente du Sénégal auprès de
l'ONUG
26 chemin de joinville
1216 Genève
Suisse
Tel.: +41.22 918 02 30
Fax: +41.22 740 07 11
Email: mission.senegal@ties.itu.int

M. Aliou LY
Secrétaire général
Commission nationale du Sénégal pour
l'UNESCO
34, avenue Lamine Gueye
B.P. 11522
Dakar
Sénégal
Tél.: +221 33 822 57 30
Fax: +221 33 821 17 70
Email: lybou5@yahoo.fr

M. Youssoupha NDIAYE
Premier Secrétaire à la Mission permanente
du Sénégal auprès de l'ONUG
26 chemin de joinville
CH - 1216 Genève
Tel.: +41.22 918 02 30
Fax: +41.22 740 07 11
Email: mission.senegal@ties.itu.int

Slovaquie / Slovakia

Ms Dr.Dagmar KOPCANOVA
Head of Education Section
Slovak Commission for UNESCO
Vudpap
Cyprichova Str. 42
831 05 Bratislava
Slovakia
Tel.: +421 2 43 42 09 73
Email : dkopcanova@yahoo.com;

Suisse / Switzerland

S.E. M Alexandre FASEL
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Représentant permanent
Rue de Varembe 9-11
1211 Genève 20
Adresse postale:
Case postale 194
1211 Genève 20
Tel: +41 58 482 24 02
Fax: +41 58 482 24 37
Email: alexandre.fasel@eda.admin.ch

M. Nicolas MATHIEU
Secrétaire général de la Commission suisse
pour l'UNESCO
Département fédéral des affaires étrangères
Bundesgasse 28
3003 Berne
Suisse
Tél.: +41 31 323 41 34
Fax: +41 31 322 10 70
Email : nicolas.mathieu@eda.admin.ch

M. Benedikt HAUSER
Collaborateur scientifique
Secrétariat d'état à l'éducation, à l'innovation
et à la recherche
Hallwylstrasse 4
3003 Berne
Suisse
Tél. : +41 31 322 68 32
Email: benedikt.hauser@sbf.admin.ch

M. Bernard WICHT
Chef de l'Unité de coordination Culture et
société, Organisations internationales
Secrétariat général CDIP
Haus der Kantoe
Speichergasse 6
Postfach 660
3000 Berne
Suisse
Tel.: +41 31 309 51 23
Fax: +41 31 309 51 10
Email : wicht@edk.ch

Eléonore ZOTTOS
Secrétaire adjointe
Département de l'instruction publique, de la
culture et du sport (DIP)
Secrétariat général
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6
Case postale 3925
1211 Genève 3
Tél. +41 (0)22 546 69 05
Email : eleonore.zottos@etat.ge.ch

Mme Raphaela MELI
Associated Expert

Mission permanente de la Suisse auprès de
l'Office des Nations Unies et des autres
organisations internationales à Genève
9-11 rue de Varembe
Case postale 194
CH - 1211 Genève 20
Tel.: +41 22 749 24 24
Fax: +41 22 749 24 37
Email: raphaela.meli@eda.admin.ch

OBSERVATEURS / OBSERVERS

Koweït / Kuwait

Mr. Hassan AL EBRAHEEM
Representative of Kuwait to the UNESCO
Executive Board
Tel.: + 965 99049009
Email: haa49@ksaac.org.kw

**PRESIDENT OF THE IBE COUNCIL /
PRESIDENT DU CONSEIL DU BIE**

Prof. Godswill OBIOMA
Executive Secretary
Nigerian Educational Research and
Development Council
P.O. Box 12010
Garki PO
Abuja
Nigeria
Tel.: (234) 8130776414
Email: obyswill@yahoo.com

UNESCO SIEGE / UNESCO HQ

Mr Svein OSTTVEIT
Director
ED/EO, Executive Office, UNESCO
7, place de Fontenoy
F -75352 Paris 07 SP
Tél.: (33-1) 45 68 15 24
Fax: (33-1) 45 68 56 27
Email: s.osttveit@unesco.org

UNESCO BIE / UNESCO IBE

Ms Mmantsetsa MAROPE, Director
Mr. Massimo AMADIO, Senior Programme
Specialist
Mr Mark MASON, Senior Programme
Specialist
Mr. Renato OPERTTI, Programme Specialist
Ms Amapola ALAMA, Programme Specialist
Ms Leah SIKOYO, Programme Specialist
Mr. Mohammed BOUASSAMI, Administrative
Officer